



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement



© Union interparlementaire, 2024

Le présent rapport est soumis à la [licence internationale Utilisation non commerciale e- Partage dans les mêmes conditions 4.0 International](#), laquelle permet aux utilisateurs de réutiliser, reproduire ou traduire librement l'œuvre, en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.

ISBN 978-92-9142-904-2

Photo de couverture :Pupitreur supervisant une séance au Sénat canadien.© Sénat du Canada.

Traduction : Christian Jasinski

Mis en pages par René Berzia, Ink Drop

Imprimé en France par Imprimerie Courand et Associés

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	4
Résumé analytique	5
Introduction	12
En quoi la transformation numérique rend les parlements plus efficaces	13
Qu'est-ce que la transformation numérique ?	13
Les dix caractéristiques clés d'un parlement numérique	14
Dix facteurs essentiels pour conduire le changement stratégique	14
Conclusions et recommandations pour les parlements	16
Conclusions	16
Recommandations	17
Analyse comparative du parlement numérique	19
L'essor de l'intelligence artificielle	20
Tendances technologiques	21
Pilotage et gestion des TIC	21
Technologies émergentes	22
Tendances constantes	22
Technologies en déclin	23
Indice de maturité numérique	23
Maturité numérique par domaine	23
Facteurs affectant la maturité numérique	24
Évaluation de la maturité numérique des parlements de l'enquête	25
État actuel des technologies et pratiques parlementaires	28
Synthèse des résultats	28
Gouvernance, stratégie et gestion numériques	28
Infrastructure	29
Systèmes parlementaires	30
Soutien aux utilisateurs	31
Contenu numérique et publication	31
Participation des citoyens	32
Collaboration interparlementaire	33

Analyse détaillée des technologies et pratiques parlementaires	34
Gouvernance, stratégie et gestion numériques	34
Infrastructure	39
Systèmes parlementaires	43
Soutien aux utilisateurs	48
Contenu numérique et publication	51
Participation des citoyens	58
Collaboration interparlementaire	63
CONCLUSION	66
Annexes	67
Annexe A – Échantillon et méthodologie	67
Annexe B – Parlements et chambres ayant participé à la recherche	69

Avant-propos

L'ère numérique continue de remodeler notre monde à un rythme sans précédent et les parlements n'échappent pas à cette règle. Ils doivent s'adapter pour répondre aux attentes changeantes des citoyens et aux exigences de la gouvernance moderne. La transformation numérique joue un rôle essentiel dans ce processus.

Depuis son lancement en 2008, la série Rapport mondial sur l'e-Parlement propose une évaluation globale de toutes les technologies numériques à l'œuvre dans les parlements, ce qui en fait une ressource unique et précieuse. La présente édition fait le point sur l'état actuel de l'adoption du numérique et présente l'Indice de maturité numérique, outil novateur destiné à aider les parlements à évaluer leurs progrès.

Le présent rapport révèle à la fois des avancées encourageantes et des difficultés persistantes dans le paysage numérique des parlements. De l'essor de l'intelligence artificielle et de l'informatique sur le cloud à l'omniprésence des réseaux sociaux, les parlements adoptent les nouvelles technologies et assurent le pilotage rigoureux nécessaire pour les maîtriser. Toutefois, une fracture numérique persiste entre les parlements des pays à revenu élevé et ceux des pays à faible revenu, ce qui souligne la nécessité de poursuivre la collaboration et le partage des connaissances. Ce rapport renforce le rôle du Centre pour l'innovation au parlement de l'Union interparlementaire en tant que catalyseur de la modernisation, permettant aux parlements de dialoguer et de partager les bonnes pratiques.

Le processus de transformation numérique est en cours. Son succès dépendra de notre engagement collectif en faveur de l'innovation, de la collaboration et des valeurs démocratiques. Ce rapport doit être notre source d'inspiration et nous guider dans nos efforts pour créer des parlements plus réactifs, plus efficaces et plus inclusifs à l'ère numérique.



Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire

Remerciements

Le présent rapport a été réalisé par le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP. Il a été rédigé par Andy Williamson avec l'aide et le soutien précieux d'Andy Richardson et d'Avinash Bikha. L'UIP remercie les hôtes et les membres de ses pôles pour leur soutien, ainsi que l'Association des secrétaires généraux des parlements pour son soutien et son aide. Nous sommes reconnaissants aux nombreux collaborateurs parlementaires qui ont répondu à l'enquête et à ceux qui continuent de partager leurs connaissances et leurs expériences avec le CIP.



INTER PARES
Parliaments in Partnership

EU Global Project to Strengthen the Capacity of Parliaments



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne (UE), en partenariat avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), dans le cadre du projet mondial INTER PARES – Parlements en partenariat, qui vise à renforcer les capacités des parlements.

Les termes utilisés et la présentation du contenu de ce produit d'information ne sont pas l'expression d'une opinion de l'Union interparlementaire (UIP) ou de l'UE sur le statut légal ou de développement d'un pays, d'un territoire, d'une ville, d'une zone ou de leurs pouvoirs, ou encore concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

La mention d'entreprises ou de produits spécifiques à des fabricants, qu'ils aient ou non été brevetés, n'implique nullement que ceux-ci ont été approuvés ou recommandés par l'UIP ou l'UE de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas indiqués.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'UIP pour vérifier les informations présentées dans cette publication. Toutefois, le contenu publié est diffusé sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du contenu incombe au lecteur. L'UIP et l'UE ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des dommages découlant de cette utilisation.



Séance plénière à la Chambre des députés chilienne. © Département de photographie, Chambre des députés du Chili

Résumé analytique

Le *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* propose une évaluation complète de l'utilisation des technologies numériques dans les parlements du monde entier. Il est basé sur les réponses à l'enquête de 115 parlements ou chambres de 86 pays et parlements supranationaux.

Il fait état d'un intérêt stratégique croissant pour la transformation numérique, 68 % des parlements déclarant avoir mis en place une stratégie numérique pluriannuelle. L'intelligence artificielle (IA) et l'informatique sur le cloud connaissent une augmentation significative de leur utilisation. La cybersécurité est une priorité majeure et les réseaux sociaux sont devenus omniprésents.

Cette édition présente l'Indice de maturité numérique, nouvel outil d'analyse comparative classant les parlements dans six domaines clés. Cet Indice met en évidence une fracture numérique persistante, le niveau de revenu du pays apparaissant comme le facteur prédictif le plus significatif de sa maturité numérique. Cette constatation souligne la nécessité d'un soutien ciblé aux parlements des pays à faible revenu, ainsi que de la poursuite de la collaboration interparlementaire et du partage des connaissances.

Les conclusions du présent rapport sont les suivantes :

1. **La transformation numérique des parlements s'accélère** sous l'impulsion de stratégies globales et d'un pilotage de haut niveau.
 - a. Plus de deux tiers des parlements (68 %) disposent désormais de stratégies numériques pluriannuelles et 73 % ont des programmes formels de modernisation. Les secrétaires généraux de parlement jouent un rôle plus actif dans la gouvernance des TIC, passant de 51 % en 2020 à 69 % en 2024.
 - b. Les parlements allouent une part plus importante de leurs ressources budgétaires aux TIC, 20 % d'entre eux consacrant désormais plus de 10 % de leur budget global aux technologies numériques, contre 15 % en 2020. Cependant, le financement insuffisant (59 %) et le manque de personnel expérimenté (48 %) restent des obstacles majeurs à la transformation numérique.
 - c. L'infrastructure et le soutien aux utilisateurs sont les domaines les plus forts de la maturité numérique, tandis que la participation des citoyens apparaît comme un point faible. La gouvernance, la stratégie et la gestion numériques sont également des points faibles pour de nombreux parlements.
 - d. Les parlements dotés de solides pratiques de gestion des données et d'approches bien définies de la transformation numérique auront plus de facilité à mettre en œuvre l'IA.

2. Le niveau de revenu du pays est le facteur prédictif le plus significatif de sa maturité numérique.

- a. Il existe une fracture numérique entre les parlements du monde entier. Les parlements des pays à revenu élevé sont plus susceptibles d'être bien classés en termes de maturité numérique. En revanche, la situation est très différente pour les parlements des pays moins riches : environ deux tiers des parlements des pays à faible revenu et la moitié de ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure appartiennent à la catégorie des parlements les moins avancés sur le plan numérique. Cette disparité met en évidence un écart important dans l'adoption et la mise en œuvre des technologies entre les parlements de pays à différents niveaux de revenu.
- b. Les parlements dont la stratégie est fortement axée sur la transformation numérique sont mieux classés en termes de maturité numérique.

3. L'informatique sur le cloud et l'IA gagnent du terrain dans les parlements,

ce qui conduit à mettre davantage l'accent sur la cybersécurité.

- a. Vingt-neuf pour cent des répondants à l'enquête ont indiqué que l'IA était de plus en plus largement adoptée dans leur parlement, cette technologie étant utilisée pour la transcription, la traduction et la cybersécurité. Cependant, seuls 11 % des parlements sont soumis à des lois concernant l'utilisation de l'IA et 14 % seulement disposent de procédures internes ou de réglementations à ce sujet.
- b. L'adoption de l'informatique sur le cloud gagne du terrain, 68 % des parlements utilisant désormais ce type de services à un titre ou à un autre. Toutefois, nombreux sont ceux qui privilégient encore l'hébergement dans leurs locaux pour des applications critiques comme les bases de données, la gestion des contenus et celle des documents.
- c. La cybersécurité est une priorité majeure : 70 % des parlements ont adopté des normes nationales de cybersécurité et 53 % ont mis en place des stratégies internes en la matière. Au cours des deux dernières années, 79 % des parlements ont dispensé une formation à la cybersécurité à leur personnel et 63 % aux parlementaires.

4. Les parlements sont confrontés à des difficultés en matière de transformation numérique,
en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

- a. Les parlements d'Europe et du continent américain sont les plus avancés en matière de maturité numérique, tandis que ceux de la région Pacifique et d'Afrique subsaharienne peinent à suivre le rythme.
- b. La participation des citoyens reste un problème, puisque seuls 35 % des parlements disposent d'une stratégie formelle pour la participation en ligne de la population. Parmi les obstacles identifiés figurent le manque de compétences des citoyens pour utiliser les outils numériques (42 %) et l'accès limité à Internet (41 %).

5. La collaboration interparlementaire est appréciée pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités.

- a. La part des parlements participant au Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP est passée de 27 % en 2020 à 45 % en 2024. Les grands parlements et ceux des pays à revenu élevé sont plus actifs en matière de soutien aux autres parlements, tandis que les petits parlements et ceux des pays à faible revenu expriment leur volonté d'apporter à l'avenir ce type de soutien.
- b. Soixante-dix pour cent des parlements interrogés ont déclaré qu'ils étaient prêts à apporter leur soutien à d'autres parlements, bien que seuls 46 % d'entre eux le fassent actuellement.

Sur la base de ces résultats, le rapport formule les recommandations suivantes à l'intention des parlements :

1. Élaborer des visions claires et des stratégies numériques globales en adéquation avec les objectifs stratégiques généraux du parlement et assurer un pilotage politique et administratif rigoureux pour conduire la transformation numérique.

- a. Créer un groupe de travail ou une commission dédié(e) à la transformation numérique, impliquant les principales parties prenantes.
- b. Élaborer une feuille de route numérique pluriannuelle avec des étapes claires et des indicateurs clés de performance.
- c. Mettre en adéquation les stratégies numériques avec les objectifs parlementaires généraux et les programmes numériques nationaux.

- d. S'assurer du soutien et de la participation active des hauts responsables, notamment des présidents et des secrétaires généraux.
 - e. Réexaminer et mettre à jour régulièrement les stratégies pour s'adapter aux changements technologiques et aux nouveaux besoins.
2. **Allouer des ressources financières, humaines et technologiques adéquates** pour accompagner la transformation numérique, en tenant compte des exigences à court et à long termes.
- a. Procéder à une évaluation complète des besoins actuels et futurs en ressources.
 - b. Établir un budget dédié aux initiatives de transformation numérique.
 - c. Investir pour attirer et fidéliser un personnel qualifié.
 - d. Mettre en œuvre des méthodes agiles d'affectation des ressources pour répondre à l'évolution des priorités.
 - e. Développer des partenariats avec des fournisseurs de technologie et des institutions universitaires.
3. **Définir des cadres rigoureux de gouvernance** et des réglementations pour les technologies émergentes telles que l'IA afin de garantir une utilisation responsable et transparente tout en préservant les valeurs démocratiques.
- a. Élaborer des politiques et des directives claires pour l'utilisation de l'IA et d'autres technologies émergentes.
 - b. Définir des cadres éthiques pour l'utilisation des données et le développement d'algorithmes.
 - c. Créer des mécanismes de contrôle pour suivre la mise en œuvre des nouvelles technologies.
 - d. Veiller au respect des réglementations en matière de protection des données et de vie privée.
 - e. Évaluer et limiter régulièrement les risques potentiels liés aux nouvelles technologies.
4. **Investir dans le renforcement des capacités**, en offrant aux parlementaires et au personnel des possibilités de formation et de développement des compétences, en particulier dans les domaines de la cybersécurité, de la gestion des données et des technologies émergentes.
- a. Élaborer des programmes exhaustifs centrés sur la culture numérique pour tous les parlementaires et le personnel.
 - b. Proposer des formations spécialisées dans des domaines tels que la cybersécurité, l'IA et l'analyse des données.
 - c. Mettre en place des programmes de mentorat pour faciliter le transfert des connaissances.
 - d. Créer une culture de formation continue et d'adaptation aux évolutions technologiques.
5. **Privilégier la participation des citoyens** en mettant en place des stratégies formelles et en exploitant les outils numériques pour impliquer davantage de citoyens dans le processus législatif et renforcer la confiance dans les institutions démocratiques.
- a. Développer des plateformes en ligne conviviales pour la consultation et le retour d'information des citoyens.
 - b. Mettre en œuvre des stratégies de réseaux sociaux pour améliorer la communication avec les citoyens.
 - c. Créer des outils numériques pour suivre et visualiser le processus législatif.
 - d. Veiller à ce que les plateformes numériques soient accessibles à tous les citoyens, y compris aux personnes handicapées.
 - e. S'appuyer sur l'analyse des données pour obtenir des informations sur la participation des citoyens et améliorer la prise de décision.
6. **Renforcer la collaboration interparlementaire** et le partage des connaissances pour permettre aux parlements d'apprendre les uns des autres, de partager les bonnes pratiques et de relever collectivement les défis communs de la transformation numérique.
- a. Participer activement aux réseaux et forums parlementaires internationaux.
 - b. Contribuer aux ressources partagées, telles que les outils à code source ouvert et les guides de bonnes pratiques, et les utiliser.
 - c. Organiser régulièrement des conférences et des ateliers interparlementaires sur la transformation numérique.

Figures

Figure 1 : Secteurs concernés par le programme de transformation numérique	13
Figure 2 : Parlements disposant d'une stratégie numérique formelle	21
Figure 3 : Parlements disposant d'une stratégie d'innovation formelle	21
Figure 4 : Adoption de l'IA dans les parlements	22
Figure 5 : Adoption des technologies du cloud dans les parlements	22
Figure 6 : Parlements utilisant les réseaux sociaux	22
Figure 7 : Répartition de la maturité numérique entre tous les parlements	23
Figure 8 : Maturité numérique moyenne par catégorie	24
Figure 9 : Répartition des scores de maturité numérique par thème	24
Figure 10 : Répartition des parlements par niveau de revenu du pays pour chaque décile	24
Figure 11 : Répartition de la maturité numérique par niveau de revenu du pays	25
Figure 12 : Répartition de la maturité numérique par région	25
Figure 13 : Gouvernance et supervision des TIC	35
Figure 14 : Structure des services des TIC dans les parlements bicaméraux	36
Figure 15 : Pourcentage du budget global consacré aux TIC, 2012 à 2024	37
Figure 16 : Pratiques innovantes dans les parlements	37
Figure 17 : Nombre d'agents chargés des TIC employés dans les parlements en ETP	39
Figure 18 : Personnel en ETP chargé des TIC, nombre et moyenne	39
Figure 19 : Débit et fiabilité d'Internet	40
Figure 20 : Lieu d'hébergement des applications et des données parlementaires	41
Figure 21 : Hébergement des applications par type (%)	41
Figure 22 : Outils en ligne pour les usagers de bibliothèque	42
Figure 23 : Technologies bibliothécaires à l'œuvre	43
Figure 24 : Répartition des systèmes de gestion des projets de loi par niveau national de revenu	46
Figure 25 : Méthodes de vote	46
Figure 26 : Enregistrement du compte rendu officiel	47
Figure 27 : Politiques et pratiques relatives aux archives numériques	48

Figure 28 : Adoption de l'IA au sein des parlements	48
Figure 29 : Priorités pour la formation des parlementaires	50
Figure 30 : Priorités pour la formation du personnel chargé des TIC	51
Figure 31 : Politiques de publication de contenu numérique et de données ouvertes en fonction des niveaux de revenu des pays	53
Figure 32 : Politiques de publication de contenu numérique et de données ouvertes par région	53
Figure 33 : Médias numériques pour la communication avec les citoyens	54
Figure 34 : Publication de la documentation parlementaire avant une séance	55
Figure 35 : Publication de la documentation parlementaire après une séance	56
Figure 36 : Contenus publiés en plusieurs langues	56
Figure 37 : Contenus rendus accessibles aux personnes handicapées	56
Figure 38 : Emplacement de publication des données ouvertes	57
Figure 39 : Utilisation des outils numériques pour communiquer avec les jeunes	59
Figure 40 : Responsabilité pour la définition des objectifs en matière de participation en ligne des citoyens	59
Figure 41 : Obstacles à la participation en ligne	60
Figure 42 : Utilisation des sites web et des réseaux sociaux pour les commissions	62
Figure 43 : Fourniture d'un soutien à d'autres parlements	64
Figure 44 : Parlements recevant un soutien externe	65
Figure 45 : Parlements participant à l'enquête	68

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des parlements par région pour le classement par décile	25
Tableau 2 : Répartition des parlements par taille pour le classement par décile	25
Tableau 3 : Classement par décile de la maturité numérique de tous les parlements participant à l'enquête	26
Tableau 4 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de gouvernance, de stratégie et de gestion numériques	34
Tableau 5 : Planification stratégique et programmes de transformation numérique	35
Tableau 6 : Fonctions de gouvernance et de supervision, 2012 et 2024	35
Tableau 7 : Réglementation de l'IA	36
Tableau 8 : Évolution des budgets consacrés aux TIC, 2012 à 2024	37
Tableau 9 : Thèmes émergents dans une pratique innovante	38
Tableau 10 : Obstacles à la transformation numérique	38
Tableau 11 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière d'infrastructure	39
Tableau 12 : Recours au personnel interne et externe pour les TIC par domaine fonctionnel	40
Tableau 13 : Fiabilité de l'alimentation électrique et sources de secours régulières	40
Tableau 14 : Mesures de cybersécurité adoptées par les parlements	42
Tableau 15 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de systèmes parlementaires	43
Tableau 16 : Dématérialisation des domaines fonctionnels, 2008–2024	44
Tableau 17 : Fonctions d'un système de gestion des documents	45
Tableau 18 : Utilisation d'écrans géants en plénière et en commission	47
Tableau 19 : Utilisation de la visioconférence par région	47
Tableau 20 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière d'assistance aux utilisateurs	49
Tableau 21 : Fourniture de matériels, d'applications et de services d'assistance	49
Tableau 22 : Fourniture de matériels, d'applications et de services d'assistance en fonction des niveaux de revenu des pays	49
Tableau 23 : Domaines techniques pour la certification du personnel chargé des TIC	51
Tableau 24 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de contenu numérique et publication	52

Tableau 25: Responsabilité stratégique pour les contenus numériques	53
Tableau 26: Domaines traités par les contenus des sites web	54
Tableau 27: Publication des travaux parlementaires	55
Tableau 28: Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de participation des citoyens	58
Tableau 29: Ressources pour la participation des citoyens	60
Tableau 30: Obstacles à la participation en ligne en fonction des niveaux de revenu des pays	61
Tableau 31: Utilisation des outils numériques par les commissions	62
Tableau 32: Participation au Centre pour l'innovation au parlement	63
Tableau 33: Participation aux réseaux interparlementaires	63



Séance plénière au Parlement du Malawi. © Parlement du Malawi

Introduction

Le premier Rapport mondial sur l'e-Parlement a été publié en 2008 et, depuis lors, à l'exception d'une brève interruption en 2014, un nouveau rapport a été publié tous les deux ans. Lors de son lancement, ce rapport constituait une tentative inédite d'identifier et de décrire les efforts déployés par les parlementaires pour utiliser les TIC. L'édition 2008 a établi une référence faisant autorité et, depuis, les rapports ont traité de l'utilisation par les parlements des outils et des technologies numériques. À cette époque, comme aujourd'hui, une recherche a été entreprise non seulement pour comprendre ce qui se passait, mais aussi pour faire progresser l'état des connaissances des parlements, et promouvoir le débat et la coopération au niveau international. Ainsi, les parlements peuvent désormais évaluer leur propre utilisation des TIC par rapport à un ensemble international de données, en identifiant leurs points forts et leurs possibilités d'amélioration.

Cette série s'est toujours concentrée sur la relation entre les parlements et les TIC, mais dans la cinquième édition, publiée en 2018, il est clairement apparu que le concept d'e-Parlement était autant une question de pilotage, de gouvernance et de stratégie qu'une question de technologie et de communication.

La présente huitième édition fait suite à un numéro spécial paru en 2022, qui portait sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et son impact sur la technologie et la modernisation des parlements. Cet impact continue de se faire sentir, bien qu'en 2024 la situation se soit normalisée et que l'innovation ait ralenti par rapport aux extrêmes de 2020-2021.

C'est pourquoi la présente édition revient à sa traditionnelle évaluation générale des TIC parlementaires. Elle lance deux innovations. La première est une enquête simplifiée centrée sur les éléments essentiels de la dématérialisation. La seconde est l'Indice de maturité numérique, nouveau critère de référence pour les parlements. Pour la première fois dans la série, ce rapport attribue un rang à chaque parlement ou chambre participant à la recherche. Il ne s'agit pas d'un tableau de classement, mais plutôt d'un guide destiné à aider les parlements à comprendre leur propre maturité numérique par rapport à d'autres, à en tirer des enseignements et à affiner leurs processus de transformation numérique et d'adoption des technologies.

Ce rapport donne un aperçu concis de la façon dont la transformation numérique profite aux parlements, en mettant en évidence 10 caractéristiques clés d'un parlement numérique et 10 facteurs essentiels pour conduire le changement stratégique.

Dans la section consacrée à l'analyse comparative du parlement numérique, les conclusions du rapport sont résumées et des recommandations formulées. Cette section traite ensuite de l'essor de l'intelligence artificielle (IA), en particulier de l'IA générative (IAGen), identifie les tendances technologiques significatives observées dans cette série de rapports et examine les implications de ces tendances pour le pilotage et la gestion des TIC. Elle identifie également les tendances technologiques émergentes, celles restées constantes et celles qui, d'après les données, sont en déclin. Cette réflexion est suivie d'une présentation du nouvel Indice de maturité numérique.

La dernière partie est consacrée à l'état actuel des technologies et des pratiques parlementaires. Elle s'ouvre sur une vue d'ensemble des principales conclusions du rapport. On trouve ensuite une réflexion approfondie sur les données relatives à sept domaines clés : gouvernance, stratégie et gestion numériques ; infrastructure ; systèmes parlementaires ; soutien aux utilisateurs ; contenu numérique et publication ; participation des citoyens ; et collaboration interparlementaire.

Le présent rapport est basé sur une enquête menée auprès de 115 parlements et chambres de 86 pays, plus deux parlements supranationaux (le Parlement européen et le Parlement panafricain). Des réponses ont été reçues de 48 parlements monocaméraux et de 67 parlements bicaméraux (30 réponses des chambres hautes et 37 des chambres basses). Les données de l'enquête parlementaire ont été collectées entre octobre 2023 et janvier 2024.

En quoi la transformation numérique rend les parlements plus efficaces



Écrans synoptiques des résultats en séance plénière de la Chambre des députés italienne. © Chambre des députés d'Italie

Depuis 2008, cette série de rapports souligne l'importance du pilotage et du partage des connaissances, et démontre que les changements technologiques dans les parlements tendent à être progressifs plutôt que révolutionnaires (la période de la pandémie de COVID-19 étant une exception notable à cette règle). Elle a montré que la modernisation des parlements grâce aux nouvelles technologies numériques est importante et devient de plus en plus courante. En 2024, les outils numériques sont essentiels à la mission parlementaire, en favorisant l'efficacité, les bonnes pratiques et la redevabilité. La transformation numérique comporte toutefois des risques et des complexités qui nécessitent des connaissances, un pilotage rigoureux et une planification conséquente.

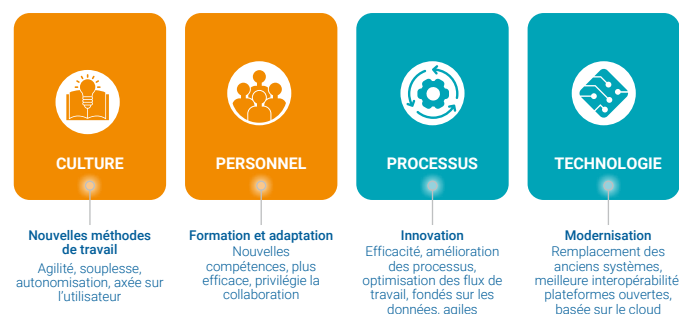
Cette section s'appuie sur les données de la série Rapport mondial sur l'e-Parlement et sur les travaux du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'Union interparlementaire (UIP), ainsi que de ses pôles et de son réseau. Elle résume les 10 caractéristiques clés d'un parlement numérique et les 10 facteurs essentiels pour conduire le changement stratégique. Les parlements souhaitant devenir plus efficaces et plus matures sur le plan numérique de manière maîtrisée et durable doivent envisager d'adopter ces recommandations.

Qu'est-ce que la transformation numérique ?

La transformation numérique est un vaste programme à l'échelle du parlement qui reconnaît les besoins futurs des activités et redéfinit le paysage technologique pour répondre à ces besoins. C'est un programme global qui s'appuie sur les technologies numériques pour modifier la manière dont une organisation réfléchit, travaille et se comporte. Au cœur de cette transformation se trouvent la culture de l'organisation et les convictions culturelles (implicites et explicites) qui conditionnent le comportement.

La transformation numérique est un parcours fait d'innovation, de modernisation et de renouvellement. Chaque parlement part d'une situation différente, il progresse à son propre rythme et va aussi loin qu'il le peut. L'ambition doit être encouragée, mais il y aura toujours des limitations étant donné les manières de percevoir les risques et les réalités de la culture, des coûts et des ressources.

Figure 1 : Secteurs concernés par le programme de transformation numérique



La publication de l'UIP et de l'Association des secrétaires généraux de parlement (ASGP) *Guide sur la transformation numérique des parlements*¹ recense les avantages spécifiques de la transformation numérique pour les parlements, notamment :

- Gestion des données améliorée
- Prise de décision plus rapide
- Plus grande productivité
- Meilleure expérience utilisateur
- Efficacité accrue
- Plus grand respect de l'environnement

Les dix caractéristiques clés d'un parlement numérique

Un programme de transformation numérique peut se traduire par une robuste infrastructure, une gestion des données de haute qualité, de solides pratiques en matière de données ouvertes, une culture prônant l'adoption proactive des technologies émergentes, des mesures efficaces de cybersécurité, ainsi qu'un suivi et une évaluation réguliers. Un parlement numérique efficace présente les caractéristiques suivantes :

1. **Vision et stratégie** : les parlements ont besoin d'une vision claire, bien articulée et d'une stratégie numérique globale en adéquation avec leurs objectifs stratégiques généraux.
2. **Pilotage et gouvernance** : un pilotage politique et administratif rigoureux, ainsi que des structures de gouvernance efficaces, telles qu'un groupe de travail ou une commission stratégique, aideront les parlements à conduire et superviser le processus de transformation numérique.
3. **Culture et capacités** : les parlements doivent développer une culture favorisant l'innovation, la collaboration et la formation continue, soutenue par un développement continu des compétences des parlementaires et du personnel.
4. **Engagement des parties prenantes** : les parlements doivent activement dialoguer avec les parties prenantes, notamment les parlementaires, le personnel et les citoyens, afin de comprendre leurs besoins et de les impliquer dans la conception et la mise en œuvre des solutions numériques.
5. **Robuste infrastructure numérique** : une infrastructure TIC fiable, sécurisée et évolutive s'appuyant sur des technologies modernes, par exemple l'informatique sur le cloud, est essentielle pour assurer la continuité des activités tout en gérant les risques de manière proactive. Cela permet de mettre en place des plateformes numériques efficaces et axées sur l'utilisateur, qui accompagnent de manière transparente les fonctions parlementaires essentielles et permettent des flux de travail et une collaboration efficaces.

6. **Qualité des données** : les données sont au cœur du parlement numérique. De solides techniques d'analyse et de gestion des données sont nécessaires pour garantir que les données parlementaires sont de haute qualité, robustes, fiables et réutilisables.
7. **Données ouvertes, parlement ouvert** : les prises de décision fondées sur les données et les pratiques recourant aux données ouvertes rendent les informations parlementaires facilement accessibles et réutilisables par les citoyens.
8. **Innovation et technologies émergentes** : une approche proactive en faveur de l'étude et de l'adoption de technologies nouvelles et émergentes, telles que l'IA et l'apprentissage automatique, contribue à améliorer les processus et les services parlementaires.
9. **Cybersécurité et résilience** : d'efficaces mesures de cybersécurité, des évaluations régulières des risques et une infrastructure résiliente sont nécessaires pour protéger les données parlementaires et assurer la continuité des activités.
10. **Suivi et évaluation** : un suivi et une évaluation réguliers des initiatives numériques permettent aux parlements d'évaluer leur impact, d'identifier les domaines à améliorer et de se conformer à la stratégie numérique globale de l'institution.

Dix facteurs essentiels pour conduire le changement stratégique

La transformation numérique nécessite un pilotage rigoureux, une vision convaincante, une mobilisation à haut niveau et une culture de l'innovation afin de faire efficacement évoluer les personnes, les processus et la culture. Pour conduire efficacement le changement stratégique, il est conseillé aux parlements d'adopter les recommandations suivantes :

1. **Créer une vision convaincante** : élaborer une vision claire et motivante pour le parlement numérique, qui fasse ressortir les avantages et soit conforme aux objectifs stratégiques de l'institution.
2. **Mobiliser à haut niveau** : dialoguer avec toutes les parties prenantes internes, y compris les dirigeants politiques, en vue de favoriser la compréhension, l'appropriation et l'engagement à l'égard du programme de transformation numérique. Envisager la création d'un groupe de travail de haut niveau.
3. **Nommer un responsable de la transformation numérique** : identifier un haut responsable disposant des compétences, de l'autorité et des ressources nécessaires pour conduire le processus de transformation numérique.

¹ Union interparlementaire (UIP) et Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP), *Guide sur la transformation numérique des parlements* (Genève : UIP/ASGP, 2023).

4. **Prôner une culture de l'innovation** : favoriser une culture qui encourage l'expérimentation, le fait d'apprendre par l'échec et l'amélioration continue. Veiller à ce que le parlement apporte le soutien et les incitations nécessaires pour s'ouvrir à l'innovation à tous les niveaux de l'institution.
5. **Investir dans l'humain** : donner la priorité à la formation continue et au développement des compétences des parlementaires et du personnel afin de renforcer les capacités. L'accent doit être mis sur la culture numérique, l'analyse des données, la cybersécurité et d'autres compétences essentielles et émergentes qui permettront au parlement de se moderniser et de mûrir. Le parlement doit également prendre conscience que le recrutement et la fidélisation du personnel peuvent se révéler difficiles lorsque les organisations du secteur privé sont en mesure de proposer des salaires plus élevés.
6. **Adopter une conception axée sur l'utilisateur** : placer les besoins et les expériences des parlementaires, du personnel et des citoyens au centre de la conception et de la mise en œuvre des solutions numériques, en sollicitant régulièrement leur contribution et en veillant à ce qu'ils fassent part de leurs commentaires en temps utile et de manière pertinente.
7. **Mettre en œuvre des approches agiles et itératives** : adopter des méthodologies agiles et un développement itératif afin d'obtenir des résultats rapides, de recueillir des informations en retour et d'améliorer en permanence les solutions numériques.
8. **Allouer des ressources adéquates** : veiller à attribuer des ressources financières, humaines et technologiques suffisantes pour accompagner la transformation numérique, en tenant compte des exigences à court et à long termes.
9. **Faire connaître les progrès et célébrer les réussites** : faire régulièrement connaître aux parties prenantes les progrès réalisés, les étapes franchies et les réussites obtenues afin de d'entretenir la dynamique, d'instaurer la confiance et de mettre en évidence les avantages de la transformation numérique.
10. **Collaborer avec d'autres parlements** : s'engager activement auprès du CIP, d'autres parlements et d'organisations internationales afin de partager les connaissances, de tirer parti des bonnes pratiques et de favoriser la collaboration.



Séance plénière au Sénat du Paraguay. © Sénat du Paraguay

Conclusions et recommandations pour les parlements

Cette section présente une vue d'ensemble concise des principales conclusions du *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* et propose des recommandations ciblées pour accompagner les parlements dans leur parcours de transformation numérique. S'appuyant sur des données d'enquête et des analyses exhaustives, elle met en évidence les tendances, les difficultés et les opportunités les plus significatives en matière de dématérialisation des activités parlementaires. Les conclusions portent sur l'adoption d'une stratégie numérique, l'affectation des ressources, les technologies émergentes et la collaboration interparlementaire.

Ces conclusions sont suivies de recommandations détaillées et réalisables, visant à aider les parlements à différents stades de maturité numérique, à renforcer leurs capacités technologiques, améliorer la gouvernance et assurer un meilleur dialogue avec les citoyens. Elles sont destinées à servir de guide pratique pour les parlementaires, les hauts responsables et le personnel qui cherchent à s'orienter dans le paysage complexe de la transformation numérique.

Conclusions



Présentation des services logiciels permettant un travail collaboratif souple au Bundestag. © Bundestag allemand

Les conclusions du présent rapport sont les suivantes :

1. **La transformation numérique des parlements s'accélère** sous l'impulsion de stratégies globales et d'un pilotage de haut niveau.
 - a. Plus de deux tiers des parlements (68 %) disposent désormais de stratégies numériques pluriannuelles et 73 % ont des programmes formels de modernisation. Les secrétaires généraux de parlement jouent un rôle plus actif dans la gouvernance des TIC, passant de 51 % en 2020 à 69 % en 2024.
 - b. Les parlements allouent une part plus importante de leurs ressources budgétaires aux TIC, 20 % d'entre eux consacrant désormais plus de 10 % de leur budget global aux technologies numériques, contre 15 % en

2020. Cependant, le financement insuffisant (59 %) et le manque de personnel expérimenté (48 %) restent des obstacles importants à la transformation numérique.

- c. L'infrastructure et le soutien aux utilisateurs sont les domaines les plus forts de la maturité numérique, tandis que la participation des citoyens apparaît comme un point faible. La gouvernance, la stratégie et la gestion numériques sont également des points faibles pour de nombreux parlements.
- d. Les parlements dotés de solides pratiques de gestion des données et d'approches bien définies de la transformation numérique auront plus de facilité à mettre en œuvre l'IA.

2. Le niveau de revenu du pays est le facteur prédictif le plus significatif de sa maturité numérique.

- a. Il existe une fracture numérique entre les parlements du monde entier. Les parlements des pays à revenu élevé sont plus susceptibles d'être bien classés en termes de maturité numérique. En revanche, la situation est très différente pour les parlements des pays moins riches : environ deux tiers des parlements des pays à faible revenu et la moitié de ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure appartiennent à la catégorie des parlements les moins avancés sur le plan numérique. Cette disparité met en évidence un écart important dans l'adoption et la mise en œuvre des technologies entre les parlements de pays à différents niveaux de revenu.
- b. Les parlements dont la stratégie est fortement axée sur la transformation numérique sont mieux classés en termes de maturité numérique.

3. L'informatique sur le cloud et l'IA gagnent du terrain dans les parlements, ce qui conduit à mettre davantage l'accent sur la cybersécurité.

- a. Vingt-neuf pour cent des répondants à l'enquête ont indiqué que l'IA était de plus en plus largement adoptée dans leur parlement, cette technologie étant utilisée pour la transcription, la traduction et la cybersécurité. Cependant, seuls 11 % des parlements sont soumis à des lois concernant l'utilisation de l'IA et 14 % seulement disposent de procédures internes ou de réglementations à ce sujet.
- b. L'adoption de l'informatique sur le cloud gagne du terrain, 68 % des parlements utilisant désormais ce type de services à un titre ou à un autre. Toutefois, nombreux sont ceux qui privilégient encore l'hébergement dans leurs locaux pour des applications critiques comme les bases de données, la gestion des contenus et celle des documents.
- c. La cybersécurité est une priorité majeure : 70 % des parlements ont adopté des normes nationales de cybersécurité et 53 % ont mis en place des stratégies internes en la matière. Au cours des deux dernières années, 79 % des parlements ont dispensé une formation à la cybersécurité à leur personnel et 63 % aux parlementaires.

4. Les parlements sont confrontés à des difficultés en matière de transformation numérique, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

- a. Les parlements d'Europe et du continent américain sont les plus avancés en matière de maturité numérique, tandis que ceux de la région Pacifique et d'Afrique subsaharienne peinent à suivre le rythme.
- b. La participation des citoyens reste un problème, puisque seuls 35 % des parlements disposent d'une stratégie formelle pour la participation en ligne de la population. Parmi les obstacles identifiés figurent le manque de compétences des citoyens pour utiliser les outils numériques (42 %) et l'accès limité à Internet (41 %).

5. La collaboration interparlementaire est appréciée pour le partage des connaissances et le renforcement des capacités.

- a. La part des parlements participant au Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP est passée de 27 % en 2020 à 45 % en 2024. Les grands parlements et ceux des pays à revenu élevé sont plus actifs en matière de soutien aux autres parlements, tandis que les petits parlements et ceux des pays à faible revenu expriment leur volonté d'apporter à l'avenir ce type de soutien.
- b. Soixante-dix pour cent des parlements interrogés ont déclaré qu'ils étaient prêts à apporter leur soutien à d'autres parlements, bien que seuls 46 % d'entre eux le fassent actuellement.

Recommandations



Antennes Starlink sur le toit du Parlement de Kiribati. © UIP/CIP

Sur la base de ces résultats, le rapport formule les recommandations suivantes à l'intention des parlements :

1. **Élaborer des visions claires et des stratégies numériques globales** en adéquation avec les objectifs stratégiques généraux du parlement et assurer un pilotage politique et administratif rigoureux pour conduire la transformation numérique.

- a. Créer un groupe de travail ou une commission dédié(e) à la transformation numérique impliquant les principales parties prenantes.
 - b. Élaborer une feuille de route numérique pluriannuelle avec des étapes claires et des indicateurs clés de performance.
 - c. Mettre en adéquation les stratégies numériques avec les objectifs parlementaires généraux et les programmes numériques nationaux.
 - d. S'assurer du soutien et de la participation active des hauts responsables, notamment des présidents et des secrétaires généraux.
 - e. Réexaminer et mettre à jour régulièrement les stratégies pour s'adapter aux changements technologiques et aux nouveaux besoins.
2. **Allouer des ressources financières, humaines et technologiques adéquates** pour accompagner la transformation numérique, en tenant compte des exigences à court et à long termes.
- a. Procéder à une évaluation complète des besoins actuels et futurs en ressources.
 - b. Établir un budget dédié aux initiatives de transformation numérique.
 - c. Investir pour attirer et fidéliser un personnel qualifié.
 - d. Mettre en œuvre des méthodes agiles d'affectation des ressources pour répondre à l'évolution des priorités.
 - e. Développer des partenariats avec des fournisseurs de technologie et des institutions universitaires.
3. **Définir des cadres rigoureux de gouvernance** et des réglementations pour les technologies émergentes telles que l'IA afin de garantir une utilisation responsable et transparente tout en préservant les valeurs démocratiques.
- a. Élaborer des politiques et des directives claires pour l'utilisation de l'IA et d'autres technologies émergentes.
 - b. Définir des cadres éthiques pour l'utilisation des données et le développement d'algorithmes.
 - c. Créer des mécanismes de contrôle pour suivre la mise en œuvre des nouvelles technologies.
 - d. Veiller au respect des réglementations en matière de protection des données et de vie privée.
 - e. Évaluer et limiter régulièrement les risques potentiels liés aux nouvelles technologies.
4. **Investir dans le renforcement des capacités**, en offrant aux parlementaires et au personnel des possibilités de formation et de développement des compétences, en particulier dans les domaines de la cybersécurité, de la gestion des données et des technologies émergentes.
- a. Élaborer des programmes exhaustifs centrés sur la culture numérique pour tous les parlementaires et le personnel.
 - b. Proposer des formations spécialisées dans des domaines tels que la cybersécurité, l'IA et l'analyse des données.
 - c. Mettre en place des programmes de mentorat pour faciliter le transfert de connaissances.
 - d. Créer une culture de formation continue et d'adaptation aux évolutions technologiques.
5. **Privilégier la participation des citoyens** en mettant en place des stratégies formelles et en exploitant les outils numériques pour impliquer davantage de citoyens dans le processus législatif et renforcer la confiance dans les institutions démocratiques.
- a. Développer des plateformes en ligne conviviales pour la consultation et le retour d'information des citoyens.
 - b. Mettre en œuvre des stratégies de réseaux sociaux pour améliorer la communication avec les citoyens.
 - c. Créer des outils numériques pour suivre et visualiser le processus législatif.
 - d. Veiller à ce que les plateformes numériques soient accessibles à tous les citoyens, y compris aux personnes handicapées.
 - e. S'appuyer sur l'analyse des données pour obtenir des informations sur la participation des citoyens et améliorer la prise de décision.
6. **Renforcer la collaboration interparlementaire** et le partage des connaissances pour permettre aux parlements d'apprendre les uns des autres, de partager les bonnes pratiques et de relever collectivement les défis communs de la transformation numérique.
- a. Participer activement aux réseaux et forums parlementaires internationaux.
 - b. Contribuer aux ressources partagées, telles que les outils à code source ouvert et les guides de bonnes pratiques, et les utiliser.
 - c. Organiser régulièrement des conférences et des ateliers interparlementaires sur la transformation numérique.



Studio de diffusion au Parlement de Maurice. © Parlement de Maurice

Analyse comparative du parlement numérique

Le paysage technologique des parlements est en pleine mutation, stimulé par la nécessité d'une plus grande efficacité, d'une plus grande transparence et d'une participation plus efficace des citoyens. Les systèmes classiques cloisonnés cèdent la place à des solutions plus intégrées, plus intelligentes, basées sur le cloud. L'IA, l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel révolutionnent tout, de la gestion des documents à la cybersécurité. Ces technologies permettent aux parlements d'automatiser les tâches routinières, de mieux comprendre les données et de fournir des services plus réactifs aux parlementaires, au personnel et aux citoyens.

L'informatique sur le cloud devient rapidement la nouvelle norme, car elle offre une plus grande évolutivité et une plus grande souplesse. Cette évolution permet aux parlements de se détacher des centres de données coûteux sur site et d'opter pour des infrastructures numériques plus souples et plus rentables. Les parlements adoptent des solutions de cybersécurité de plus en plus avancées, souvent pilotées par l'IA, en réponse à l'évolution constante des menaces. La sécurité classique basée sur le périmètre cède la place à des architectures plus sophistiquées, à confiance zéro, qui protègent mieux les actifs numériques des parlements.

Au fur et à mesure que ces nouvelles technologies se développent, de nombreux systèmes existants deviennent obsolètes. Les systèmes téléphoniques traditionnels, les solutions autonomes de gestion des documents et les processus basés sur le papier sont progressivement abandonnés au profit d'alternatives numériques plus intégrées.

L'essor de l'intelligence artificielle



La députée Soraya Santos montrant l'application Infoleg à la Chambre des députés brésilienne. © Chambre des députés du Brésil

Ce rapport montre que 29 % des parlements utilisent aujourd'hui l'IA sous une forme ou une autre, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2020 (où 10 % l'utilisaient, presque exclusivement à titre expérimental). Cette augmentation rapide de l'utilisation de l'IA n'a rien de surprenant. En outre, on peut prédire avec un degré de confiance élevé que l'IA prendra de plus en plus d'importance dans les rapports à venir et que les niveaux d'adoption augmenteront rapidement.

Actuellement, 11 % des parlements déclarent disposer de réglementations légales régissant l'utilisation de l'IA et 14 % indiquent avoir des procédures internes à ce sujet. Il est possible que certains parlements considèrent leurs réglementations existantes comme suffisantes pour gérer leur utilisation actuelle ou prévue de l'IA, du moins à court terme. L'utilisation de l'IA au sein des parlements est souvent examinée au coup par coup, 39 % d'entre eux envisageant son adoption projet par projet. Seuls 7 % des parlements disposent d'une législation globale et de réglementations internes pour gérer le déploiement de l'IA de manière responsable. Ces chiffres peu élevés correspondent aux premiers stades de la courbe d'adoption de l'IA et sont susceptibles d'augmenter considérablement au cours des prochaines années.

Dans un récent bulletin thématique de l'UIP intitulé *Utiliser l'IA générative dans les parlements*², le CIP a anticipé cette tendance et a noté que les capacités de l'IA continueraient d'évoluer et de s'améliorer à un rythme soutenu. Alors que la collaboration interparlementaire actuelle sur l'IA se concentre principalement sur l'intégration de cette technologie dans les propres systèmes des parlements, l'IA générative (IAGen) a déjà commencé à apparaître dans les logiciels tiers utilisés par les parlements. Ces derniers doivent comprendre les implications de cette évolution, dont le rythme crée des risques requérant une robuste gouvernance et de bonnes pratiques de gestion. Il faut également que les parlements prennent conscience que l'introduction de l'IA ne peut se faire de manière isolée. Les systèmes d'IAGen ne peuvent être efficaces que s'ils ont accès à des données de haute qualité et bien structurées. Les parlements dotés de solides pratiques de gestion des données et d'approches bien définies de la transformation numérique auront plus de facilité à mettre en œuvre l'IA. Étant donné que l'impact de l'IAGen se fera sentir dans toute l'institution et que ses implications pourront être stratégiquement importantes, il est essentiel que les hauts dirigeants en aient une bonne compréhension et la pilotent avec détermination.

Les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'IAGen impliquent de disposer de données bien organisées, d'une forte culture de la transformation numérique, grâce à laquelle les équipes chargées des processus et des TIC collaborent, et de hauts responsables qui comprennent l'IA et s'investissent dans son utilisation stratégique.

Le CIP, par l'intermédiaire de son Pôle parlementaire sur la science des données, travaille activement à l'élaboration de directives pour l'utilisation efficace de l'IA dans les parlements. Cette initiative fait partie d'un projet de collaboration impliquant 14 chambres parlementaires et mené par la Chambre des députés du Brésil, le Parlement européen et le CIP³.

² UIP, *Utiliser l'IA générative dans les parlements* (Genève : UIP, 2024).

³ UIP, « Co-création de lignes directrices relatives à la gouvernance de l'IA dans les parlements », *Bulletin de l'innovation de l'UIP*, numéro 17, 31 mai 2024.

Tendances technologiques



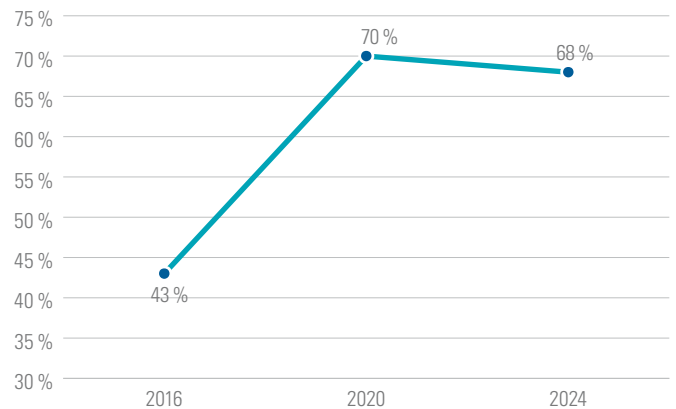
Parlementaire utilisant le système de vote électronique au Parlement andorran. © Parlement d'Andorre

La présente section examine les principales tendances de cette série de rapports, en mettant particulièrement l'accent sur la comparaison des conclusions de 2016, 2020 et 2024. La vague d'innovation qui a déferlé lors de la pandémie de COVID-19 a mis les TIC au premier plan, conférant au numérique une importance déterminante. Bien que ce mouvement se soit atténué, en 2024, de nombreux parlements se sont lancés dans des initiatives de modernisation, investissant non pas simplement dans de nouveaux systèmes, mais dans des programmes de transformation numérique de grande ampleur remodelant leur façon de travailler.

Pilotage et gestion des TIC

Gouvernance et stratégie : la série de rapports montre une augmentation significative et constante du pourcentage de parlements ayant mis en place des stratégies et des visions en matière de TIC, la part des répondants déclarant disposer de telles stratégies passant de 43 % en 2016 à 70 % en 2020. Cette plus grande attention portée à l'utilisation stratégique des TIC se reflète dans l'enquête 2024, dans laquelle 68 % des parlements ont déclaré avoir mis en place des stratégies numériques pluriannuelles, et 73 % des programmes formels de modernisation – des chiffres qui montrent une poussée évidente vers la transformation numérique. L'importance croissante des TIC se reflète également dans la proportion de parlements et de chambres dans lesquels les secrétaires généraux jouent un rôle actif en matière de gouvernance des TIC (69 % en 2024, contre 51 % en 2020).

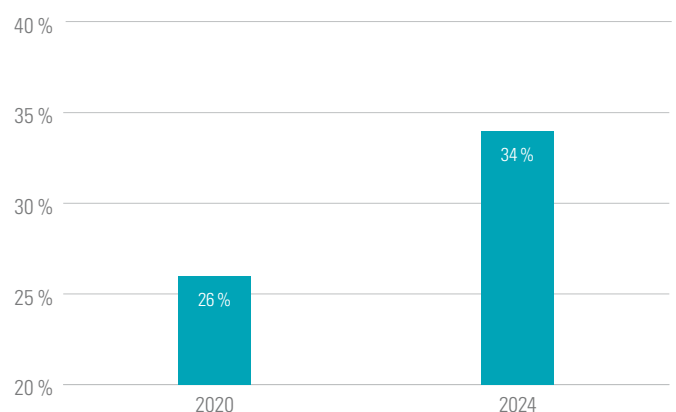
Figure 2 : Parlements disposant d'une stratégie numérique formelle



Budgets : l'insuffisance du financement et le manque de personnel sont restés d'importantes difficultés tout au long de cette série de rapports, 59 % et 48 % des répondants les citant respectivement comme des préoccupations dans l'enquête 2024. Toutefois, la série de données indique une tendance à l'augmentation des investissements (en pourcentage du budget global) dans les parlements. Le pourcentage de parlements allouant 1 % ou moins de leur budget aux TIC est passé de 23 % en 2012 à 16 % en 2020. En 2024, 20 % des parlements ont déclaré avoir alloué plus de 10 % de leur budget aux TIC, alors qu'ils étaient 15 % en 2020, ce qui reflète l'importance croissante des technologies numériques.

Innovation et acquisition de connaissances : dans leur grande majorité, les parlements sont devenus plus innovants depuis la pandémie, 84 % des répondants déclarant que c'était le cas dans l'enquête 2022. À compter de 2024, 34 % des parlements disposent d'une stratégie d'innovation formelle (contre 26 % en 2020) et 66 % ont recours à des méthodes informelles pour encourager l'innovation. L'enquête réalisée dans le cadre de ce rapport montre que l'innovation continue d'être soutenue et que la collaboration interparlementaire s'intensifie : 82 % des parlements ont cité « l'apprentissage par l'expérience d'autres parlements » comme un facteur clé.

Figure 3 : Parlements disposant d'une stratégie d'innovation formelle

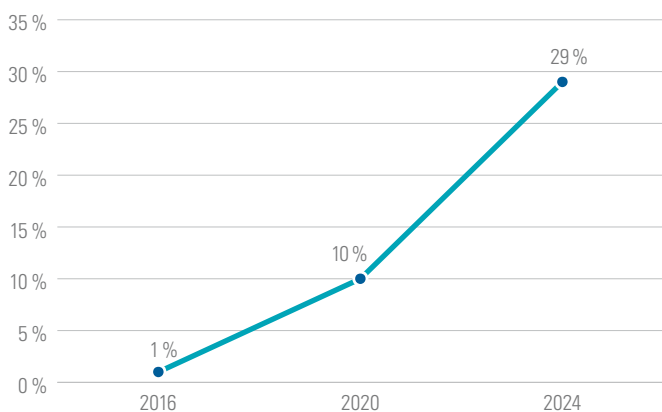


Soutenir les utilisateurs au sein du parlement : la manière dont les technologies numériques sont développées et déployées a changé depuis les premières éditions de ce rapport. La pandémie a accéléré cette évolution et mis en évidence la nécessité de nouveaux moyens pour fournir des solutions numériques. La transformation numérique consiste en un changement holistique axé sur l'utilisateur, par lequel des méthodologies plus innovantes et agiles permettent un déploiement rapide et un développement souple et itératif. Les scénarios d'utilisation montrent comment les solutions numériques modifient la culture et les processus pour les utilisateurs, et comment Internet et le travail à distance remodelent les pratiques de travail pour les parlementaires et le personnel.

Technologies émergentes

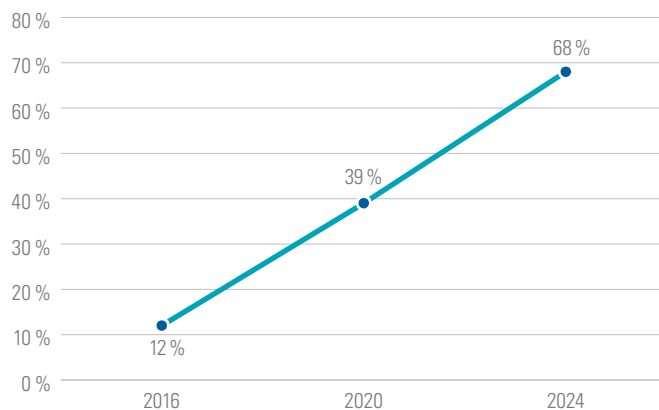
Intelligence artificielle : l'essor rapide du recours à l'IA dans les parlements est évoqué ci-dessus. Ce rapport montre qu'en l'espace de huit ans, l'IA est passée du stade de la nouveauté à celui d'outil expérimental, puis à celui d'outil productif. Pour remettre les choses en contexte, le rapport 2016 ne cite qu'un seul exemple pouvant être considéré comme de l'IA. En 2020, 10 % des parlements expérimentaient les premières formes d'IA Gen. En 2024, ce chiffre a considérablement augmenté pour atteindre 29 %. Vingt pour cent des parlements utilisent désormais cette technologie pour la transcription, 10 % pour la traduction et 15 % pour la cybersécurité. En outre, 44 % prévoient d'utiliser l'IA pour la transcription à l'avenir.

Figure 4 : Adoption de l'IA dans les parlements



Technologies du cloud : la part de parlements utilisant le stockage sur le cloud est passée de 12 % en 2016 à 39 % en 2020, soit une augmentation de 86 %. Dans l'enquête 2024, 68 % des parlements ont déclaré utiliser une forme de service sur le cloud (cloud privé, public ou gouvernemental), ce qui représente une augmentation de 74 % depuis 2020.

Figure 5 : Adoption des technologies du cloud dans les parlements

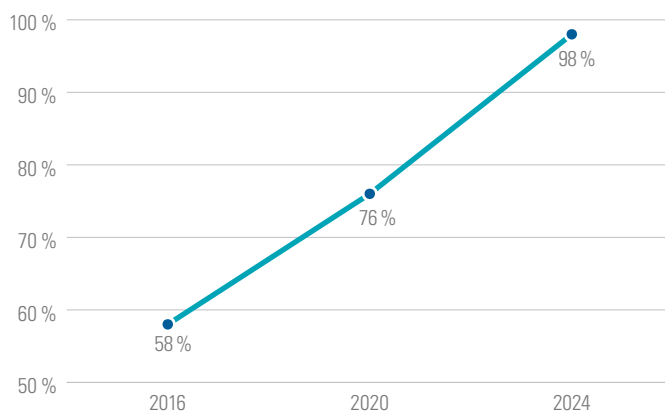


Cybersécurité : la cybersécurité a pris de l'importance avec le temps. En 2020, 70 % des parlements avaient adopté ou prévu d'adopter des normes nationales de cybersécurité. En 2024, ce chiffre est monté à 91 % des répondants. L'enquête menée dans le cadre de ce rapport révèle également que 79 % des parlements ont dispensé une formation à la cybersécurité à leur personnel et 63 % aux parlementaires, au cours des deux dernières années.

Tendances constantes

Réseaux sociaux : les réseaux sociaux ont dépassé en 2016 les médias classiques en tant que moyen le plus utilisé par les parlements pour communiquer avec les citoyens. Cette tendance s'est poursuivie, avec 76 % des parlements utilisant ce canal en 2020, et 98 % en 2024.

Figure 6 : Parlements utilisant les réseaux sociaux



Données ouvertes : le rapport 2008 faisait remarquer que des données ouvertes et lisibles par la machine pouvaient favoriser une plus grande participation des citoyens auprès du parlement. Si l'utilisation des interfaces de programmation d'applications (API) a légèrement augmenté au fil du temps, la part de parlements publiant des données ouvertes est restée relativement inchangée depuis 2016, le taux d'adoption s'avérant plus lent que prévu. En 2024, le format PDF reste le principal format de publication des données parlementaires.

Sites web et courriel : les sites web restent essentiels pour fournir des informations et dialoguer avec les citoyens. Le courriel reste la méthode numérique la plus utilisée par les parlementaires pour communiquer avec les citoyens.

Fracture numérique : une fracture numérique persistante est évidente dans cette série de rapports, les parlements des pays à faible revenu étant à la traîne par rapport à leurs homologues des pays à revenu élevé en ce qui concerne l'adoption des TIC. En 2024, seuls 13 % des parlements des pays à faible revenu ont déclaré fournir des informations parlementaires interrogeables, contre 65 % des parlements des pays à revenu élevé.

Technologies en déclin

Radiodiffusion : l'utilisation de la radio pour la diffusion des travaux et des informations parlementaires a diminué tout au long de la série de rapports, l'accent ayant été mis sur les médias numériques audio et visuels. Dans l'enquête 2024, seuls 29 % des parlements ont déclaré utiliser la radiodiffusion.

Enregistrement manuel des comptes rendus officiels : la part de parlements utilisant des méthodes manuelles d'enregistrement et de transcription a diminué régulièrement – de 47 % en 2010 à seulement 26 % en 2024 – car de plus en plus de parlements ont adopté des alternatives numériques.

Indice de maturité numérique



Rénovation de la salle de commission à la Chambre des députés chilienne. © Service de photographie, Chambre des députés du Chili

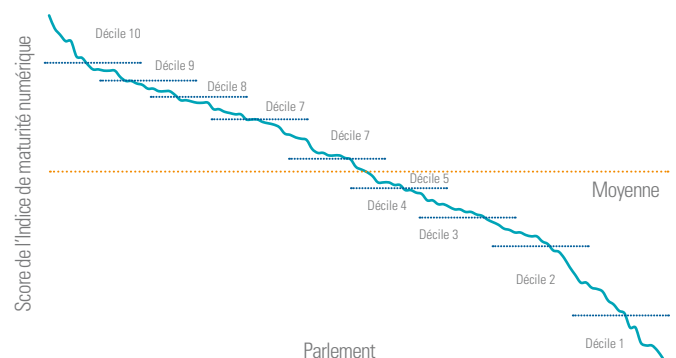
Cette section présente un ensemble de références basées sur les réponses des différents parlements et chambres, servant de guide pour établir différents niveaux de maturité numérique.

L'objectif de l'analyse comparative n'est pas de dresser un tableau de classement des « bons » ou « mauvais » parlements. Il s'agit plutôt d'accompagner la prise de décision stratégique sur l'utilisation des technologies numériques en mettant en évidence les facteurs pouvant affecter la maturité.

L'analyse comparative de la maturité numérique aide les parlements de plusieurs manières. Définir ce qui constitue une « bonne pratique » dans un cadre parlementaire permet aux parlements d'adapter et d'améliorer leurs propres pratiques et initiatives numériques. Cela aide également les parlements à définir leurs propres priorités stratégiques et à mesurer les progrès accomplis, et encourage la collaboration, car les parlements apprennent les uns des autres et partagent leurs expériences. Certains facteurs communs sont attendus, tels qu'un pilotage rigoureux, un plan stratégique et un budget suffisant, ainsi qu'un niveau d'adoption de la technologie et certaines pratiques innovantes identifiables. Le fait de disposer d'une référence met en évidence les parlements avec lesquels d'autres pourraient souhaiter dialoguer ou se comparer afin de soutenir leurs propres programmes de modernisation et de transformation numérique.

L'analyse comparative est subjective et les données de ce rapport sont basées sur une auto-évaluation. Les réponses peuvent contenir des surestimations, des sous-estimations et, bien sûr, des erreurs. Il n'est pas possible de définir ce qu'est un parlement qui atteint la « maturité numérique » sans tenir compte du contexte et des contraintes propres à chaque situation. Le concept est souple, dynamique et diffère d'une institution à l'autre.

Figure 7 : Répartition de la maturité numérique entre tous les parlements



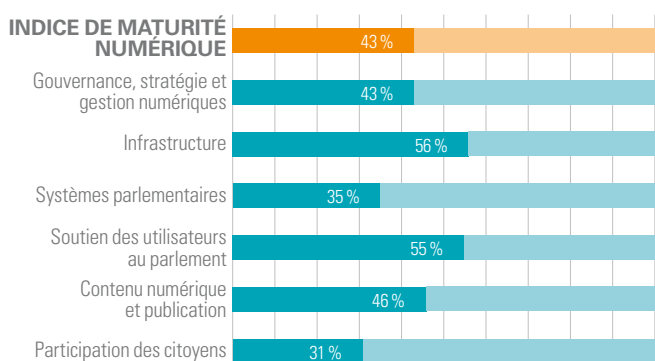
Maturité numérique par domaine

Le soutien aux utilisateurs et l'infrastructure sont les points forts ; la participation des citoyens apparaît comme un point faible.

La maturité numérique a été répartie dans les principales catégories (ou domaines) du rapport. Si l'on compare ces résultats à un score maximal possible, on constate que les domaines les plus forts pour les parlements en général sont l'infrastructure, le soutien aux utilisateurs au sein du parlement et les systèmes parlementaires. L'infrastructure,

qui est au cœur du parlement numérique, est un domaine relativement robuste, même pour les répondants les moins avancés, tous les parlements disposant d'une certaine infrastructure numérique. Cependant, pour une forte maturité numérique, il ne suffit pas d'équipements et de systèmes. Il faut des investissements dans une bonne gouvernance et des pratiques de gestion rigoureuses. Cette analyse montre que la gouvernance, la stratégie et la gestion numériques sont des points faibles pour de nombreux parlements.

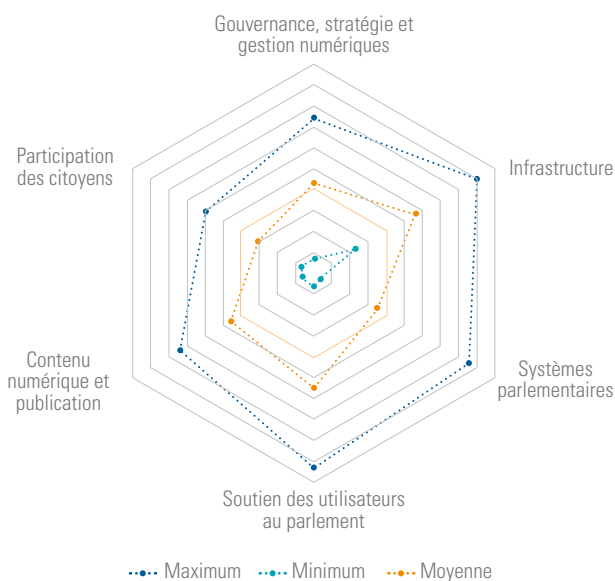
Figure 8 : Maturité numérique moyenne par catégorie



L'Indice de maturité numérique met également en évidence des faiblesses en matière de participation des citoyens (tant au niveau des stratégies que des pratiques). Ces points sont abordés plus loin dans le présent rapport.

La Figure 9 présente les données d'une autre manière, en mettant en évidence l'éventail des différences entre les scores les plus élevés, les plus bas et la moyenne de l'Indice de maturité numérique pour chaque thème.

Figure 9 : Répartition des scores de maturité numérique par thème



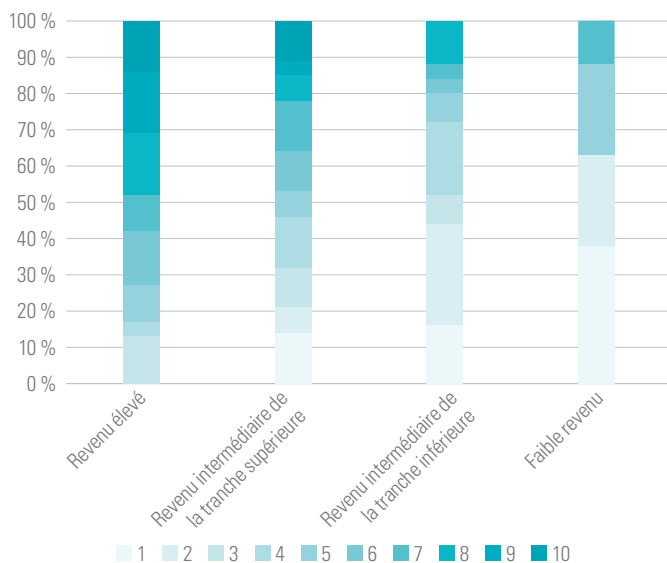
Facteurs affectant la maturité numérique

La fracture numérique flagrante et persistante entre les parlements met en évidence un écart important dans l'adoption et la mise en œuvre des technologies entre les parlements de pays aux niveaux de revenu différents. Pour près de la moitié, les répondants dans les pays à revenu élevé (44 %) se classent parmi les 30 premiers parlements et chambres en termes de maturité numérique. En revanche, près des deux tiers des parlements des pays à faible revenu (63 %) et un peu plus de la moitié de ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (52 %) se classent parmi les 30 derniers en termes de maturité numérique.

Dans les tableaux et figures suivants, les répondants sont classés par décile⁴, 10 étant le niveau de maturité numérique le plus élevé et 1 le niveau le plus bas.

Le niveau de revenu du pays est le facteur prédictif le plus significatif de la maturité numérique.

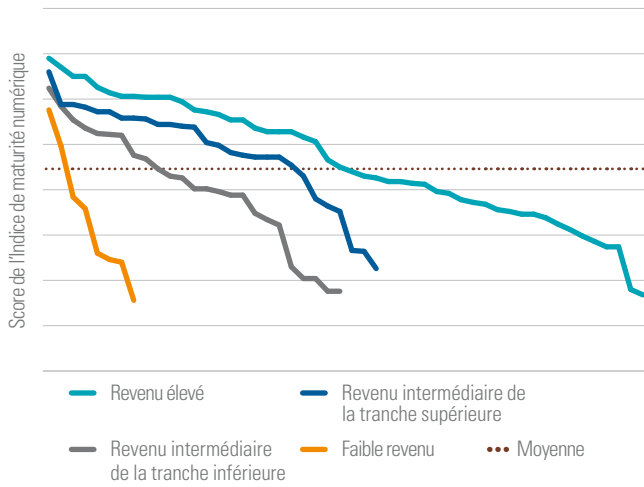
Figure 10 : Répartition des parlements par niveau de revenu du pays pour chaque décile



On retrouve ce déséquilibre dans la répartition de la maturité numérique par niveau de revenu du pays, ce qui montre que les parlements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont plus susceptibles de se situer en dessous du niveau moyen de maturité numérique. Alors que 30 % des parlements des pays à revenu élevé se classent dans les déciles 10 et 9 (13 % dans le décile 10), aucun parlement des pays à faible revenu ne dépasse le décile 7. Ce clivage est encore plus marqué si l'on observe que 38 % des parlements des pays à faible revenu se situent dans le décile le plus bas et 53 % dans le quartile le plus bas. À l'inverse, aucun parlement des pays à revenu élevé ne se classe en dessous du décile 3.

⁴ Un classement par décile divise un ensemble de données en 10 parties égales, chaque partie représentant 10 % des données, ce qui permet des comparaisons basées sur les positions au sein de ces 10 groupes.

Figure 11 : Répartition de la maturité numérique par niveau de revenu du pays

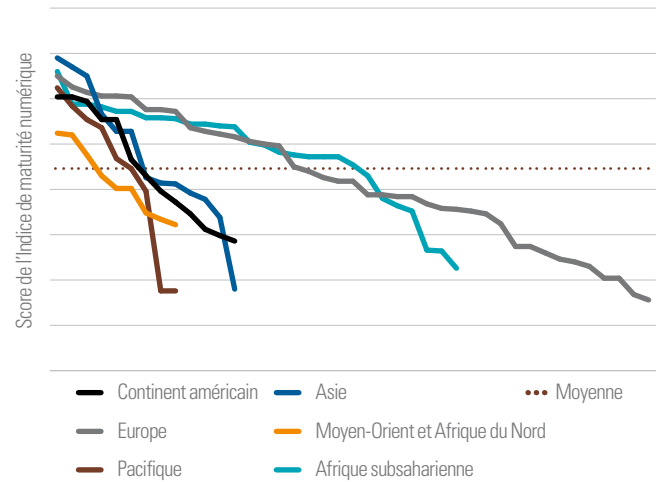


La région géographique constitue également un facteur de maturité numérique. Les parlements d'Europe représentent 44 % des 30 parlements les mieux classés, tandis que ceux du continent américain comptent pour 43 % de cette catégorie. À l'inverse, 56 % des parlements de la région Pacifique et 50 % de ceux d'Afrique subsaharienne se classent parmi les 30 parlements ayant la plus faible maturité numérique. Seuls 7 % des parlements d'Afrique subsaharienne se classent parmi les 30 premiers de cette enquête. Si la région Pacifique s'en sort mieux, son classement est biaisé par la présence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il n'en reste pas moins que les petits parlements des îles du Pacifique ont du mal à suivre le rythme de l'innovation numérique, tout comme de nombreux parlements en Afrique.

Tableau 1 : Répartition des parlements par région pour le classement par décile

Décile	Continent américain	Asie	Europe	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Pacifique	Afrique subsaharienne
10	31 %	-	12 %	11 %	-	-
9	8 %	-	20 %	11 %	-	-
8	8 %	8 %	15 %	-	22 %	14 %
7	8 %	8 %	12 %	11 %	11 %	7 %
6	23 %	15 %	12 %	22 %	-	-
5	8 %	15 %	12 %	-	11 %	7 %
4	8 %	23 %	2 %	11 %	-	18 %
3	-	23 %	10 %	11 %	-	14 %
2	-	8 %	5 %	-	11 %	25 %
1	8 %	-	-	22 %	44 %	14 %

Figure 12 : Répartition de la maturité numérique par région



Si l'on considère la taille, la différence est moins prononcée et les parlements sont mieux répartis dans les classements. Cela peut s'expliquer par le fait qu'un grand nombre des petites chambres ayant répondu à cette enquête était des chambres hautes de parlements bicaméraux de pays développés à revenu relativement élevé.

Tableau 2 : Répartition des parlements par taille pour le classement par décile

Décile	Petit	Moyen	Grand
10	8 %	10 %	9 %
9	8 %	7 %	13 %
8	10 %	14 %	13 %
7	10 %	7 %	13 %
6	13 %	10 %	9 %
5	6 %	17 %	4 %
4	8 %	10 %	13 %
3	13 %	5 %	17 %
2	10 %	10 %	9 %
1	13 %	12 %	-

Évaluation de la maturité numérique des parlements de l'enquête

L'Indice de maturité numérique (Tableau 3) présente une liste de parlements regroupés en déciles (10 étant la maturité numérique la plus élevée et 1 la moins élevée). Les parlements bicaméraux qui ont soumis dans l'enquête une seule entrée pour les deux chambres ont été combinés (c'est pourquoi, par exemple, l'Autriche et le Royaume-Uni apparaissent comme une seule entrée). Toutefois, lorsque les chambres des parlements bicaméraux ont soumis des réponses individuelles, celles-ci ont été séparées (par exemple, il y a des entrées distinctes pour le Sénat du Brésil et pour la Chambre des députés du Brésil). Au sein des déciles, les parlements sont classés par ordre alphabétique.

Tableau 3: Classement par décile de la maturité numérique de tous les parlements participant à l'enquête

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Brésil – Chambre des députés	10	9	7	10	4	10	9
Brésil – Sénat	10	8	9	10	10	9	10
Canada – Chambre des communes	10	10	8	6	9	6	6
Finlande	10	6	10	9	7	10	9
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Israël	10	6	10	9	9	10	4
Paraguay – Chambre des députés	10	9	5	8	3	9	10
Parlement européen	10	10	10	10	3	8	6
Slovaquie	10	10	10	9	8	10	9
Autriche	9	7	9	6	10	8	10
Bahreïn	9	8	6	10	7	8	9
France – Sénat	9	5	8	10	6	8	10
Italie – Sénat	9	6	9	8	9	9	6
Lettonie	9	7	8	8	4	10	5
Paraguay – Sénat	9	6	7	10	7	7	10
Royaume-Uni	9	9	9	6	8	10	8
Slovénie	9	8	5	10	4	10	8
Afrique du Sud	8	9	10	8	10	4	5
Australie	8	7	9	8	8	6	7
Chili – Sénat	8	9	9	7	4	8	8
Espagne – Sénat	8	4	9	4	4	7	4
Estonie	8	5	9	10	7	9	5
Pologne – Sejm	8	2	7	10	7	9	5
République de Corée	8	8	6	8	9	6	7
Suisse	8	10	7	7	4	9	8
Ukraine	8	9	6	6	4	8	10
Zimbabwe	8	8	8	9	8	6	8
Allemagne – Bundestag	7	7	3	5	4	4	2
Burundi – Sénat	7	4	6	7	3	6	10
Canada – Sénat	7	5	10	9	8	8	8
Fidji	7	7	7	5	9	6	7
Hongrie	7	5	8	9	7	8	1
Italie – Chambre des députés	7	7	7	8	3	8	5

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Maroc	7	6	9	8	1	5	8
Maurice	7	10	8	7	7	7	3
Monténégro	7	2	5	5	2	10	9
Norvège	7	7	8	8	6	6	5
Thaïlande – Sénat	7	10	9	5	6	4	5
Bahreïn	6	6	8	7	9	3	4
Espagne – Congrès des députés	6	4	6	9	4	8	7
Kazakhstan	6	5	3	3	9	4	8
Luxembourg	6	6	4	7	4	6	8
Pays-Bas – Chambre des représentants	6	6	6	6	6	10	1
Portugal	6	1	7	10	8	5	3
Roumanie	6	1	5	10	1	6	4
Suriname	6	8	8	4	10	4	7
Thaïlande – Chambre des représentants	6	10	5	8	2	5	6
Trinité-et-Tobago	6	5	5	2	4	7	9
Tunisie	6	4	7	8	2	5	5
Arménie	5	2	3	7	7	6	6
Burundi	5	6	7	3	1	3	8
Cambodge	5	9	3	1	8	5	6
Danemark	5	2	5	7	4	7	5
Grèce	5	3	6	5	2	7	2
Guyana	5	5	6	3	3	3	7
Islande	5	2	5	4	8	7	5
Macédoine du Nord	5	3	6	7	1	6	3
Malawi	5	4	5	3	2	4	9
Nouvelle-Zélande	5	4	6	5	8	5	3
Sri Lanka	5	3	2	5	7	6	7
Algérie	4	7	7	2	4	4	2
Chili – Chambre des députés	4	3	4	6	2	6	2
Chypre	4	4	4	5	9	4	4
Kenya	4	8	4	4	2	3	3
Malaisie	4	4	4	3	4	2	10
Namibie	4	4	2	4	4	5	7

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Pakistan – Assemblée nationale	4	9	4	3	6	3	4
Zambie	4	8	6	6	6	2	1
Allemagne – Conseil fédéral	3	2	6	5	4	10	6
Andorre	3	6	4	5	2	3	1
Angola	3	5	5	4	6	2	3
Botswana	3	4	3	3	2	4	6
Chine	3	9	2	2	8	3	3
Ghana	3	5	4	3	6	2	4
Japon – Chambre des représentants	3	1	3	6	8	5	2
Kazakhstan	3	2	7	5	2	8	7
Koweït	3	4	3	4	7	3	2
Monaco	3	6	2	3	7	2	6
Roumanie	3	1	3	5	1	6	5
Seychelles	3	7	4	3	3	2	5
Azerbaïdjan	2	1	2	7	1	1	4
Bhoutan	2	3	2	2	1	4	2

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Eswatini	2	3	1	1	3	5	1
Éthiopie	2	3	3	3	9	3	2
Lesotho	2	3	3	1	7	1	3
Mozambique	2	4	2	1	2	3	7
Parlement panafricain	2	4	6	2	1	1	3
République de Moldova	2	3	1	5	2	6	1
Tanzanie	2	2	2	2	1	2	3
Vanuatu	2	3	3	2	3	1	3
Djibouti	1	2	1	2	1	1	1
Kiribati	1	2	1	1	4	2	3
Liban	1	1	1	1	1	1	1
Lesotho	1	3	3	1	3	2	2
Madagascar	1	2	1	1	1	1	3
Mexique	1	1	1	4	4	3	5
Palaos	1	1	2	1	2	1	2
République centrafricaine	1	1	1	4	1	1	1
Tonga	1	9	1	1	1	1	1



Présentation de la manière dont les transcriptions basées sur l'IA sont générées en vue de transformer la parole en texte et de servir de base aux comptes rendus des délibérations parlementaires au Bundestag. © Bundestag allemand

État actuel des technologies et pratiques parlementaires

La présente section résume les principales conclusions du rapport pour chaque catégorie, à savoir gouvernance, stratégie et gestion numériques, infrastructure, systèmes parlementaires, soutien aux utilisateurs, contenu numérique et publication, participation des citoyens, et collaboration

interparlementaire. On trouve ensuite une analyse détaillée et une réflexion approfondie sur les conclusions, que les lecteurs sont encouragés à découvrir s'ils souhaitent en savoir plus sur un sujet, une question ou une technologie spécifique.

Synthèse des résultats



Enregistrement par un technicien audiovisuel utilisant l'ancienne méthode analogique par cassettes. © Parlement du Malawi

La présente section synthétise l'enquête auprès des parlements. Elle est rapide à lire et met en évidence les principaux résultats et principales évolutions.

Gouvernance, stratégie et gestion numériques

Plus de deux tiers des parlements (68 %) ont désormais des stratégies numériques pluriannuelles.

La transformation numérique contribue à la modernisation des parlements et les aide à rester en phase avec le monde. La transformation numérique s'accélère dans les parlements du monde entier, sous l'impulsion croissante de stratégies globales et grâce à la mobilisation des dirigeants de haut niveau. Plus de deux tiers des parlements (68 %) appliquent désormais une stratégie numérique/TIC pluriannuelle. Dans 73 % des cas, cette stratégie est complétée par des programmes formels de modernisation. Cet élan stratégique est renforcé par la volonté de tirer parti de la technologie en vue de rendre le fonctionnement du parlement plus durable (ce qui est cité par 69 % des répondants).

Les secrétaires généraux jouent un rôle plus concret en matière de gouvernance numérique.

Les secrétaires généraux s'impliquent plus activement dans la gouvernance des TIC dans 69 % des parlements, soit une augmentation significative par rapport aux 51 % d'il y a quatre ans. Cette impulsion s'étend à l'ensemble des hauts responsables des parlements : les directeurs des TIC définissent l'orientation stratégique dans 61 % des parlements, tandis que des équipes de hauts dirigeants se chargent de la gouvernance des TIC dans 69 % des cas. Cette mobilisation au plus haut niveau témoigne d'une reconnaissance croissante du rôle essentiel des TIC dans les activités parlementaires.

L'UIP et l'ASGP ont produit un guide sur la transformation numérique à l'intention des hauts responsables des parlements⁵. Ce document vise à aider les parlements dans leur démarche de création d'un programme de transformation numérique durable, bien géré et correctement structuré.

Les parlements consacrent aux TIC une part plus importante de leur budget.

Au fur et à mesure que les capacités numériques se développent, les parlements consacrent aux TIC une part plus importante de leur budget. Un cinquième des parlements (20 %) consacrent désormais aux TIC plus de 10 % de l'ensemble de leurs dépenses, alors qu'ils étaient seulement 15 % en 2020. Une forte majorité (54 %) a accru les dotations budgétaires pour les TIC depuis 2012, tandis que 17 % ont réduit ces mêmes dotations sur la même période.

Une importance croissante est accordée à la mise en place d'une culture de l'innovation.

L'accent est mis de plus en plus sur le développement d'une culture de l'innovation. En effet, 34 % des parlements ont adopté des stratégies d'innovation formelles (au lieu de 26 % en 2020), tandis que 66 % appliquent des méthodes informelles. Un pourcentage impressionnant de 82 % de répondants ont cité « l'apprentissage par l'expérience d'autres parlements » comme un facteur clé de l'innovation. Toutefois, d'importants obstacles subsistent : 59 % des parlements font état d'un financement insuffisant et 48 % des répondants sont confrontés à une pénurie de personnel. Plus d'un tiers des répondants (37 %) ont déclaré rencontrer des obstacles culturels découlant d'une compréhension limitée des avantages de la transformation numérique.

Infrastructure

Les données dressent un tableau détaillé des efforts déployés par les parlements du monde entier pour mettre à niveau leur infrastructure TIC et renforcer leurs capacités numériques. Presque tous les parlements ont accès à une alimentation électrique fiable, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et 72 % d'entre eux sont équipés de générateurs diesel de secours en cas de coupure de courant et d'urgence. La connectivité à Internet est largement disponible et 94 % des parlements la jugent suffisamment fiable. La disponibilité de l'accès Wi-Fi pour les parlementaires (96 %) et le personnel (88 %) est pratiquement universelle.

Un parlement type dispose d'une équipe TIC de 24 personnes à temps plein, soit 13 personnes pour 100 parlementaires.

En termes de ressources humaines, un parlement type s'appuie sur un effectif de 24 équivalents temps plein (ETP) pour les TIC, ce qui correspond à un ratio de 13 personnes pour 100 parlementaires. Le personnel contractuel joue également un rôle important et 20 % des parlements ont plus d'agents contractuels que de personnel permanent dans le domaine des TIC. Le personnel interne est principalement chargé de tâches essentielles telles que le soutien aux utilisateurs (98 %), la gestion des données (97 %), les services web (97 %) et la gestion de l'infrastructure (96 %).

La modernisation passe par l'adoption généralisée de l'informatique sur le cloud, l'automatisation des services de base et une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Si 87 % des parlements disposent de réseaux dans leurs locaux, 69 % autorisent l'accès à distance via des réseaux privés virtuels (VPN). L'adoption des technologies basées sur le cloud a été un domaine prioritaire, avec un pourcentage impressionnant de 68 % de parlements recourant actuellement à ce type de service (cloud privé, public ou gouvernemental). Toutefois, nombreux sont ceux qui privilégient encore le déploiement dans leurs locaux pour les applications critiques telles que les bases de données (88 %), les systèmes de gestion de contenu (71 %) et la publication (81 %).

Quatre-vingt-neuf pour cent des répondants ont conclu des contrats de niveau de service avec des fournisseurs externes.

Les pratiques de gestion des services évoluent et 89 % des répondants ont conclu des contrats de niveau de service (SLA) avec au moins quelques fournisseurs externes, alors que seulement 19 % ont mis en place des SLA internes entre départements.

La cybersécurité en passe d'être un sujet majeur pour les parlements.

Le niveau de préparation à la cybersécurité varie : si 70 % des parlements se conforment aux normes nationales, seuls 53 % ont mis en place des stratégies internes et 41 % sont placés sous le contrôle d'une organisation gouvernementale pour les questions de cybersécurité.

Parmi les bibliothèques parlementaires, 72 % disposent de catalogues en ligne et 69 % automatisent le catalogage des acquisitions. La majorité d'entre elles (87 %) gèrent des répertoires numériques, tandis que 81 % sont abonnées à des revues et des bases de données en ligne. Les parlements sont toutefois moins nombreux à avoir adopté des technologies émergentes telles que les données ouvertes (46 %) et les outils de recherche basés sur l'intelligence artificielle (IA) (13 %), ce qui montre qu'il reste à faire sur ce plan.

⁵ Union interparlementaire (UIP) et Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), *Guide sur la transformation numérique des parlements* (Genève : UIP/ASGP, 2023).

Dans l'ensemble, ces résultats soulignent la façon dont les parlements évoluent vers la modernisation des TIC grâce à l'adoption généralisée du cloud, à l'automatisation des services de base, à une vigilance accrue en matière de cybersécurité et à l'émergence de l'IA. Les lacunes en matière de ressources humaines, de fiabilité d'Internet dans certaines régions, de technologies bibliothécaires sophistiquées et de cadres globaux de cybersécurité laissent entrevoir des possibilités de croissance continue et de partage des connaissances entre les institutions.

Systèmes parlementaires

Le parlement numérique consiste à déterminer la manière dont les TIC peuvent être utilisées pour transformer les processus et les relations, au sein du parlement et au-delà.

De nombreux parlements ont adopté les outils numériques pour moderniser, rationaliser et améliorer leurs méthodes de travail. Après bien des versions du présent document, il est clair que le terme parlement numérique ne fait pas expressément référence aux TIC, mais plutôt à la manière dont les TIC (au sens le plus large) peuvent être utilisées comme outil de transformation des processus et des relations, au sein du parlement et au-delà. Les parlements se tournent de plus en plus vers les outils numériques pour améliorer leurs pratiques dans des domaines tels que la gestion des documents, le vote, la conservation des documents et l'archivage, ainsi que pour accroître la souplesse et les capacités des services proposés aux parlementaires, notamment en salle plénière et dans les salles de commission.

Les outils numériques sont devenus des atouts stratégiques majeurs et les services des TIC sont sans cesse plus essentiels à la mission des parlements.

Les rapports successifs de cette série ont montré comment les outils numériques étaient désormais perçus comme des atouts stratégiques importants pour les parlements. C'est pourquoi les services des TIC sont devenus cruciaux pour la mission du parlement et le bon déroulement de ses activités. Au fil du temps, cette série de rapports a mis en évidence la progression de la fonction TIC dans les organigrammes parlementaires : autrefois activité administrative ou de soutien, elle est aujourd'hui représentée au niveau stratégique le plus élevé dans de nombreux parlements modernes.

Globalement, le parlement numérique étant un lieu plus efficient et transparent pour conduire les activités législatives, les parlements s'appuient sur les nouvelles technologies pour optimiser le processus législatif, faciliter l'ouverture et accroître la participation des citoyens.

Les résultats confirment l'adoption généralisée des systèmes informatiques pour les processus législatifs essentiels : plus de la moitié des parlements interrogés ont déclaré avoir mis en place des systèmes pour la rédaction des projets de loi (51 %), la rédaction des amendements (51 %) et le suivi des projets de loi (63 %), tandis qu'un pourcentage impressionnant de 73 % d'entre eux gèrent désormais une base de données sur les lois adoptées. Cette évolution souligne la reconnaissance croissante de l'importance de la dématérialisation pour rationaliser les activités parlementaires et les rendre plus efficaces.

Une grande majorité de parlements utilisent des systèmes numériques pour les activités plénières, mais de fortes disparités subsistent entre les régions et les niveaux de revenu des pays.

Les données montrent qu'une grande majorité de parlements utilise des systèmes numériques pour les activités en plénière, par exemple les calendriers, les programmes, les comptes rendus, les discours, les débats et les votes. Les taux d'adoption de ces fonctions varient entre 67 % et 75 %, ce qui souligne l'adoption généralisée de la technologie dans le fonctionnement quotidien des parlements. Les taux d'adoption sont également élevés pour les fonctions liées aux commissions, notamment les rapports, les calendriers et les comptes rendus, allant de 57 % à 69 %.

Cependant, les données mettent également en évidence de fortes disparités dans l'adoption des TIC entre les régions et les niveaux de revenu des pays. Les parlements des pays à revenu élevé, ainsi que ceux d'Europe et du continent américain, sont en tête, avec une moyenne de 16 à 17 domaines fonctionnels pris en charge par des systèmes informatiques. En revanche, les parlements des pays à faible revenu, ainsi que ceux d'Afrique subsaharienne et du Pacifique, sont à la traîne, les outils numériques n'étant utilisés que dans 9 à 10 domaines fonctionnels en moyenne. Cette fracture numérique souligne la nécessité de déployer des efforts ciblés pour combler le fossé et garantir l'égalité d'accès à la technologie dans le cadre parlementaire.

Un parlement sur cinq autorise désormais le vote à distance en séance plénière.

En ce qui concerne la gestion des documents, 57 % des parlements ont mis en place des systèmes de gestion des textes de loi, intégrant des fonctionnalités telles que le suivi des versions, la gestion des amendements et celle du flux de travail. Si le vote manuel reste prédominant (51 % en plénière et 80 % en commission), l'adoption du vote à distance (20 % en plénière) et des méthodes de vote électronique a connu une augmentation notable, ce qui suggère une évolution progressive vers des processus de vote plus avancés sur le plan technologique.

L'enregistrement numérique à l'aide d'outils de transcription sur PC s'est imposé comme la méthode la plus largement adoptée pour conserver les documents parlementaires (62 %), la technologie de reconnaissance vocale gagnant du terrain (31 %). La retransmission en direct des séances plénières est devenue courante, 87 % des parlements ayant adopté cette pratique. L'utilisation d'écrans géants dans l'hémicycle et les salles de commission est une pratique courante, avec environ 80 % des parlements qui recourent à cette technologie pour améliorer la visibilité et l'accessibilité des activités parlementaires.

L'archivage et la conservation numériques sont des outils importants pour les parlements, 52 % des répondants déclarant avoir mis en œuvre des politiques de conservation numérique de la documentation parlementaire. Les parlements se concentrent davantage sur la préservation des documents contemporains (69 %) que des documents historiques (56 %), signe d'une importance croissante accordée à la sauvegarde des documents législatifs actuels et à leur accès.

Les parlements utilisent l'IA pour des tâches telles que la transcription, la traduction et la cybersécurité.

Bien que l'adoption de l'IA dans les processus parlementaires n'en soit qu'à ses débuts, le rapport montre un intérêt croissant pour l'exploitation de cette technologie transformatrice, 29 % des parlements y recourant actuellement et d'autres prévoyant de le faire. Bien que les taux actuels d'adoption de l'IA pour des fonctions telles que la transcription, la traduction et la cybersécurité restent faibles, une part importante des parlements (35-44 %) prévoit de mettre en œuvre l'IA dans ces domaines. Toutefois, l'adoption de l'IA pour les fonctions législatives centrales, telles que la rédaction de projets de loi et l'analyse des contributions des citoyens, reste limitée (environ 2 %), et seuls 27 % des parlements prévoient d'étudier ces applications.

Le bulletin thématique de l'UIP *Utiliser l'IA générative dans les parlements*⁶ encourage les parlements à expérimenter l'IA et à s'informer sur son potentiel. Ce document fait toutefois remarquer qu'il faut procéder avec prudence, en particulier quand on l'envisage dans le cadre des fonctions législatives centrales.

En conclusion, la dématérialisation des fonctions parlementaires poursuit son évolution à un rythme régulier. Les parlements s'appuient en effet de plus en plus sur les outils numériques pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité. Cependant, ces résultats soulignent également la nécessité de remédier aux disparités d'adoption entre les régions et les niveaux de revenu des pays afin de rendre la transformation numérique plus inclusive et équitable dans les parlements du monde entier. Alors que la technologie continue d'évoluer, il est essentiel que les parlements s'adaptent et tirent parti de ces avancées.

Soutien aux utilisateurs

Cette section traite de la fourniture de matériels, logiciels et services de soutien aux utilisateurs, en soulignant les différences entre les parlements des pays à revenu élevé et des pays à faible revenu. Elle aborde également les priorités en matière de formation et de développement pour les parlementaires et le personnel des TIC, en mettant l'accent sur l'importance cruciale de la sensibilisation à la cybersécurité et des certifications techniques. En analysant ces aspects centraux, le rapport fournit des indications précieuses sur la manière dont les parlements s'adaptent au nouveau paysage technologique, à son évolution, tout en veillant à ce que les parlementaires et le personnel soient bien préparés et convenablement formés.

Quatre-vingt-seize pour cent des parlements fournissent des matériels aux parlementaires et au personnel, et 90 % des applications.

Dans leur grande majorité, les parlements proposent aux parlementaires des matériels, outils et services d'assistance TIC, 96 % d'entre eux fournissant des matériels et 90 % des applications. Les parlements des pays à revenu élevé sont plus susceptibles de fournir ces ressources que leurs homologues des pays à faible revenu.

En matière de formation, les principales priorités du personnel chargé des TIC sont la cybersécurité (77 %), l'IA (43 %), le développement et la maintenance d'applications (42 %) et les services basés sur le cloud (41 %).

Outre les matériels et les applications, le soutien et la formation des utilisateurs sont également largement disponibles, 97 % des parlements offrant ces services aux parlementaires. La formation à la cybersécurité prend de plus en plus d'importance : au cours des deux dernières années, 79 % des parlements ont dispensé cette formation à leur personnel et 63 % à leurs parlementaires.

Pour le personnel des TIC, la cybersécurité représente la première priorité de formation (77 %), suivie par l'IA (43 %), le développement et la maintenance d'applications (42 %) et les services sur le cloud (41 %). Si les priorités varient en fonction de la taille des parlements, de la région et du niveau de revenu du pays, la cybersécurité reste prioritaire pour la formation du personnel des TIC.

Cinquante-six pour cent des parlements encouragent ou exigent une certification technique formelle pour le personnel des TIC.

Cinquante-six pour cent des parlements encouragent ou exigent une certification technique formelle et, lorsque c'est le cas, cette certification couvre en moyenne cinq domaines techniques. Les principaux domaines de certification sont la sécurité des systèmes d'information (74 %), les réseaux (67 %) et l'infrastructure informatique (65 %).

Le rapport souligne qu'il est essentiel de fournir aux parlementaires et au personnel des ressources, une formation et un accompagnement adéquats en matière de TIC, en insistant de plus en plus sur la cybersécurité et la formation professionnelle du personnel chargé des TIC.

Contenu numérique et publication

Cette série de rapports a montré les progrès significatifs des parlements dans l'amélioration de la fourniture et de la gestion des contenus numériques. L'accessibilité a été privilégiée et de nombreux parlements ont mis en place des dispositifs tels que le sous-titrage pour sourds et malentendants, l'audiodescription et une interface conviviale afin que leurs contenus numériques restent accessibles aux personnes handicapées. Cette approche inclusive garantit l'accès de tous les citoyens aux informations et services proposés par le parlement afin d'en bénéficier.

Les taux d'adoption des données ouvertes continuent de croître plus lentement que prévu, malgré leur valeur démocratique évidente.

En ce qui concerne les données ouvertes, la croissance prévue dans le rapport 2016 ne s'est pas concrétisée et les progrès ont été relativement lents. Malgré cela, plusieurs parlements ont développé ou amélioré leur portail de données ouvertes, rendant ainsi les données parlementaires plus facilement utilisables par des entités externes. Cette évolution vers plus de transparence et d'ouverture encourage le civisme et permet d'éclairer le débat public.

6 UIP, *Utiliser l'IA générative dans les parlements* (Genève : UIP, 2024).

Pour un peu plus de la moitié, les parlements disposent d'une politique formelle centrée sur la gestion de la création, de la publication et de la diffusion des contenus numériques.

Si, pour un peu plus de la moitié, les parlements disposent d'une politique formelle centrée sur la gestion de la création, de la publication et de la diffusion des contenus numériques, ils sont moins nombreux à avoir une politique spécifique pour la publication des données ouvertes. Le niveau de revenu du pays et la région sont des facteurs importants pour déterminer si les parlements ont mis en place ces politiques, les parlements des pays à revenu élevé et situés en Europe étant plus susceptibles de le faire.

Les parlements ont recours aux réseaux sociaux et aux sites web pour publier des informations et dialoguer avec les citoyens.

Les parlements ont surtout recours aux réseaux sociaux et aux sites web pour publier des informations et dialoguer avec les citoyens. Les contenus vidéo, la retransmission en direct et la diffusion TV jouent un rôle central dans les stratégies des parlements en matière de supports numériques. Dans l'ensemble, les sites web parlementaires offrent un large éventail de contenus, la plupart d'entre eux proposant des informations sur les parlementaires, ainsi que sur les fonctions et activités du parlement. L'accessibilité des contenus est un facteur essentiel.

Les parlements des pays à revenu élevé sont à la pointe en matière d'utilisation des données ouvertes, tandis que ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont à la traîne.

Cinquante-sept pour cent des parlements publient des contenus numériques dans plus d'une langue et 72 % les mettent à disposition dans un format accessible aux personnes handicapées. Bien que la pratique de la publication des données ouvertes soit restée largement inchangée depuis 2020, l'utilisation d'interfaces de programmation d'application (API) s'est accrue. Et si les PDF restent le principal support de publication, ils présentent souvent des données dans un format fixe, non lisible par une machine. Il est donc difficile d'extraire, d'analyser et de réutiliser les données de manière automatisée, ce qui est une exigence essentielle des initiatives incluant des données ouvertes.

Pour l'avenir, les parlements prévoient de privilégier l'intégration des technologies de l'IA, le développement de sites web adaptés aux mobiles, la production de données ouvertes, l'amélioration de l'accessibilité et le renforcement des mesures de cybersécurité. Parmi les autres priorités figurent l'extension de l'infrastructure numérique et la modernisation par le biais d'initiatives d'e-Parlement, en particulier pour les parlements des pays en développement.

Participation des citoyens

La participation des citoyens au processus législatif se traduit par un éventail plus large de connaissances et de compétences et une diversification des perspectives, ce qui permet des décisions mieux motivées reflétant davantage l'opinion des citoyens.

La participation des citoyens contribue à la redevabilité et à la transparence des parlements, et les incite à répondre aux besoins et aux préoccupations de la population qu'ils servent. En faisant activement participer les citoyens au processus législatif, les parlements peuvent puiser dans un large réservoir de connaissances et d'expertise, et diversifier les perspectives. Cette démarche permet de prendre des décisions plus éclairées qui reflètent mieux les intérêts de l'ensemble de la population. Une participation efficace de la population peut contribuer à renforcer la confiance dans le processus démocratique, car les citoyens sentent que leur voix est entendue et qu'ils ont un rôle à jouer dans la construction de l'avenir. Cela peut entraîner un plus grand civisme et une démocratie plus résiliente.

Toutefois, le rapport souligne que si la participation des citoyens offre des opportunités, il reste difficile d'en faire une priorité : seul un quart des parlements estime que l'amélioration de la légitimité du processus législatif est prioritaire, et une proportion tout aussi faible considère l'inclusion des citoyens dans le processus de prise de décision comme importante.

Peu de parlements disposent d'une stratégie formelle pour la participation en ligne des citoyens, et guère plus sont dotés de ressources numériques pour la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion en vue d'encourager la participation.

Parmi les répondants, une minorité a indiqué être dotée d'une stratégie formelle pour la participation en ligne des citoyens, et guère plus a déclaré disposer de ressources numériques pour la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion en vue d'encourager la participation. Il existe donc un risque important que les parlements ne touchent pas tous leurs publics cibles par le biais de la participation en ligne des citoyens. La responsabilité de déterminer les objectifs en matière de participation en ligne des citoyens est partagée entre différents parlementaires et membres du personnel parlementaire, le Secrétaire général étant la personne la plus susceptible d'être impliquée.

Les ressources pour la participation des citoyens varient d'un parlement à l'autre, et les données montrent que les obstacles à la participation en ligne peuvent être le manque de compétences et de formation des citoyens pour utiliser les outils fournis par le parlement, ainsi qu'un accès limité à Internet. Les parlements des pays en développement et ceux qui sont confrontés à des problèmes de connectivité, à une infrastructure médiocre et à de faibles niveaux de culture numérique ont plus de mal à dialoguer en ligne avec les citoyens.

Les parlements ont fait des progrès significatifs dans l'utilisation des outils numériques pour communiquer avec les citoyens.

En dépit de ces difficultés, les parlements ont beaucoup progressé dans l'utilisation des moyens numériques pour communiquer avec les citoyens, en particulier dans les commissions. On constate, depuis 2016, une augmentation notable du recours aux sites web et aux réseaux sociaux, surtout pour partager des informations sur les travaux, les compétences et les processus des commissions, et publier les conclusions des travaux.

Si les parlements semblent lents à adopter des outils numériques pour analyser les propositions des citoyens, certains l'ont fait avec succès et déclarent être en mesure de toucher un large public. Ces efforts ont notamment porté sur la retransmission en direct, les réseaux sociaux et les forums en ligne, lesquels ont facilité l'accès aux informations législatives et peuvent potentiellement contribuer à renforcer la confiance dans le processus parlementaire.

Collaboration interparlementaire

La collaboration interparlementaire et le partage des connaissances offrent aux parlements des perspectives et une dynamique vitales pour surmonter les obstacles et libérer l'innovation.

La collaboration interparlementaire est essentielle pour permettre aux parlements de fonctionner efficacement et de s'adapter à l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne la technologie. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la collaboration et de l'échange d'idées entre les parlements, car cela a permis de passer rapidement à des méthodes de travail en ligne.

Le Centre pour l'innovation au parlement (CIP) de l'UIP a joué un rôle clé dans la facilitation de cette collaboration. La participation au CIP est passée de 27 % en 2020 à 45 % en 2024, et 32 % des répondants ont déclaré leur intention d'y participer à l'avenir. Les parlements bénéficient également de divers réseaux interparlementaires tels que l'Association parlementaire du Commonwealth, le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). Ces réseaux offrent des possibilités d'assistance et de partage des connaissances, aidant les parlements à renforcer leurs capacités et à apprendre les uns des autres.

Dans leur majorité, les parlements sont prêts à offrir leur soutien, mais ils sont moins nombreux à le faire.

La volonté des parlements d'apporter leur soutien est remarquable : 70 % d'entre eux fournissent déjà un tel soutien ou sont prêts à le faire, en particulier dans des domaines tels que les processus législatifs, le développement du personnel et les services de bibliothèque. Il existe un potentiel de renforcement du soutien interparlementaire dans des domaines émergents tels que l'informatique sur le cloud et l'IA. Toutefois, le degré de soutien fourni varie en fonction de facteurs tels que le niveau de revenu du pays et la taille du parlement : les grands parlements et ceux des pays à revenu élevé sont plus actifs en matière de soutien, tandis que les petits parlements et ceux des pays à faible revenu expriment une forte volonté d'apporter un soutien à l'avenir, mais sont actuellement moins susceptibles de le faire.

Le soutien externe est un aspect crucial de la collaboration parlementaire.

Le soutien externe est un autre aspect crucial de la collaboration parlementaire, 32 % des parlements recevant un soutien soit d'autres parlements (17 %), soit d'organisations extérieures telles que l'UIP, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union européenne (UE) (27 %). Les parlements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont plus susceptibles de recevoir un soutien, les parlements du continent américain étant les plus susceptibles d'être soutenus à la fois par d'autres parlements et des organisations extérieures.

Ces constatations soulignent l'importance de la collaboration interparlementaire, du partage des connaissances, du soutien à l'innovation numérique et au renforcement des capacités. Malgré des disparités selon les niveaux de revenu des pays et les régions, les parlements sont clairement disposés à se soutenir et à apprendre les uns des autres. Alors que les parlements poursuivent leur modernisation et leur transformation, le renforcement de ces efforts de collaboration sera essentiel à leur réussite.

Analyse détaillée des technologies et pratiques parlementaires



Formation des parlementaires au Parlement de Namibie. © Parlement de Namibie

La présente section propose une analyse détaillée des résultats de l'enquête tels qu'ils ont été résumés ci-dessus. Elle regroupe les sept catégories principales – ou thèmes – du rapport :

- Gouvernance, stratégie et gestion numériques
- Infrastructure
- Systèmes parlementaires
- Soutien aux utilisateurs
- Contenu numérique et publication des données
- Participation des citoyens
- Collaboration interparlementaire

Au début de chaque section se trouve une liste des « 15 premiers » parlements, classés en fonction de leur maturité numérique dans le domaine concerné. Ces listes sont basées sur une analyse des données fournies par l'enquête et doivent donc être considérées comme subjectives. Les listes soulignent que, dans le cadre de leur maturité numérique globale, les parlements peuvent présenter des forces et des faiblesses distinctes.

Gouvernance, stratégie et gestion numériques

La transformation numérique facilite la modernisation des parlements et leur usage des nouveaux outils et technologies numériques afin de transformer les processus et les cultures, et de rendre plus efficace leur action. La transformation numérique permet aux parlementaires, au personnel et aux citoyens de bénéficier de services optimisés et plus orientés vers l'utilisateur⁷. Mais, pour qu'elle soit efficace, il faut un pilotage et une gouvernance.

Tableau 4 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de gouvernance, de stratégie et de gestion numériques⁸

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Canada - Chambre des communes	10	10	8	6	9	6	6
Parlement européen	10	10	10	10	3	8	6
Maurice	7	10	8	7	7	7	3
Slovaquie	10	10	10	9	8	10	9
Suisse	8	10	7	7	4	9	8
Thaïlande – Chambre des représentants	6	10	5	8	2	5	6
Thaïlande – Sénat	7	10	9	5	6	4	5
Brésil – Chambre des députés	10	9	7	10	4	10	9
Cambodge	5	9	3	1	8	5	6
Chili – Sénat	8	9	9	7	4	8	8
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Paraguay – Chambre des députés	10	9	5	8	3	9	10
Afrique du Sud	8	9	10	8	10	4	5
Ukraine	8	9	6	6	4	8	10
Royaume-Uni	9	9	9	6	8	10	8

Stratégie numérique

La création d'un plan détaillé de transformation numérique est essentielle pour un parlement moderne, car ce plan aidera à définir les étapes nécessaires à la réussite du programme. Plus de deux tiers des parlements (68 %) ont déclaré disposer d'une stratégie numérique pluriannuelle, ce qui souligne l'importance d'une bonne planification pour gérer la complexité croissante des outils et services numériques. Près

⁷ UIP et ASGP, *Guide sur la transformation numérique des parlements* (Genève : UIP/ASGP, 2023), p. 8.

⁸ Certains parlements bicaméraux ont soumis une réponse à l'enquête couvrant l'ensemble du parlement. Dans ce cas, ils ne sont identifiés qu'une seule fois dans ce classement et dans ceux ultérieurs sur « l'Indice de maturité numérique ».

de trois quarts des parlements (73 %) ont un programme de transformation numérique, bien qu'un peu moins (69 %) aient l'ambition de créer un parlement plus durable à l'aide des TIC. Cinquante-sept pour cent des parlements disposent à la fois d'une stratégie numérique pluriannuelle et d'un programme de transformation numérique, et 15 % ont un programme de transformation numérique sans stratégie pluriannuelle.

Tableau 5 : Planification stratégique et programmes de transformation numérique

Le parlement dispose de :	%
Un plan stratégique pluriannuel	77 %
Une stratégie pluriannuelle numérique/des TIC	68 %
Un programme de transformation numérique et/ou de modernisation	73 %
Une vision structurée pour la création d'un parlement plus durable grâce à la transformation numérique	69 %
Une méthodologie formelle de gestion de projet utilisée pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives numériques	56 %

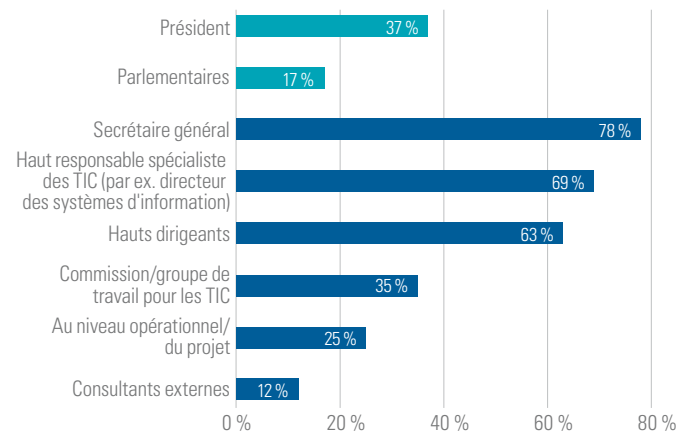
Pilotage du numérique

D'après McKinsey & Company, « pour réussir, la transformation numérique doit être pilotée par des dirigeants tournés vers le numérique, elle doit renforcer les capacités du personnel en prévision de l'avenir, donner les moyens de travailler selon des méthodes nouvelles, assurer la conversion numérique des outils courants et permettre une communication fréquente par des méthodes classiques et numériques⁹. » Dans le cas des parlements, une transformation numérique réussie nécessite également un pilotage rigoureux de la part de ceux qui comprennent l'importance de la modernisation. Ces responsables doivent pouvoir élaborer une vision et une stratégie claires pour le parlement et les communiquer avec efficacité et clarté. Cette observation fait suite à une recherche menée par le CIP,¹⁰ montrant comment les hauts dirigeants du parlement percevaient l'importance de la transformation numérique. Cette recherche a révélé que 83 % des secrétaires généraux considéraient les outils numériques comme essentiels au fonctionnement du parlement, 75 % estimaient qu'ils amélioreraient le processus législatif et 69 % qu'ils amélioreraient la redevabilité des parlements.

L'importance d'un pilotage rigoureux se retrouve dans la gouvernance des TIC au sein des parlements. Dans les parlements qui ont répondu à l'enquête pour ce rapport, le secrétaire général est impliqué dans 69 % des cas en ce qui concerne la gouvernance et la supervision des TIC, et le président dans 33 % des cas. Les mêmes chiffres étaient respectivement de 51 % et 25 % en 2020, ce qui suggère que l'accent est désormais mis davantage sur l'utilisation stratégique des TIC. Dans 27 % des parlements, ni le secrétaire général ni le président ne sont impliqués, mais aucune tendance ne se dégage par rapport à la taille ou au niveau de revenu du pays : il s'agit aussi bien de grands parlements dans des pays à revenu élevé disposant d'un directeur des systèmes d'information que de petits parlements disposant d'un petit service des TIC dans des pays à faible revenu.

Une commission ou un groupe de travail existe dans 31 % des parlements, tandis qu'un haut responsable des TIC est impliqué dans 61 % des cas, et la direction dans 69 % des cas. Si 11 % des parlements ont déclaré avoir fait appel à des consultants externes pour la gouvernance et la supervision des TIC, cela s'est toujours fait en collaboration avec le personnel parlementaire.

Figure 13 : Gouvernance et supervision des TIC



Le Tableau 6 met en évidence la tendance au fil du temps à renforcer le rôle des hauts responsables dans la gouvernance des TIC, ainsi que le rôle décroissant des parlementaires.

Tableau 6 : Fonctions de gouvernance et de supervision, 2012 et 2024

Fonction	2012	2024
Président	56 %	33 %
Parlementaires	14 %	15 %
Secrétaire général	67 %	69 %
Haut responsable spécialiste des TIC (par ex. directeur des systèmes d'information)	63 %	61 %
Commission/groupe de travail pour les TIC	28 %	31 %
Consultants	3 %	11 %

Quatre-vingt-cinq pour cent des parlements disposent d'un service dédié aux TIC et, dans 86 % des cas, il existe un responsable des TIC clairement identifié, par exemple un directeur des systèmes d'information, un directeur de la technologie ou un directeur des TIC. L'intégration du personnel chargé du numérique dans d'autres services ou unités du parlement est une pratique moins courante, qui ne concerne que 28 % des cas.

Les grands parlements sont plus susceptibles que les petits d'avoir un directeur des systèmes d'information, un directeur des TIC ou un poste équivalent, les chiffres rapportés étant respectivement de 96 % et 77 %. Il en va de même pour l'existence d'un service des TIC : 96 % des grands parlements en ont un, mais seulement 77 % des petits. Le niveau de revenu du pays fait une petite différence, les parlements des pays à revenu élevé étant légèrement plus susceptibles d'avoir un service des TIC que ceux des pays à revenu faible ou à

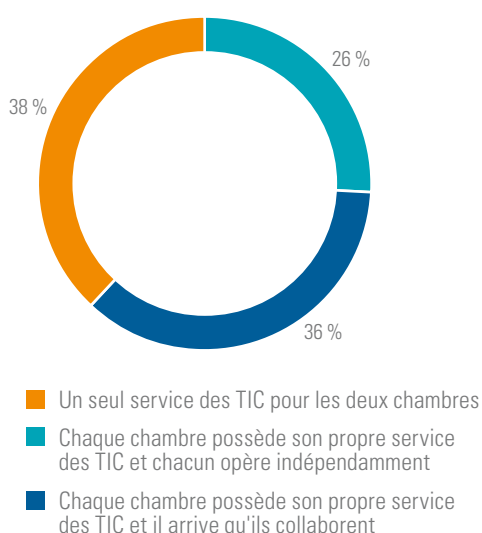
9 McKinsey & Company, "Unlocking success in digital transformations" (2018).

10 Dans le cadre du projet de l'UIP/ASGP pour l'élaboration de directives sur la transformation numérique dans les parlements.

revenu intermédiaire de la tranche inférieure (94 % par rapport à 88 % respectivement). Le niveau de revenu d'un pays n'influe que très peu sur le fait qu'un parlement dispose ou non d'un responsable des TIC.

Quatre pour cent des parlements n'ont pas de service des TIC et n'ont pas de direction spécifique dans ce domaine, tandis que 10 % ont un service des TIC, mais n'ont pas de direction clairement identifiée. Parmi les parlements bicaméraux, 38 % ont un seul service des TIC et 62 % ont un service distinct pour chaque chambre. Dans ce dernier cas, 59 % de ces services collaborent sur certaines tâches et certains projets.

Figure 14 : Structure des services des TIC dans les parlements bicaméraux



Impact stratégique et gestion de l'IA

Les progrès rapides de l'IA – et de l'IA générative (IAGen) en particulier – influent sur tous les secteurs de la société. Des outils basés sur l'IA sont déjà en cours d'adoption par les parlements, 29 % d'entre eux déclarant utiliser cette technologie sous une forme ou une autre. Cela soulève d'importantes questions, non seulement en termes de déploiement technologique, mais aussi de réglementation et de gouvernance. En 2024, l'utilisation de l'IAGen est l'une des questions les plus essentielles auxquelles les parlements sont confrontés.

L'IAGen peut accélérer la création des contenus et l'analyse des données, mais des inquiétudes subsistent quant à la transparence, l'exactitude et l'utilisation responsable. La feuille de route pour la mise en place de l'IAGen au parlement est similaire à celle d'autres nouvelles technologies. Cette technologie fera sans aucun doute son entrée dans les systèmes parlementaires, que ce soit indirectement par le biais des applications et des systèmes que les gens utilisent (tels que Microsoft Excel ou Google Docs), par le biais d'outils d'IAGen spécialisés (tels que ChatGPT), ou par le biais des systèmes parlementaires de base qui la mettent directement en œuvre (par exemple pour la rédaction de textes législatifs, la

gestion des amendements ou la transcription). Les parlements doivent prendre en compte le profil de risque des tâches pour lesquelles l'IA est envisagée et mettre en place des garanties internes, y compris une supervision humaine, ainsi que des règles visant à assurer la véracité, la confiance et la redevabilité.

Les sections suivantes du présent rapport abordent la manière dont les parlements utilisent (ou envisagent d'utiliser) l'IA. À ce stade, le rapport examine les questions stratégiques, réglementaires et de gouvernance qui s'y rapportent. Les résultats de l'enquête montrent que l'IA est un domaine émergent où la réglementation et la gouvernance font souvent défaut. À ce stade précoce de l'adoption, la grande majorité des parlements n'ont pas de règles ou de procédures internes en place pour gérer l'utilisation de cette technologie. Seuls 11 % des parlements ont déclaré disposer d'une réglementation inscrite dans un texte de loi et 14 % ont signalé avoir des procédures ou une réglementation internes. Par ailleurs, 28 % ont indiqué qu'il existait des projets de réglementation inscrite dans la loi et dans les règles parlementaires. La méthode la plus probable pour gérer l'IA au sein des parlements à l'heure actuelle consiste à le faire au cas par cas en fonction du projet : c'est ce qui est fait dans 39 % des parlements et ce qui est prévu dans 24 %. Seuls 7 % des parlements disposent à la fois d'une législation sur l'utilisation de l'IA et d'une réglementation interne régissant son usage.

Tableau 7 : Réglementation de l'IA

	Oui	Prévue	Non
Réglementation inscrite dans la loi	11 %	28 %	57 %
Le parlement dispose de procédures ou d'une réglementation internes	14 %	28 %	53 %
Le recours à l'IA se fait en fonction du projet	39 %	24 %	31 %
Des réglementations figurent dans des textes de loi ET dans les procédures ou réglementations internes	7 %	-	-

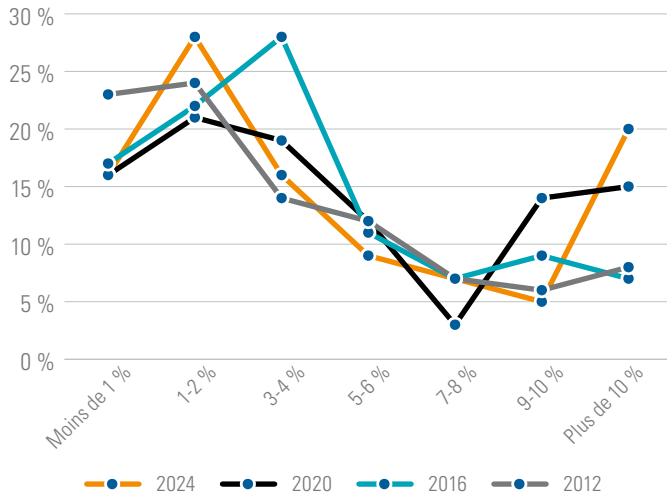
Compte tenu de l'impact potentiel de l'IAGen et des risques qui y sont associés, notamment en ce qui concerne la légitimité des processus démocratiques et la confiance des citoyens dans le parlement, le manque de gouvernance et de réglementation est un aspect qui doit être traité le plus tôt possible.

Budget

Désormais, davantage de parlements consacrent au moins 10 % de leur budget global aux TIC et ils sont de moins en moins nombreux à y consacrer moins de 5 %. Les données de la série Rapport mondial sur l'e-Parlement montrent qu'en 2012, 23 % des parlements ont dépensé moins de 1 % de leur budget pour les TIC et seulement 8 % y ont consacré plus de 10 %. En 2024, 16 % d'entre eux dépensent moins de 1 % et 20 % plus de 10 %. Ce dernier chiffre atteste d'une augmentation des dépenses, qui étaient de 15 % en 2020.

Cette tendance est illustrée par la Figure 15, qui indique le pourcentage de parlements dans chaque tranche de dépenses relatives aux TIC pour l'enquête actuelle, ainsi que par périodes de quatre ans depuis 2012.

Figure 15 : Pourcentage du budget global consacré aux TIC, 2012 à 2024



Les données des rapports de cette série suggèrent également que les niveaux d'investissement dans les TIC, en pourcentage des budgets globaux, ont augmenté régulièrement pour la majorité des parlements, ce qui reflète l'importance croissante et le côté habituel des TIC. Le Tableau 8 montre une augmentation relative des budgets relatifs aux TIC dans plus de la moitié des parlements (54 %) et une baisse dans seulement 17 % des cas¹¹.

Tableau 8 : Évolution des budgets consacrés aux TIC, 2012 à 2024

Entre 2012 et 2024, le pourcentage du budget global alloué aux TIC a évolué ainsi :	%
Augmentation	54 %
Identique	29 %
Diminution	17 %

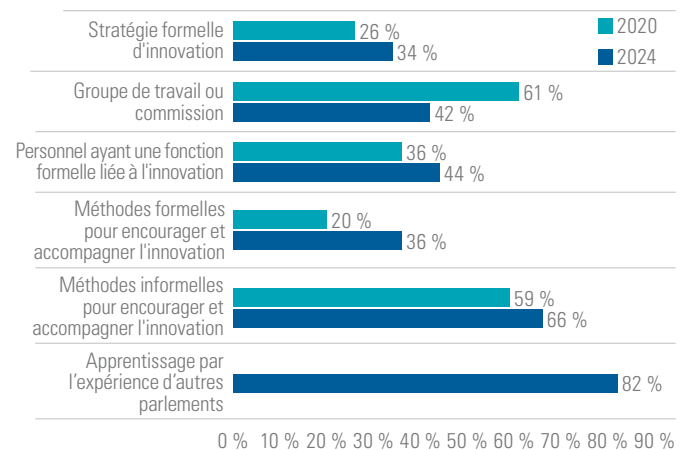
Innovation

L'innovation aide les parlements à devenir plus efficaces et à renforcer leur résilience. Comme le soulignent les rapports 2020 et 2022 de cette série, la pandémie de COVID-19 a été un catalyseur de l'innovation parlementaire. En 2022, 84 % des parlements interrogés ont déclaré être plus innovants qu'avant la pandémie. Il en a résulté une plus grande ouverture aux nouvelles solutions numériques et des niveaux de confiance plus élevés en interne.

On retrouve cette tendance dans la manière dont on aborde l'innovation au sein des parlements – une question posée pour la première fois dans le cadre du rapport 2020. Depuis 2020, le pourcentage de parlements disposant d'une stratégie formelle d'innovation est passé de 26 % à 34 %, tandis que le pourcentage de parlements appliquant des méthodes informelles d'innovation est passé de 59 % à 66 %. La seule baisse concerne le pourcentage de parlements disposant d'un groupe de travail ou d'une commission soutenant l'innovation, qui est passé de 61 % à 42 %. La seule explication plausible de cette tendance consiste à dire qu'il est possible que cette fonction soit progressivement internalisée et formalisée au fur et à mesure que l'innovation est intégrée aux travaux parlementaires.

Le rapport 2022 note que les échanges et la collaboration avec d'autres parlements ont été un facteur de transformation. Assurément, la pandémie a montré qu'il était essentiel de pouvoir partager des connaissances avec des personnes et des organisations similaires et de chercher des réponses auprès d'elles. Selon les indications du réseau CIP, la vague d'innovation résultant de la pandémie s'est calmée, les parlements cherchant à intégrer le changement et à aller de l'avant de manière plus mesurée, mieux gérée et plus stratégique. Cependant, le fait que 82 % des parlements interrogés aient identifié « l'apprentissage par l'expérience d'autres parlements » comme faisant partie de leur stratégie d'innovation montre que, même en période de fonctionnement normal, la collaboration est une source vitale de connaissances et d'inspiration pour le renforcement des capacités. Alors que les parlements commencent à s'intéresser aux nouvelles technologies basées sur l'IA, cette pratique est appelée à devenir encore plus importante.

Figure 16 : Pratiques innovantes dans les parlements



L'enquête demandait aux parlements de signaler leurs pratiques nouvelles ou innovantes dans divers domaines. Les thèmes qui en ressortent, comme indiqué au Tableau 9 ci-dessous, montrent une orientation vers une croissance basée sur la technologie, axée sur la transformation numérique, les nouvelles méthodes de travail, l'amélioration de la participation des citoyens et l'adoption de l'IA.

¹¹ Comparaison directe des parlements ayant participé aux enquêtes pour les rapports 2012 et 2024 (n=65).

Tableau 9: Thèmes émergents dans une pratique innovante

Transformation numérique et modernisation	Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour moderniser, améliorer l'efficacité et rendre le parlement plus performant
	Mettre en œuvre de nouvelles plateformes numériques, notamment des parlements sans papier, la participation en ligne des citoyens et l'intégration de l'IA
	Mettre en place l'IA et l'apprentissage automatique à des fins diverses, telles que la transcription, l'analyse des données et l'aide à la décision.
	Passer des processus parlementaires traditionnels aux processus numériques
Gouvernance et infrastructure	Insister davantage sur la gouvernance des TIC, en mettant l'accent sur la cybersécurité et les politiques de confidentialité des données
	Mettre en place des politiques et des cadres globaux de gouvernance des données
	Mettre en œuvre une approche normalisée pour l'externalisation et la classification des services TIC
	Développer les principes de l'architecture d'entreprise
Gouvernance et gestion des données	Adopter une approche globale de gouvernance des données
	Promouvoir la transparence et la sécurité des données
	Utiliser des outils et services recourant à l'IA pour la gestion et l'analyse des données
Méthodes et pratiques de gestion agiles	Adopter des méthodologies agiles pour la gestion des projets et le changement organisationnel
	Développer en permanence les compétences numériques
	Impliquer les parties prenantes dans les processus de transformation
	Mettre en œuvre des processus de travail agiles pour le développement des produits et la collaboration
Participation des citoyens	Utiliser les plateformes numériques pour la participation des citoyens et la communication avec eux
	Élaborer des politiques et des stratégies de communication efficaces
	Intégrer la technologie pour améliorer les fonctions parlementaires, notamment le contrôle et l'élaboration des lois
Collaboration et soutien sur le plan international	Collaborer avec d'autres parlements, institutions publiques et organismes de normalisation
	Renforcer les capacités avec le soutien d'organisations extérieures, telles que l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement

Obstacles à la transformation numérique

La modernisation des parlements par l'utilisation d'outils numériques passe par un changement de culture et de processus basé sur la technologie. Toutefois, alors que les parlements adoptent une approche transformatrice de la modernisation parlementaire, la manière dont ils mettent en œuvre et gèrent les TIC va aussi probablement changer. Les nouveaux systèmes et les nouvelles méthodes de travail exigent que l'on repense la culture et les pratiques en matière de TIC au sein du parlement, ainsi que les pratiques de travail générales de l'institution.

Les obstacles à une utilisation plus efficace des TIC dans les parlements ont été mis en évidence dans les rapports précédents (2016, 2018 et 2020). Il s'agissait à chaque fois d'un manque de personnel et d'un financement inadéquat, ce dernier étant un problème pour de nombreux parlements, quel que soit le niveau de revenu du pays. Les rapports précédents ont également souligné l'impact des défis stratégiques et systémiques persistants sur la mise au point et le déploiement des TIC.

L'enquête menée dans le cadre de ce rapport a permis d'approfondir les obstacles à une transformation numérique efficace. Une fois de plus, les résultats mettent en évidence les difficultés permanentes que représentent l'insuffisance des financements (59 %) et le manque de personnel expérimenté (48 %). Sur une note plus positive, il apparaît que la rotation élevée du personnel est nettement moins problématique (13 %), ce qui suggère que, dans de nombreux parlements, si le personnel peut être recruté, il peut être fidélisé.

Compte tenu de la réflexion précédente sur l'importance du pilotage et de la gouvernance de haut niveau, il est préoccupant de constater que plus d'un tiers des parlements (37 %) a déclaré qu'un manque de compréhension des avantages potentiels de la transformation numérique constituait un obstacle à la modernisation, tandis que 44 % des parlements ont cité leur culture comme étant un obstacle. Dans sa réponse à l'enquête, un parlement a noté l'existence d'une « résistance au changement en raison des procédures traditionnelles », tandis qu'un autre a souligné la nécessité de trouver un « équilibre entre l'innovation et le respect de l'existant [et] de la tradition ».

Tableau 10: Obstacles à la transformation numérique

Obstacle	%
Financement insuffisant de la transformation numérique	59 %
Manque de personnel expérimenté	48 %
Culture au sein du parlement	44 %
Manque de compréhension des avantages potentiels de la transformation numérique	37 %
Structure organisationnelle du parlement	25 %
Manque d'infrastructure nationale nécessaire (au-delà du parlement)	21 %
Forte rotation du personnel	13 %
Pas de demande pour davantage de services numériques	7 %
Autre	13 %
Aucun obstacle	11 %

Un peu plus d'un parlement sur dix (11 %) a déclaré ne pas rencontrer d'obstacles à la transformation numérique. Ce chiffre doit être considéré avec prudence, car aucune explication n'a été donnée. La raison est peut-être que le parlement en question dispose de toutes les ressources et de l'encadrement nécessaires, mais il se peut également que l'institution n'ait pas l'ambition de se moderniser et ne soit donc confrontée à aucun des obstacles rencontrés par les autres parlements.

Infrastructure

La section précédente a examiné la gouvernance et la mise en œuvre stratégique des TIC au sein des parlements, les ressources et le financement, ainsi que les approches en matière d'innovation et de modernisation. Cette section se concentre sur des aspects plus spécifiques du parlement numérique, notamment la façon dont les parlements mettent en œuvre et gèrent leurs capacités opérationnelles en matière de TIC, et sur les systèmes et infrastructures TIC, notamment l'utilisation des TIC dans les bibliothèques. Tout d'abord, elle traite des ressources humaines pour les TIC.

Tableau 11 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière d'infrastructure

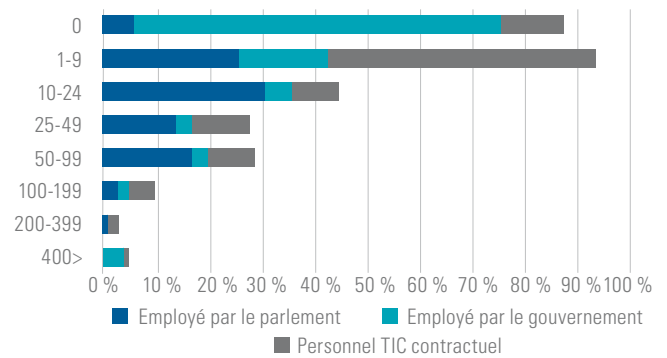
Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Afrique du Sud	8	9	10	8	10	4	5
Canada – Chambre des communes	7	5	10	9	8	8	8
Finlande	10	6	10	9	7	10	9
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Israël	10	6	10	9	9	10	4
Parlement européen	10	10	10	10	3	8	6
Slovaquie	10	10	10	9	8	10	9
Australie	8	7	9	8	8	6	7
Autriche	9	7	9	6	10	8	10
Brésil – Sénat fédéral	10	8	9	10	10	9	10
Chili – Sénat	8	9	9	7	4	8	8
Estonie	8	5	9	10	7	9	5
Italie – Sénat	9	6	9	8	9	9	6
Maroc	7	6	9	8	1	5	8
Espagne – Sénat	8	4	9	4	4	7	4

Personnel

Le nombre le plus élevé d'équivalents temps plein (ETP) en TIC dans un parlement est de 575. Il s'agit toutefois d'une exception, puisque seuls 4 % des parlements emploient plus de 400 personnes en ETP dans le domaine des TIC. La majorité d'entre eux (57 %) emploient entre 1 et 24 ETP, le nombre médian étant de 24. Le personnel contractuel joue également un rôle majeur dans les TIC parlementaires, 20 % des parlements ayant plus d'agents contractuels que de personnel permanent. L'un des plus grands parlements emploie environ 1 200 agents contractuels, ce qui équivaut à 12 agents contractuels pour 5 employés.

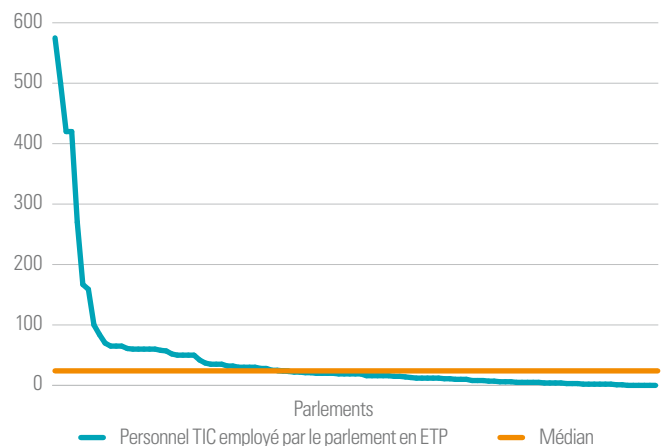
Le ratio type entre le personnel en ETP chargé des TIC, y compris les agents contractuels, et les parlementaires est d'environ 12:100.

Figure 17 : Nombre d'agents chargés des TIC employés dans les parlements en ETP



Pour un peu plus de la moitié, les parlements (52 %) disposent d'un personnel TIC employé par le gouvernement, mais affecté au parlement, à temps plein ou à court terme. Quatre pour cent des parlements emploient du personnel contractuel, mais n'ont pas leur propre personnel TIC à temps plein. Toutefois, la plupart de ces parlements font appel à du personnel TIC employé par le gouvernement et seulement 1 % des répondants a déclaré ne pas avoir de personnel TIC permanent et recourir à des agents contractuels. Cinquante-trois pour cent des parlements ont eu un ou plusieurs stagiaires au sein de leur service TIC au cours des 12 derniers mois. Le nombre moyen de stagiaires en TIC dans les parlements était de 3, le nombre le plus élevé étant de 79.

Figure 18 : Personnel en ETP chargé des TIC, nombre et moyenne



Tous les parlements interrogés ont déclaré avoir une fonction d'infrastructure TIC sous une forme ou une autre. Presque tous ont déclaré avoir les fonctions suivantes : formation et soutien aux utilisateurs (98 %), gestion des données (97 %) et services web (97 %). En ce qui concerne la répartition des ressources internes par rapport aux ressources externes (contractuelles) pour les différentes activités parlementaires en matière de TIC, il existe une nette préférence pour le personnel interne. Le Tableau 12 montre que 96 % des parlements recourent à du personnel interne pour la gestion de l'infrastructure et que seulement 37 % font appel à du personnel contractuel externe à cette fin. En revanche, dans le domaine du développement des logiciels, 66 % des parlements font appel à du personnel contractuel externe et 65 % à du personnel interne. Les activités pour lesquelles les parlements ont le moins fait appel à des prestataires externes sont la gestion des projets (25 %), l'analyse des processus (23 %) et la gestion des données (22 %).

Tableau 12: Recours au personnel interne et externe pour les TIC par domaine fonctionnel

	Interne	Externe	Non communiqué
Services de diffusion	63 %	43 %	12 %
Analyse des processus et gestion des besoins	72 %	23 %	19 %
Services sur le cloud	53 %	46 %	20 %
Cybersécurité	83 %	40 %	6 %
Gestion des données	90 %	22 %	3 %
Gestion de l'infrastructure TIC	96 %	37 %	0 %
Gestion des outils des réseaux sociaux	89 %	10 %	5 %
Portail/répertoires pour les données ouvertes	73 %	22 %	18 %
Gestion des projets	84 %	25 %	7 %
Développement des logiciels	65 %	66 %	9 %
Test	81 %	36 %	5 %
Formation et soutien des utilisateurs	89 %	49 %	2 %
Services web	89 %	48 %	3 %

Alimentation électrique

Tous les parlements qui ont répondu à l'enquête ont déclaré disposer d'une alimentation électrique fiable, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que l'électricité est disponible en permanence sur le réseau national. En réalité, 10 % des parlements ont déclaré ne pas s'alimenter sur le réseau électrique national, ce qui est largement conforme aux enquêtes précédentes.

En 2024, les parlements ont été interrogés sur les sources d'alimentation vers lesquelles ils basculent régulièrement en cas de coupures tournantes ou d'autres types de coupures de courant sur le réseau. Soixante-dix pour cent des parlements ont indiqué disposer d'une forme ou d'une autre d'alimentation sans interruption (ASI) et 72 % ont signalé disposer de

générateurs diesel dans les locaux du parlement pour gérer les délestages et les coupures tournantes, qu'elles soient régulières, planifiées ou occasionnelles.

Tableau 13: Fiabilité de l'alimentation électrique et sources de secours régulières

Le parlement dispose-t-il d'une alimentation électrique fiable, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ?		100 %
Quelles sources d'énergie électrique le parlement utilise-t-il régulièrement ?	Réseau national	90 %
	ASI pour gérer les délestages et les coupures tournantes	70 %
	Générateurs diesel pour gérer les délestages et les coupures tournantes	72 %
	Le parlement produit une partie de sa propre énergie (solaire ou éolienne, par exemple)	13 %

En outre, les données de l'enquête révèlent que 13 % des parlements produisent désormais une partie de leur propre électricité à partir de sources telles que l'énergie solaire ou éolienne. Toutefois, 67 % de ces parlements se trouvent dans des pays à revenu élevé, alors qu'aucun ne le fait dans des pays à faible revenu.

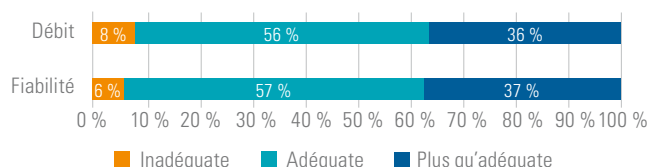
Connectivité à Internet

Avec l'augmentation des services sur le cloud et du travail à distance, la connexion à Internet du parlement devient un élément clé de son infrastructure numérique. La fiabilité et les performances de cette connexion peuvent affecter la capacité des parlementaires, du personnel et des systèmes à travailler ou fonctionner correctement. Tous les répondants ont déclaré disposer d'une connexion à Internet au sein du parlement, comme c'est le cas depuis 2018.

Quatre-vingt-quatorze pour cent des répondants jugent que la fiabilité de leur connexion à Internet est au minimum suffisante (comme en 2020, où ils étaient 92 %), et 37 % estiment qu'elle est plus que suffisante. En ce qui concerne le débit, 92 % ont indiqué que leur connexion à Internet était au minimum adéquate, tandis que 36 % l'ont trouvée plus qu'adéquate par rapport à leurs besoins.

Toutefois, 6 % des parlements ont déclaré que leur connexion à Internet n'était pas assez fiable et 8 % qu'elle n'était pas assez rapide. Les membres de ce petit groupe de parlements se trouvaient le plus souvent en Afrique subsaharienne ou dans la région Pacifique.

Figure 19 : Débit et fiabilité d'Internet



Comme le montre le rapport 2020, le Wi-Fi au sein des parlements est désormais un service standard. L'enquête réalisée dans le cadre du présent rapport a révélé que 96 % des parlements offraient un accès Wi-Fi à leurs parlementaires, ce qui est similaire au chiffre de 97 % enregistré en 2020 et 2018. Dans l'ensemble, 88 % des parlements proposent un accès Wi-Fi à leur personnel.

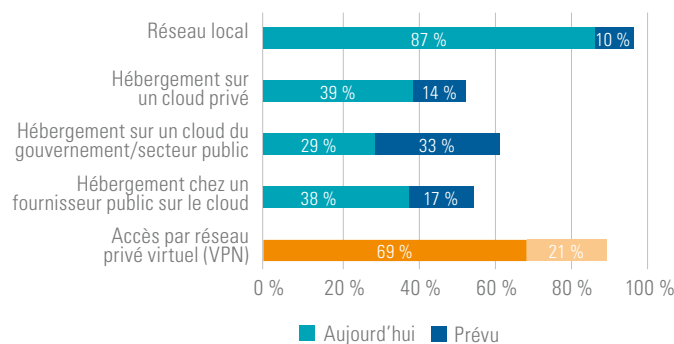
Infrastructure d'hébergement

Près de 9 parlements sur 10 (87 %) disposent d'un réseau sur site, et 10 % supplémentaires prévoient d'en installer un au cours des trois prochaines années. Afin d'encourager la souplesse que procure le télétravail, qui est devenu de plus en plus courant pendant et depuis la pandémie, 69 % des parlements fournissent un accès externe à leur réseau par le biais d'un VPN et 21 % ont l'intention de le faire.

La possibilité de stocker les documents sur le cloud a augmenté de façon constante depuis 2016, les parlements ayant abandonné les solutions exclusivement locales au profit de ces types d'alternatives. L'augmentation du taux d'adoption semble avoir été accélérée par la pandémie de COVID-19. En 2020, la part des parlements déclarant recourir au cloud pour le stockage s'élevait à 36 %, soit une augmentation de 86 % depuis 2016. En 2024, ce chiffre s'élève désormais à 68 % des parlements, soit une nouvelle augmentation de 74 % sur les quatre dernières années. Bien que la nature évolutive de l'adoption du cloud rende difficiles les comparaisons entre les différents rapports de cette série, il est clair que le recours au cloud a augmenté de manière significative.

L'utilisation des technologies du cloud s'est développée dans le cadre parlementaire, et elles sont désormais utilisées pour les applications comme pour les documents. Dans l'enquête réalisée pour le présent rapport, 39 % des parlements ont déclaré que les applications et les documents étaient hébergés sur un cloud privé, 38 % ont indiqué utiliser des services de cloud public (comme Amazon Web Services) et 29 % font partie d'un cloud gouvernemental étendu. Certains parlements recourent également à plusieurs fournisseurs de cloud.

Figure 20 : Lieu d'hébergement des applications et des données parlementaires



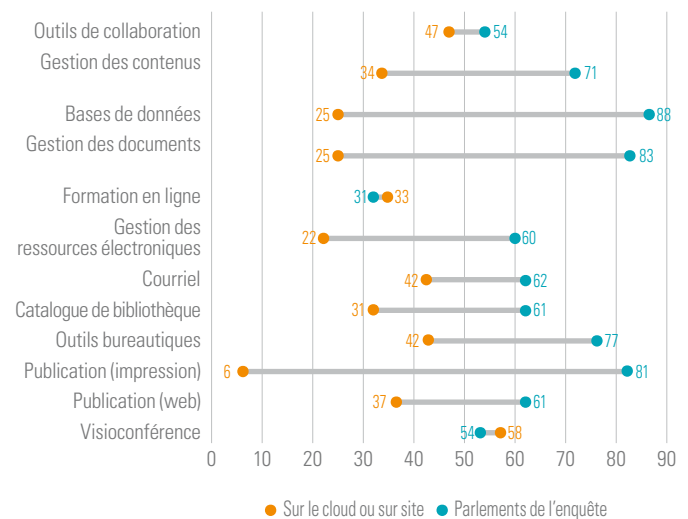
Le nombre moyen de types d'applications hébergées sur le cloud était de quatre pour l'ensemble des parlements interrogés. Toutefois, ce chiffre est passé à 5,5 pour les parlements des pays à revenu élevé et est tombé à 2,8 pour ceux des pays à faible revenu.

L'analyse de l'infrastructure en fonction du lieu d'hébergement des différents types d'applications brosse un tableau plus nuancé dans lequel de nombreux parlements utilisent à la fois l'hébergement interne et les services sur le cloud. L'enquête réalisée dans le cadre de ce rapport a révélé que les types d'applications suivants présentaient les niveaux les plus élevés d'hébergement sur site : bases de données (88 %), gestion de documents (83 %), publication pour l'impression (81 %), outils bureautiques (77 %) et gestion de contenus (71 %). À l'inverse, l'hébergement sur le cloud s'avère plus populaire pour les visioconférences (58 %, contre 54 % sur site), les outils de collaboration (47 %) et le courriel (42 %), bien que l'hébergement sur site des données et applications soit toujours plus répandu.

Les taux d'hébergement sur le cloud les plus faibles ont été enregistrés pour la publication pour l'impression (6 %) et la gestion des ressources électroniques (22 %), ce qui indique une préférence pour le déploiement sur site de ces applications. En ce qui concerne la formation en ligne, les pourcentages sont similaires pour les solutions sur site (31 %) et celles sur le cloud (33 %).

Ces résultats suggèrent que, bien que l'adoption du cloud gagne du terrain, de nombreux parlements préfèrent encore l'hébergement sur site pour les applications critiques telles que les bases de données, la gestion de contenus, la gestion de documents et la publication. Toutefois, l'hébergement sur le cloud est plus répandu pour les outils de collaboration, la visioconférence et le courriel, qui peuvent bénéficier de l'évolutivité et de l'accessibilité offertes par les plateformes sur le cloud.

Figure 21 : Hébergement des applications par type (%)



Contrats de niveau de service et assistance

Une assistance efficace en matière d'infrastructure et de systèmes est cruciale pour les activités parlementaires. Les organisations considèrent que la mise en place de contrats de niveau de service (SLA) avec les fournisseurs représente une bonne pratique, y compris avec les fournisseurs internes. Les contrats de niveau de service garantissent que les attentes en matière d'assistance TIC sont approuvées et explicitées, ce qui favorise la compréhension mutuelle et permet de mesurer les performances.

Dans l'enquête, près de 9 parlements sur 10 (89 %) ont déclaré avoir au moins mis en place quelques contrats de niveau de service avec des fournisseurs externes, tandis que 46 % d'entre eux ont signé un SLA avec tous leurs principaux fournisseurs. Ces chiffres sont restés constants depuis 2016. En 2020, 21 % des répondants ont déclaré avoir mis en place un SLA entre services internes (même proportion qu'en 2018, en hausse par rapport aux 13 % en 2016). Dans l'enquête de 2024, ce chiffre s'élevait à 19 %.

Cybersécurité

La cybersécurité est une question importante pour les parlements et, comme indiqué dans d'autres parties de ce rapport, une priorité majeure en matière de formation des utilisateurs. Soixante-dix pour cent des parlements ont adopté ou suivent des normes ou des directives nationales de cybersécurité, et 21 % prévoient d'adopter de telles normes ou directives. Dans 41 % des cas, la cybersécurité relève de la responsabilité d'une organisation gouvernementale ou d'un organisme public. Cinquante-trois pour cent des parlements ont mis en place leur propre stratégie interne de cybersécurité, et 26 % prévoient d'en élaborer une. Plus de la moitié des parlements (55 %) disposent d'une structure interne formellement identifiée chargée de la cybersécurité, et 21 % prévoient de mettre en place une telle structure.

Dans l'ensemble, les chiffres présentés dans le tableau 14 indiquent qu'une grande partie des parlements a pris des mesures pour répondre aux préoccupations en matière de cybersécurité en adoptant des normes, en attribuant des responsabilités, en élaborant des stratégies et en mettant en place des structures internes. Toutefois, des améliorations sont encore possibles, car un pourcentage important de parlements n'a pas mis en œuvre de telles mesures. Cependant, le nombre de parlements prévoyant diverses mesures de cybersécurité est important, ce qui montre qu'il s'agit d'un domaine en évolution rapide et que d'autres améliorations sont probables à l'avenir.

Tableau 14 : Mesures de cybersécurité adoptées par les parlements

	Oui	Prévu
Le parlement a adopté ou suit des normes ou des directives nationales en matière de cybersécurité	70 %	21 %
La cybersécurité relève de la responsabilité d'une organisation gouvernementale ou d'un organisme public	41 %	5 %
Le parlement dispose d'une stratégie de cybersécurité	53 %	26 %
Il existe une structure interne formellement identifiée chargée de la cybersécurité	55 %	21 %

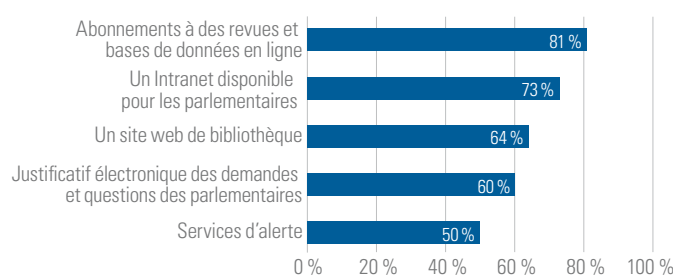
Services de bibliothèque

Si la plupart des bibliothèques parlementaires disposent désormais de catalogues en ligne (72 %), de systèmes automatisés pour le catalogage des acquisitions (69 %) et l'archivage des ressources numériques (61 %), le niveau d'automatisation de la gestion des autres ressources numériques varie considérablement. Environ la moitié des parlements interrogés a déclaré avoir mis en place des systèmes pour des fonctions bibliothécaires courantes, par exemple l'acquisition et la réclamation pour les périodiques (53 %), le traitement de la gestion des capacités pour les e-ressources (52 %), l'exploitation des systèmes de circulation (51 %) et l'acquisition des monographies (49 %). Cependant, l'automatisation est à la traîne dans des domaines tels que la gestion des droits numériques (GDN), puisque seuls 34 % des parlements disposent actuellement d'un système GDN automatisé.

Les données montrent que de nombreuses bibliothèques travaillent activement à l'amélioration de leurs capacités d'automatisation, 22 % d'entre elles préparant des catalogues en ligne et des systèmes de circulation, et 26 % prévoyant une GDN. Les bibliothèques poursuivant l'amélioration de leur infrastructure technologique, l'adoption de systèmes automatisés va s'amplifier en vue de rationaliser les activités et de proposer un accès transparent aux collections et aux services numériques.

Les bibliothèques parlementaires s'appuient de plus en plus sur les ressources numériques et l'accès à distance, et elles exploitent divers outils et services en ligne pour répondre aux besoins des utilisateurs. Dans une proportion écrasante (81 %), les bibliothèques sont abonnées à des revues et à des bases de données en ligne, ce qui leur permet d'accéder à des collections de contenus numériques. Les sites web des bibliothèques (64 %) et les Intranets (73 %) spécifiquement accessibles aux parlementaires servent de points d'accès centraux aux ressources et aux services. De nombreuses bibliothèques (60 %) proposent également des canaux pratiques permettant aux utilisateurs de soumettre des demandes et de poser des questions par voie électronique. La moitié des bibliothèques interrogées a déclaré proposer un service d'alerte pour informer les utilisateurs des nouvelles acquisitions, des mises à jour des recherches ou d'autres informations pertinentes correspondant à leurs centres d'intérêt. Ces pourcentages indiquent que les bibliothèques parlementaires adoptent les outils en ligne pour aider leurs communautés d'utilisateurs, en facilitant l'accès aux ressources et en permettant une communication bidirectionnelle et des services personnalisés.

Figure 22 : Outils en ligne pour les usagers de bibliothèque

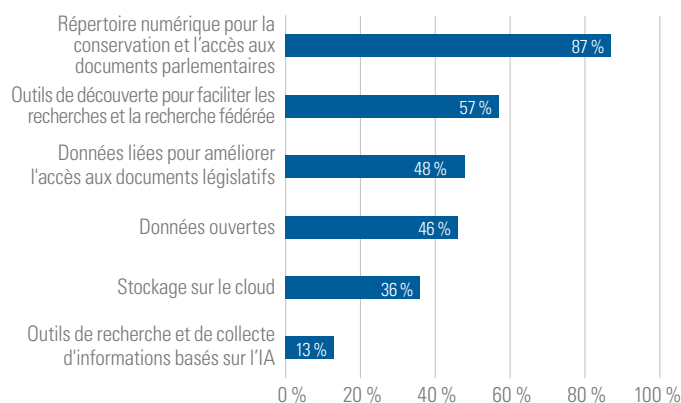


En ce qui concerne les technologies à l'œuvre, les bibliothèques parlementaires ont, pour la plupart (87 %), mis en place un répertoire numérique pour la conservation et l'accès aux documents parlementaires. Pour plus de la moitié (57 %), les bibliothèques parlementaires s'appuient sur des outils de découverte pour faciliter les recherches et des capacités de recherche fédérée dans leurs collections. Ces outils contribuent à une meilleure expérience en permettant aux parlementaires d'effectuer des recherches simultanées dans plusieurs sources de données, par exemple des catalogues, des bases de données, des archives et des répertoires numériques, et d'obtenir des résultats plus complets grâce à une interface unique.

Près de la moitié des bibliothèques parlementaires (48 %) utilise des technologies de données liées pour améliorer l'accès aux données et leur intégration. Les données liées permettent de relier sémantiquement et d'interconnecter différentes sources de données, ce qui facilite leur accès et indique le contexte de l'information et des procédures parlementaires. Quarante-six pour cent des bibliothèques parlementaires proposent des données ouvertes, rendant ainsi certains ensembles de données accessibles au public dans des formats ouverts et non propriétaires. Ainsi, la transparence est meilleure et on permet aux citoyens, aux chercheurs et aux autres parties intéressées d'accéder librement à ces données parlementaires et de les réutiliser.

Bien que le stockage sur le cloud soit moins répandu dans les bibliothèques parlementaires que dans l'ensemble des parlements, un tiers des bibliothèques (36 %) a déclaré recourir à cette technologie. Bien que 13 % seulement des bibliothèques utilisent des outils de recherche et de collecte d'informations basés sur l'IA, ce chiffre est susceptible d'augmenter avec l'évolution de l'IA et la volonté croissante des bibliothèques d'améliorer leur fonctionnement et leurs services par le biais d'applications basées sur l'IA.

Figure 23 : Technologies bibliothécaires à l'œuvre



Dans l'ensemble, les données montrent que les bibliothèques parlementaires misent en premier lieu sur les services numériques de base, par exemple les répertoires et les outils de découverte et d'accès. Toutefois, nombre d'entre elles adoptent également des technologies plus avancées, telles que les données liées, afin de bénéficier d'une meilleure réparabilité et d'un contexte mieux défini. Les domaines émergents tels que l'IA et les données ouvertes indiquent des orientations futures potentielles alors que les bibliothèques développent continuellement leurs capacités technologiques.

Systèmes parlementaires

La présente section traite des systèmes parlementaires et examine la mise en œuvre de différents systèmes informatiques et outils numériques qui sous-tendent les fonctions parlementaires clés. Elle propose une vue d'ensemble des tendances et modèles actuels de dématérialisation des parlements, dressant un tableau des parlements qui adoptent le modèle « e-Parlement », lequel a été défini comme suit dans le *Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement* :

On entend par e-Parlement un parlement qui place la technologie, la connaissance et les normes au cœur de ses opérations et qui incarne les valeurs de collaboration, d'inclusivité, de participation et d'ouverture à la population¹².

En analysant les données de 2024 et en les comparant aux années précédentes, cette section met en lumière les progrès réalisés, les disparités persistantes et les technologies émergentes susceptible de transformer encore les processus parlementaires.

Tableau 15 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de systèmes parlementaires

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Bahreïn	9	8	6	10	7	8	9
Brésil – Chambre des députés	10	9	7	10	4	10	9
Brésil – Sénat fédéral	10	8	9	10	10	9	10
Estonie	8	5	9	10	7	9	5
Parlement européen	10	10	10	10	3	8	6
France – Sénat	9	5	8	10	6	8	10
Paraguay – Chambre des députés	9	6	7	10	7	7	10
Pologne – Sejm	8	2	7	10	7	9	5
Portugal	6	1	7	10	8	5	3
Roumanie	6	1	5	10	1	6	4
Slovénie	9	8	5	10	4	10	8
Canada – Chambre des communes	7	5	10	9	8	8	8
Finlande	10	6	10	9	7	10	9
Hongrie	7	5	8	9	7	8	1
Israël	10	6	10	9	9	10	4

12. UIP, *Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement* (Genève : UIP, 2018), p. 5.

Fonctions parlementaires sous-tendues par les TIC

Les données de ce rapport et des précédents de la série présentent une vue d'ensemble sur l'adoption de divers systèmes informatiques et outils numériques sous-tendant les fonctions parlementaires essentielles. Les données de l'enquête 2024 montrent que la dématérialisation des fonctions parlementaires se poursuit, révélant que la tendance générale change peu, mais les activités des parlements sont désormais davantage tournées vers le numérique. La plupart des variations entre les données de 2024 et les rapports précédents s'expliquent probablement par une croissance régulière et par l'évolution de l'échantillon.

En commençant par les fonctions plénières, un nombre significatif de parlements a mis en place des systèmes pour maintenir une base de données des lois adoptées (73 %), du statut/suivi des amendements (55 %), du statut/suivi des projets de loi (63 %) et de la rédaction des amendements (51 %). Ces chiffres sont restés relativement stables par rapport aux années précédentes, ce qui suggère que l'utilisation des systèmes informatiques pour les processus législatifs essentiels est bien établie.

Une grande majorité de parlements a mis en place des systèmes pour les calendriers et les programmes des séances plénières (75 %), les discours et les débats en séance plénière (72 %), les comptes rendus des séances plénières (71 %) et les votes en séance plénière (67 %). Les fonctions liées aux commissions, telles que les calendriers et les programmes (69 %), les rapports (63 %) et les comptes rendus de réunion (57 %) ont également été largement adoptées, bien qu'à des niveaux légèrement inférieurs à ceux des fonctions plénières.

L'utilisation de systèmes informatiques pour la gestion des questions au gouvernement est un domaine de croissance notable, 58 % des parlements faisant état de telles capacités en 2024, contre 46 % en 2020 et 50 % en 2016.

En ce qui concerne les fonctions de bibliothèque et d'archivage, 74 % des parlements ont mis en place des systèmes d'archivage numérique des documents parlementaires et 61 % des systèmes de gestion des ressources de la bibliothèque. Ces chiffres sont restés relativement stables ou ont légèrement augmenté par rapport aux années précédentes, reflétant l'importance de préserver et de proposer un accès à l'information parlementaire.

En ce qui concerne la transparence financière, 41 % des parlements ont mis en place des systèmes de divulgation des intérêts financiers des parlementaires, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Dans 63 % des parlements, il existe des systèmes de gestion des ressources financières accordées aux parlementaires (telles que les salaires et les budgets). L'adoption de systèmes de gestion financière (82 %) et de gestion des ressources humaines (77 %) est restée élevée au fil des ans.

Tableau 16 : Dématérialisation des domaines fonctionnels, 2008–2024

	2024	2020	2018	2016	2008 ¹³
Fonctions relatives aux plénières					
Rédaction des amendements	51 %	46 %	46 %	45 %	-
Statut/suivi des amendements	55 %	55 %	55 %	55 %	64 %
Analyse du budget proposé par le gouvernement	30 %	-	-	-	-
Rédaction des projets de loi	51 %	50 %	44 %	42 %	-
Statut/suivi des projets de loi	63 %	63 %	65 %	64 %	-
Base de données des lois adoptées par le parlement	73 %	75 %	69 %	74 %	-
Comptes rendus des plénières	71 %	69 %	84 %	79 %	70 %
Calendriers et programmes des plénières	75 %	73 %	75 %	78 %	59 %
Discours et débats des plénières	72 %	73 %	75 %	78 %	70 %
Vote en plénière	67 %	66 %	69 %	67 %	65 %
Questions au gouvernement	58 %	46 %	58 %	50 %	52 %
Fonctions relatives aux commissions					
Calendriers et programmes des commissions	69 %	68 %	70 %	70 %	-
Rapports des commissions	63 %	68 %	71 %	72 %	64 %
Vote en commission	27 %	21 %	30 %	-	-
Comptes rendus des réunions des commissions	57 %	60 %	67 %	68 %	63 %
Fonctions d'administration et d'assistance					
Archives numériques des documents parlementaires	74 %	79 %	71 %	68 %	-
Divulgation des intérêts financiers des parlementaires	41 %	36 %	36 %	38 %	-
Gestion financière	82 %	81 %	78 %	76 %	-
Gestion des ressources humaines	77 %	80 %	78 %	77 %	70 %
Gestion des ressources documentaires	61 %	65 %	71 %	59 %	-
Gestion des ressources financières accordées aux parlementaires	63 %	-	-	-	-
Catalogue de bibliothèque en ligne	69 %	65 %	65 %	57 %	-

¹³ La formulation de cette question était légèrement différente dans l'enquête de 2008 et a été révisée en 2024.

Il existe des différences dans l'adoption des technologies en fonction de la région et du niveau de revenu du pays. Le nombre moyen de domaines fonctionnels pris en charge par les systèmes informatiques (sur les 22 domaines répertoriés dans l'enquête) est de 13. Toutefois, ce chiffre passe à 17 pour les parlements d'Europe et à 16 pour ceux du continent américain, mais chute de façon spectaculaire à 10 pour les parlements d'Afrique subsaharienne. Le chiffre pour la région Pacifique est encore plus faible, avec neuf. En outre, l'inclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande – deux parlements bien dotés qui ont réalisé des investissements importants dans les TIC – biaise ces données. La situation de cette région est bien pire en réalité : sans ces parlements, la moyenne régionale n'est que de quatre sur les 22 domaines fonctionnels couverts par les systèmes informatiques. Des différences similaires apparaissent pour les parlements des pays à faible revenu, avec une moyenne de 10 domaines fonctionnels sous-tendus par les TIC, contre 17 pour ceux des pays à revenu élevé. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont encore plus mal lotis, avec une moyenne de neuf domaines fonctionnels.

Ce rapport fait état de progrès constants et d'une adoption généralisée des systèmes informatiques dans différentes fonctions parlementaires. Les taux d'adoption constants ou croissants dans la plupart des fonctions soulignent la reconnaissance de la valeur que ces systèmes apportent en améliorant l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des activités parlementaires. Alors que la technologie continue d'évoluer, il est raisonnable de s'attendre à de nouvelles avancées et à une intégration plus grande des systèmes informatiques pour répondre aux besoins en constante évolution des parlements modernes. Les sections suivantes de ce rapport examinent l'utilisation des outils numériques dans des fonctions parlementaires spécifiques.

Gestion des documents

De nombreux parlements utilisent des outils numériques dans le cadre du processus législatif. Cela va des logiciels bureautiques à des systèmes de gestion législative pleinement opérationnels, qui aident les parlements à gérer, suivre et automatiser les activités législatives. Le premier objectif d'un système de gestion législative est de faciliter le bon fonctionnement des activités parlementaires, de renforcer la transparence et d'améliorer l'accès à l'information pour les parlementaires, le personnel et la population.

Cinquante-sept pour cent des répondants ont déclaré disposer d'un système de gestion des textes des projets de loi au format numérique au fur et à mesure de leur avancement dans le processus législatif, soit une augmentation par rapport aux 49 % de 2020 et 55 % de 2018.

Tableau 17: Fonctions d'un système de gestion des documents

Fonction	%
Gestion du flux de travail	74 %
Échanges de données avec des systèmes extérieurs au parlement	54 %
Pouvoir traiter toutes les versions possibles d'un projet de loi	77 %
Pouvoir traiter les amendements de commission	69 %
Pouvoir traiter les amendements de plénière	75 %
Indiquer les changements que l'amendement apporterait à un projet de loi	52 %
Inclure toutes les actions entreprises par le parlement pour un projet de loi	75 %

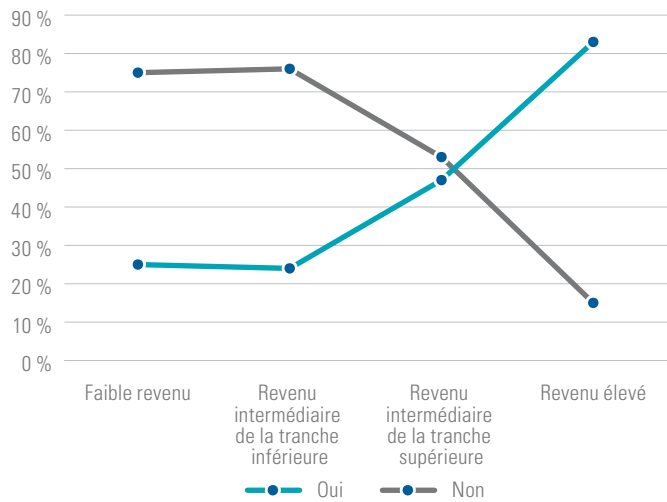
Parmi les parlements disposant d'un système de gestion des projets de loi, 77 % ont un système capable de traiter toutes les versions d'un projet de loi tout au long de son cycle de vie. En outre, 75 % d'entre eux ont mis en place un système capable d'intégrer les amendements présentés en séance plénière et un pourcentage égal dispose d'un système permettant de conserver les archives complètes de toutes les actions parlementaires entreprises sur un projet de loi. Ces taux d'adoption élevés soulignent l'importance du contrôle des versions, de la gestion des amendements et des journaux d'audit dans les systèmes modernes de gestion des projets de loi. En outre, 74 % des parlements intègrent des fonctionnalités de flux de travail dans leurs systèmes, ce qui permet une coordination efficace des tâches et une supervision des processus. La possibilité de traiter les amendements des commissions est largement adoptée, puisque 69 % des parlements disposent d'un système qui prend en charge cette fonctionnalité, ce qui souligne l'importance d'une intégration transparente des modifications apportées aux différents stades du processus législatif.

Si les fonctions de base de la gestion des projets de loi sont bien représentées, il existe des possibilités de croissance dans certains domaines. Seuls 54 % des parlements disposent actuellement de systèmes capables d'échanger des données avec des systèmes externes. Cette intégration limitée pourrait gêner la transparence des échanges d'informations et de la collaboration avec d'autres parties prenantes.

À noter que la possibilité de représenter visuellement la manière dont un amendement modifierait le texte d'un projet de loi n'est présente que dans 52 % des systèmes parlementaires. L'optimisation de cette fonctionnalité pourrait considérablement améliorer la transparence et la clarté, en permettant aux parties prenantes de comprendre plus facilement les implications des changements proposés.

Globalement, les parlements ont réalisé des progrès substantiels dans la mise en œuvre de systèmes robustes de gestion des projets de loi dotés de fonctionnalités étendues. La Figure 24 nous rappelle toutefois que le parlement numérique moderne, qui s'appuie sur des outils numériques complexes pour optimiser les fonctions législatives, n'est pas un modèle universel et qu'il se trouve surtout dans les parlements des pays à revenu élevé. À l'inverse, les parlements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont beaucoup moins susceptibles de disposer d'un logiciel de gestion législative : 75 % des parlements des pays à faible revenu et 76 % de ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure n'en ont pas. En revanche, 83 % des parlements des pays à revenu élevé ont mis en place un tel système.

Figure 24 : Répartition des systèmes de gestion des projets de loi par niveau national de revenu



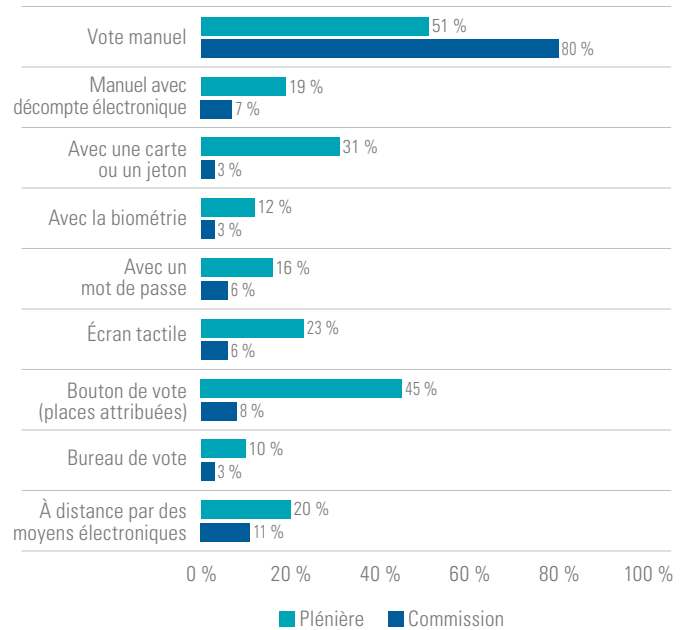
Systèmes de vote

Les systèmes de vote utilisés par les parlements ont peu évolué depuis 2020. L'exception notable est que le vote à distance en plénière est désormais possible dans 20 % des parlements, contre 11 % en 2020. Il s'agit probablement d'une conséquence de la pandémie de COVID-19, lorsque de nombreux parlements ont instauré le vote à distance. Les données de 2024 montrent une baisse nominale par rapport aux 22 % de parlements qui ont utilisé des applications de vote à distance en 2022.

Un peu plus de la moitié des parlements (51 %) pratique le vote manuel en plénière. Cela représente une baisse continue du vote manuel au fil des ans, de 78 % en 2018 à 58 % en 2020. Par ailleurs, 19 % des parlements pratiquent le vote manuel en plénière, mais avec un décompte électronique des votes. Le vote manuel est plus répandu dans les commissions, puisque 80 % des répondants utilisent cette méthode.

Outre le vote manuel, 45 % des parlements utilisent des boutons de vote aux places assignées, mais seulement 10 % ont un bureau de vote dédié dans (ou à proximité de) l'hémicycle. De nombreux parlements disposent de plusieurs méthodes de vote, et la méthode utilisée peut dépendre de la nature du vote.

Figure 25 : Méthodes de vote



Compte rendu officiel

Les données de cette série de rapports présentent les méthodes utilisées pour enregistrer le compte rendu officiel des débats parlementaires sur différentes années. En 2024, la méthode la plus répandue est l'enregistrement au format numérique à l'aide d'un PC, avec 62 % des parlements utilisant cette approche. La popularité de cette méthode est restée constante au fil des ans, avec de légères fluctuations allant de 57 % en 2010 à 71 % en 2018.

La part de parlements déclarant utiliser une technologie de reconnaissance vocale pour l'enregistrement au format numérique s'élevait à 31 % en 2024, marquant une augmentation significative par rapport aux années précédentes (25 % en 2020, 14 % en 2018 et 8 % en 2010). Cette tendance à la hausse résulte probablement des progrès réalisés dans la précision et l'efficacité des systèmes de reconnaissance vocale, ainsi qu'à la plus grande disponibilité de ces outils.

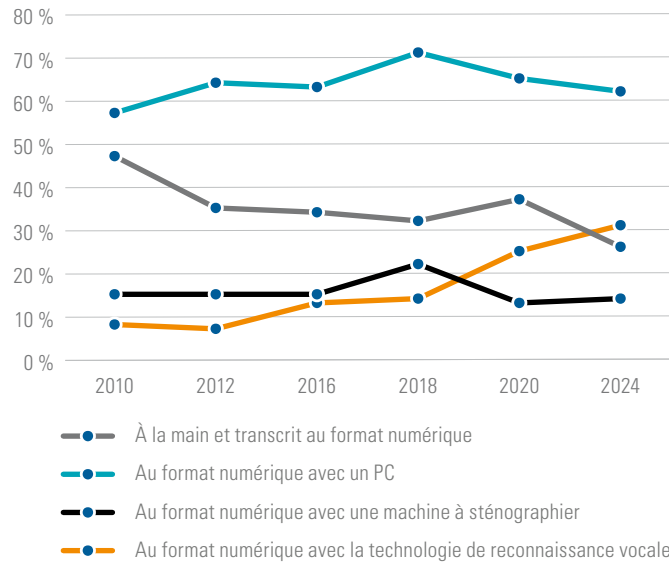
Inversement, la méthode plus traditionnelle d'enregistrement à la main et de transcription au format numérique a connu une baisse constante au fil des ans. En 2024, seuls 26 % des parlements ont indiqué utiliser cette méthode, soit une baisse substantielle par rapport aux 47 % de 2010. Cette nette diminution des méthodes manuelles d'enregistrement indique une évolution vers des processus plus rationalisés et automatisés dans les procédures d'établissement des rapports parlementaires.

L'utilisation de machines sténographiques est restée relativement stable, avec 14 % des parlements déclarant utiliser cette méthode en 2024, soit une légère augmentation par rapport aux 13 % de 2020, mais cohérente par rapport à 2016 et 2012, où le taux d'adoption était de 15 %.

Dans l'ensemble, les données mettent en évidence une tendance à l'adoption de méthodes numériques d'enregistrement, en particulier l'utilisation de PC et, de plus en plus, de la technologie de reconnaissance vocale.

La popularité croissante de cette technologie est remarquable, elle reflète les progrès constants dans ce domaine et les avantages potentiels qu'elle offre en termes d'efficacité. Cette tendance devrait s'accroître à l'avenir, car les progrès de l'IA améliorent encore les capacités et la précision des outils de reconnaissance vocale.

Figure 26 : Enregistrement du compte rendu officiel



Systèmes audio/visuels

La retransmission en direct (ou en quasi temps réel) des travaux parlementaires depuis la salle plénière se pratique dans 87 % des parlements, et 72 % des parlements enregistrent automatiquement les débats en séance plénière, 9 % envisageant de le faire.

La plupart des parlements utilisent désormais des écrans géants dans leur salle plénière (80 %) ou dans les salles de commission (78 %). Ces écrans servent surtout à afficher des informations pendant les séances, notamment du texte (69 %), des illustrations (64 %) et des flux vidéo (64 %) en plénière. Toutefois, l'utilisation d'écrans géants est un peu moins répandue dans les salles de commission, la diffusion vidéo n'étant disponible que dans 55 % des parlements. L'exception est la visioconférence, qui est disponible pour les commissions dans 67 % des parlements, mais en plénière dans seulement 48 % des cas. L'accès à la salle plénière est limité aux parlementaires, tandis que les commissions entendent souvent des témoins extérieurs.

Tableau 18 : Utilisation d'écrans géants en plénière et en commission

	Plénière	Commission
Diffusion vidéo	64 %	55 %
Texte	69 %	66 %
Illustrations	64 %	62 %
Images fixes	57 %	54 %
Visioconférence	48 %	67 %

Comme l'ont souligné les rapports précédents, la visioconférence constitue un moyen fiable d'entendre une plus grande diversité de témoins dans les commissions, ce qui les rend plus accessibles à la population. La visioconférence est proportionnellement plus utilisée en Europe (33 % des répondants européens ont déclaré l'utiliser en plénière et 55 % en commission). C'est en Asie qu'elle est la moins utilisée (5 % en plénière, 11 % en commission), dans la région Pacifique (7 % en plénière), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (9 % en commission).

Tableau 19 : Utilisation de la visioconférence par région

	Plenary	Commission
Continent américain	20 %	22 %
Asie	5 %	11 %
Europe	33 %	55 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	11 %	9 %
Pacifique	7 %	13 %
Afrique subsaharienne	24 %	31 %

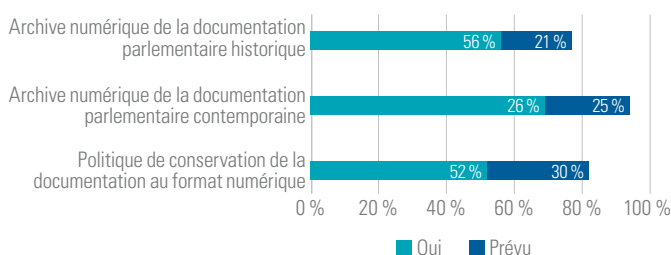
Archivage et conservation

La conservation de la documentation parlementaire sous forme numérique est un aspect essentiel de la gouvernance moderne, car elle garantit la longévité et l'accessibilité de documents législatifs essentiels. Cinquante-deux pour cent des répondants dans le cadre de l'enquête 2024 ont déclaré avoir mis en place une politique formelle de conservation numérique, soit une augmentation par rapport aux 45 % de 2020 et aux 33 % de 2018. En outre, 30 % des parlements sont en train de planifier l'élaboration d'une telle politique, ce qui laisse présager une augmentation de l'adoption des stratégies de conservation numérique à l'avenir.

En ce qui concerne la mise en place d'archives numériques, les données révèlent que l'accent est mis sur la préservation de la documentation parlementaire contemporaine. Un nombre important de parlements (69 %) a déjà créé des archives numériques à cette fin, ce qui souligne l'importance accordée à la sauvegarde et à l'accès aux documents législatifs actuels. En outre, 25 % des parlements prévoient de créer des archives numériques similaires.

Si la préservation de la documentation parlementaire historique est tout aussi cruciale, le taux d'adoption est légèrement inférieur à celui des archives contemporaines (56 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la préservation de la documentation historique implique souvent la numérisation d'archives manuelles. Vingt-et-un pour cent des parlements ont déclaré qu'ils prévoient de créer des archives numériques pour les documents législatifs historiques, mais un petit pourcentage non négligeable de répondants (15 %) a indiqué ne pas encore avoir mis en œuvre ou prévu des archives numériques pour la documentation historique. Divers facteurs, tels que les contraintes sur les ressources, les limitations technologiques et la priorité accordée aux documents contemporains par rapport aux documents historiques, peuvent contribuer à cette lacune.

Figure 27 : Politiques et pratiques relatives aux archives numériques



Dans l'ensemble, les données mettent en évidence l'engagement des parlements en faveur de la conservation numérique de la documentation législative, tant contemporaine qu'historique, et soulignent l'importance d'un document historique accessible.

Intelligence artificielle

Les données de l'enquête précisent l'utilisation actuelle et prévue de l'IA dans le cadre de divers processus parlementaires internes. Bien que l'adoption de l'IA dans ce domaine n'en soit qu'à ses débuts, les données montrent un intérêt croissant pour l'exploitation de cette technologie transformatrice dans plusieurs domaines fonctionnels, d'autres parlements prévoyant de s'y mettre. Actuellement, 29 % des parlements utilisent une forme ou une autre de fonctionnalité d'IA, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2020. L'une des principales différences réside dans le fait que ces systèmes ont un statut moins expérimental, comme c'était le cas en 2020, pour plutôt être désormais des systèmes de production régulièrement utilisés.

La transcription des débats parlementaires est l'un des domaines où l'IA a connu un essor remarquable. Actuellement, 20 % des parlements utilisent l'IA à cette fin. Ce chiffre est susceptible d'augmenter à mesure que la qualité et la précision s'améliorent, comme nous l'avons vu ailleurs, et une part importante des répondants (44 %) a déclaré prévoir de mettre en œuvre l'IA pour la transcription.

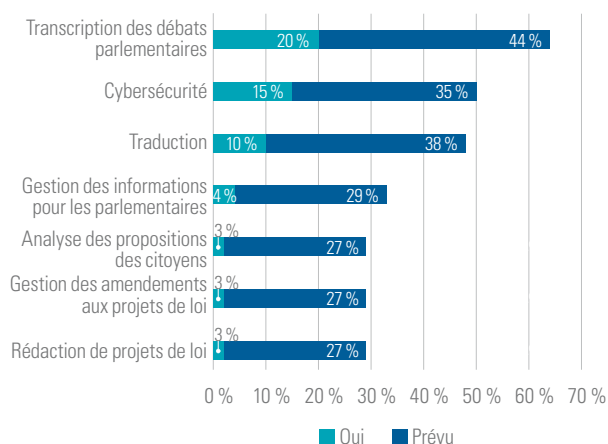
De même, l'IA est envisagée pour la traduction : 10 % des parlements l'utilisent actuellement et 38 % prévoient de le faire. Cette tendance montre la prise de conscience dans les capacités de la technologie pour faire tomber les barrières linguistiques et faciliter une communication efficace dans des contextes parlementaires multilingues.

La cybersécurité est un autre domaine dans lequel l'IA aide les parlements : 15 % d'entre eux l'utilisent déjà et 35 % prévoient de le faire. Alors que les cybermenaces continuent d'évoluer, la capacité de l'IA à détecter des schémas et des anomalies complexes et à y répondre pourrait s'avérer inestimable pour renforcer les mesures de cybersécurité.

Toutefois, les données révèlent une hésitation notable dans l'adoption de l'IA pour les fonctions législatives essentielles. Seuls 2 % des parlements utilisent actuellement l'IA pour rédiger des projets de loi et gérer les amendements, mais 27 % envisagent de le faire à l'avenir.

De même, seuls 3 % des parlements utilisent l'IA pour analyser les contributions des citoyens, bien que 27 % d'entre eux prévoient d'explorer cette voie à l'avenir. C'est un domaine où l'IA pourrait s'avérer être un outil puissant et transformateur, permettant aux parlements d'élargir leurs consultations publiques et de donner un sens à de grands volumes de données qualitatives, tout en conservant une supervision humaine appropriée.

Figure 28 : Adoption de l'IA au sein des parlements



Dans l'ensemble, si les taux actuels d'adoption de l'IA dans les processus parlementaires sont relativement faibles, les données montrent qu'un pourcentage important de parlements prévoient activement de l'intégrer dans diverses fonctions. Compte tenu des remarques précédentes sur l'essor des réglementations et des directives en matière d'IA, cette tendance suggère que les parlements sont de plus en plus conscients du potentiel de l'IA pour améliorer l'efficacité, la précision et les capacités de prise de décision au sein de l'écosystème parlementaire. Cependant, les inquiétudes concernant les conséquences négatives potentielles et les risques associés à cette technologie ralentissent son adoption. Les technologies d'IA continuant d'évoluer et de gagner la confiance, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les futurs rapports reflètent une augmentation constante des taux d'adoption dans les différentes activités parlementaires.

Soutien aux utilisateurs

Cette section examine l'état actuel de l'assistance et des services qu'offrent les TIC aux parlementaires et au personnel parlementaire. Elle traite de la fourniture de matériels, logiciels et services d'assistance aux utilisateurs, en soulignant les différences entre les parlements des pays à revenu élevé et des pays à faible revenu. Elle aborde également les priorités en matière de formation et de développement pour les parlementaires et le personnel des TIC, en mettant l'accent sur l'importance cruciale de la sensibilisation à la cybersécurité et des certifications techniques. En analysant ces aspects clés, le rapport apporte de précieuses informations sur la manière dont les parlements veillent à la bonne préparation et à la formation adéquate des parlementaires et du personnel afin d'évoluer dans un nouveau paysage technologique en constante évolution.

Tableau 20 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière d'assistance aux utilisateurs

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Afrique du Sud	8	9	10	8	10	4	5
Autriche	9	7	9	6	10	8	10
Brésil – Sénat fédéral	10	8	9	10	10	9	10
Suriname	6	8	8	4	10	4	7
Bahreïn	6	6	8	7	9	3	4
Canada – Chambre des communes	10	10	8	6	9	6	6
Chypre	4	4	4	5	9	4	4
Éthiopie	2	3	3	3	9	3	2
Fidji	7	7	7	5	9	6	7
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Israël	10	6	10	9	9	10	4
Italie – Sénat	9	6	9	8	9	9	6
Kazakhstan	6	5	3	3	9	4	8
Australie	8	7	9	8	8	6	7
République de Corée	8	8	6	8	9	6	7

Mise à disposition de matériels, d'outils et d'assistance

La mise à disposition de matériels, d'applications et de services d'assistance aux utilisateurs est courante dans la plupart des parlements. Au total, 96 % des parlements proposent des matériels de bureau ou mobiles, et 90 % fournissent au moins quelques applications, notamment des outils de réunion à distance, des outils bureautiques et l'accès à des logiciels de gestion législative. Quarante-vingt-dix-sept pour cent des parlements interrogés ont déclaré qu'ils mettaient à disposition de leurs parlementaires des services de formation et d'assistance en matière de TIC, 10 % d'entre eux proposant un service d'agent conversationnel basé sur l'IA dans le cadre de leur offre d'assistance aux utilisateurs.

La plupart des parlements proposent à leurs parlementaires des ordinateurs de bureau ou portables, mais seulement la moitié d'entre eux leur fournissent des appareils mobiles. Les parlements des pays à revenu élevé sont plus susceptibles de fournir du matériel (98 %) que ceux des pays à faible revenu (88 %), et sont nettement plus susceptibles de fournir des applications (98 % contre 75 %).

Tableau 21 : Fourniture de matériels, d'applications et de services d'assistance

	%
Matériels	
Ordinateurs de bureau ou portables	87 %
Appareils mobiles	50 %
Logiciels et applications	
Plans de données	37 %
Outils de bureau à distance	59 %
Outils de réunion à distance	68 %
Outils de vote à distance	22 %
Outils de signature numérique	29 %
Portail Intranet	68 %
Système de gestion des documents législatifs	52 %
Bases de données de recherche parlementaire	56 %
Assistance aux utilisateurs	
Outils/robots d'IA pour l'assistance aux parlementaires	10 %
Formation TIC	75 %
Assistance/support technique TIC	95 %

Les grands parlements ont tendance à fournir un plus large éventail de matériels et d'outils que les petits. Les parlements du continent américain, d'Asie, d'Europe et du Pacifique dotent généralement mieux leurs parlementaires que ceux du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et d'Afrique subsaharienne.

Tableau 22 : Fourniture de matériels, d'applications et de services d'assistance en fonction des niveaux de revenu des pays

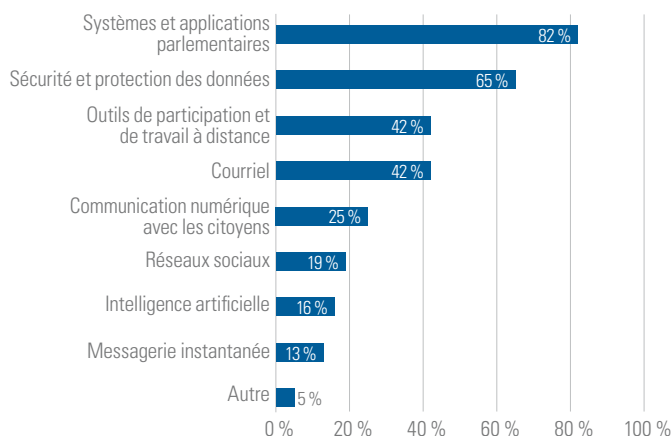
Niveau de revenu du pays	Matériels	Applications	Services d'assistance
<i>Tous les parlements</i>	96 %	90 %	97 %
Revenu élevé	98 %	98 %	96 %
Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	97 %	90 %	97 %
Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	92 %	80 %	100 %
Faible revenu	88 %	75 %	88 %

Formation à l'intention des parlementaires

Les trois quarts des parlements (75 %) proposent une forme de formation ou d'initiation aux parlementaires, et 82 % le font pour le personnel. Pour la grande majorité des parlements qui proposent des formations à leurs parlementaires, les priorités sont claires. La priorité absolue, signalée par 82 % des parlements, est la formation à l'utilisation des systèmes et applications parlementaires. Viennent ensuite les 65 % de parlements qui considèrent prioritaire la formation à la cybersécurité et à d'autres questions connexes. La formation aux réseaux sociaux est une priorité relativement faible, identifiée par seulement 19 % des répondants, soit un peu plus que les 16 % de parlements

qui donnent la priorité à la formation des parlementaires à l'IA. Ce dernier chiffre peut sembler faible, mais comme l'IA est un domaine en pleine émergence, il est significatif et susceptible d'augmenter à l'avenir.

Figure 29 : Priorités pour la formation des parlementaires



Formation à la cybersécurité

Avec la prolifération rapide des cybermenaces et la dépendance croissante à la technologie, les parlements sont confrontés à des risques importants s'ils ne parviennent pas à protéger correctement leurs systèmes et leurs informations. En plus de se concentrer sur la cybersécurité, les parlements doivent veiller à ce que les utilisateurs soient sensibilisés à la manière de préserver la sécurité des documents, des données et d'eux-mêmes dans le monde numérique.

Les thèmes clés de la formation peuvent être les suivants :

- Comprendre les cybermenaces les plus courantes, telles que le phishing et les attaques de logiciels malveillants, et savoir les reconnaître
- Adopter de bonnes pratiques en matière de sécurité informatique, notamment une gestion rigoureuse des mots de passe, faire des mises à jour régulières des logiciels et assurer un traitement sécurisé des données
- Comprendre les exigences légales, les réglementations et les politiques internes en matière de protection des données et de la vie privée
- Développer une culture de la vigilance et de la responsabilité partagée en matière de cybersécurité dans l'ensemble du parlement

Près de quatre parlements sur cinq (79 %) ont déclaré avoir organisé des formations sur la cybersécurité ou des formations connexes pour leur personnel au cours des deux dernières années. Ce chiffre est légèrement inférieur pour les parlementaires, puisque 63 % des parlements ont déclaré leur avoir dispensé cette formation au cours de la même période. Soixante pour cent des parlements ont assuré une formation et une sensibilisation à la cybersécurité, à la protection des données ou à la protection de l'information, tant pour les parlementaires que pour le personnel. Seul un quart des parlements (26 %) a dispensé une formation aux fournisseurs ou aux consultants externes. Cela met en évidence un risque potentiel pour les parlements si des prestataires externes ont

accès aux systèmes et réseaux parlementaires sans avoir suivi la formation nécessaire.

Priorités en matière de formation pour le personnel des TIC

Pour le personnel chargé des TIC, le domaine de formation prioritaire est la sécurité (sécurité de l'information, protection des données et cybersécurité) : dans l'enquête réalisée pour ce rapport, 77 % des répondants ont déclaré qu'il s'agissait d'une priorité. Cette constatation met en évidence la nécessité pour le personnel des TIC d'être bien informé sur la protection des données et des systèmes de leur organisation contre les différentes menaces. Les trois priorités suivantes les plus fréquemment citées sont le développement et la maintenance d'applications (42 %), l'IA (43 %) et les services sur le cloud (41 %). L'administration des systèmes (35 %), les systèmes de gestion des documents (31 %) et la gestion des sites web (25 %) sont également considérés comme des domaines prioritaires pour la formation, ce qui souligne l'importance d'une gestion efficace de l'infrastructure informatique, de processus efficaces de gestion des documents numériques et d'une forte présence sur le web.

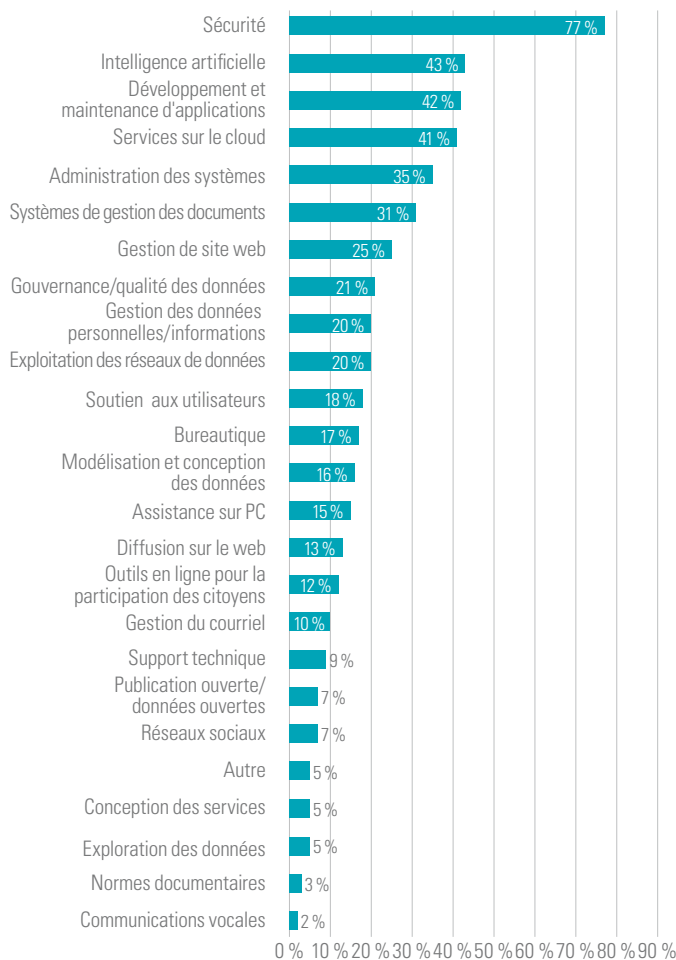
Les technologies telles que l'IA et les services sur le cloud bénéficient d'une priorité relativement élevée, ce qui est le signe d'évolutions futures et d'une prise de conscience que les compétences dans ces domaines doivent être renforcées. Par ailleurs, les formations dans des domaines plus traditionnels tels que l'assistance sur PC (15 %), la gestion du courriel (10 %) et le support technique (9 %) étaient moins prioritaires pour les parlements interrogés dans le cadre de ce rapport. Les domaines de niche tels que l'exploration de données (5 %), la conception de services (5 %), les normes documentaires (3 %) et les communications vocales (2 %) sont les priorités de formation les moins bien classées.

Si l'on examine les priorités de formation du personnel des TIC en fonction de la taille du parlement, la sécurité reste la première priorité dans tous les cas : pour les petits parlements (60,5 %), les parlements moyens (76,9 %) et les grands parlements (66,7 %). L'IA est le deuxième domaine d'action le plus important et est prioritaire dans 39,5 % des petits parlements, 43,6 % des parlements moyens et 44,4 % des grands parlements. Les services sur le cloud, ainsi que le développement et la maintenance d'applications, sont également très bien classés dans toutes les catégories de taille.

Si l'on ventile les données par région, la sécurité est également la première priorité dans toutes les parties du monde : Europe (75 %), Moyen-Orient et Afrique du Nord (75 %), Asie (70 %), Afrique subsaharienne (70 %), continent américain (68 %) et région Pacifique (50 %). L'IA est la deuxième priorité dans la plupart des régions, les parlements d'Asie (60 %) et du continent américain (53 %) mettant particulièrement l'accent sur ce domaine. Les services sur le cloud, le développement et la maintenance d'applications, et les systèmes de gestion de documents sont également importants dans toutes les régions.

Si l'on considère les niveaux de revenu des pays, la sécurité apparaît à nouveau comme la première priorité, avec 75 % des parlements dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à faible revenu, et 68 % dans les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui accordent la priorité à cet aspect. Parmi les premières priorités, l'IA et les services sur le cloud viennent après la sécurité dans toutes les catégories de revenu des pays.

Figure 30 : Priorités pour la formation du personnel chargé des TIC



Certification

Les certifications techniques sont précieuses à la fois pour le personnel des TIC et pour les parlements qui les emploient. Elles valident les connaissances, attestent d'un engagement en faveur du développement professionnel et garantissent que le personnel des TIC dispose des connaissances et des pratiques les plus récentes. Dans l'ensemble, 56 % des parlements interrogés ont indiqué exiger ou encourager une certification dans au moins un domaine de la part de leur personnel technique. Pour les parlements qui encouragent la certification, celle-ci couvre en moyenne cinq domaines techniques.

Les principaux domaines de certification sont la sécurité des systèmes d'information (74 % des parlements encourageant la certification le font dans ce domaine), les réseaux (67 %) et l'infrastructure informatique (65 %). Les domaines les moins susceptibles d'avoir du personnel certifié sont la visualisation et la modélisation des données (24 %) et les praticiens du

cloud (21 %), bien qu'une part plus importante de parlements (39 %) encouragent la certification en matière de sécurité sur le cloud. Alors que les parlements des pays à revenu élevé sont plus susceptibles de se concentrer sur la certification que les autres (62 %), celle-ci est exigée ou encouragée dans 50 % des parlements des pays à faible revenu, mais dans seulement 47 % de ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Il existe également des disparités régionales, mais elles sont rares : c'est en Europe que le pourcentage de parlements encourageant la certification est le plus faible (46 %) et en Asie qu'il est de loin le plus élevé (75 %).

Tableau 23 : Domaines techniques pour la certification du personnel chargé des TIC

Domaine technique	%
Sécurité des systèmes d'information	74 %
Réseaux	67 %
Infrastructure informatique	65 %
Administration des bases de données	58 %
Développement des logiciels	53 %
Gestion des projets	52 %
Développement web	47 %
Sécurité sur le cloud	39 %
Confidentialité des données	29 %
Visualisation et modélisation des données	24 %
Praticien du cloud	21 %
Autre	14 %

Contenu numérique et publication

Cette série de rapports a montré les progrès significatifs des parlements en matière de fourniture et de gestion des contenus numériques. L'accessibilité a été privilégiée et de nombreux parlements ont mis en place des dispositifs tels que le sous-titrage pour sourds et malentendants, l'audiodescription et une interface conviviale afin que leurs contenus numériques restent accessibles aux personnes handicapées.

Une autre tendance observée dans les numéros successifs de cette série de rapports est l'importance croissante accordée aux données ouvertes. Plusieurs parlements ont développé ou amélioré leur portail de données ouvertes, rendant ainsi les données parlementaires plus facilement utilisables par des entités externes. Cette évolution vers plus de transparence et d'ouverture encourage le civisme et permet d'éclairer le débat public.

Les parlements tirent parti de la puissance des réseaux sociaux pour toucher la population et la faire participer. Des plateformes comme Facebook, YouTube et X (anciennement Twitter) servent à partager des contenus numériques, diffuser en direct des séances parlementaires et faciliter la communication bidirectionnelle entre le parlement et la population. Quelques parlements ont même développé des applications mobiles pour permettre aux utilisateurs d'accéder facilement aux contenus numériques et aux informations parlementaires.

La qualité des séances diffusées en direct et des contenus vidéo s'est également améliorée, les parlements investissant dans de meilleures infrastructures et technologies de diffusion pour offrir des prestations fiables et de haute qualité.

En coulisses, de nombreux parlements se sont attachés à rationaliser leurs processus de gestion des documents. En mettant en œuvre ou en améliorant les systèmes de gestion des documents, ils sont désormais en mesure de créer, traiter et stocker les documents parlementaires de manière plus efficace. Cela permet non seulement de gagner du temps et d'économiser des ressources, mais aussi de s'assurer que les informations importantes sont correctement organisées et facilement récupérables.

Parallèlement à l'amélioration des processus de gestion des documents, plusieurs parlements ont également modernisé leur site web. Les sites web remaniés ou nouvellement lancés privilégient l'expérience utilisateur, la convivialité de la navigation et la facilité d'accès à l'information, afin de rendre les contenus plus attrayants pour les citoyens souhaitant mieux connaître leurs élus et interagir avec eux.

Certains parlements ont poussé plus loin leur transformation numérique en intégrant des technologies d'IA et d'automatisation. Les parlements ont commencé à utiliser l'IA pour des tâches telles que la transcription en temps réel des réunions plénières et l'analyse du contenu émotionnel de la parole, ce qui permet d'obtenir des informations précieuses et de rendre les procédures parlementaires plus accessibles. L'automatisation a également été utilisée pour rationaliser certains flux de travail et accroître l'efficacité.

Comme on l'a vu ailleurs dans ce rapport, l'importance de la cybersécurité est de plus en plus reconnue. S'agissant de données et de systèmes sensibles, les parlements investissent dans des mesures de sécurité robustes pour se protéger des cybermenaces, notamment en appliquant des protocoles de sécurité avancés, en mettant régulièrement à jour les logiciels et en dispensant une formation à la cybersécurité au personnel et aux parlementaires.

Enfin, les parlements adoptent de plus en plus des solutions basées sur le cloud pour le stockage et le traitement des données, ainsi que pour la fourniture de services, offrant une fiabilité, une évolutivité et une accessibilité accrues.

Les parlements interrogés dans le cadre de ce rapport ont identifié les éléments suivants comme constituant les améliorations les plus importantes dans la fourniture de contenus numériques au cours des deux dernières années :

- Accessibilité
- IA et automatisation
- Technologie du cloud
- Cybersécurité
- Systèmes de gestion des documents
- Meilleure qualité de diffusion vidéo en direct
- Applications mobiles

- Modernisation des sites web
- Données ouvertes
- Intégration des réseaux sociaux

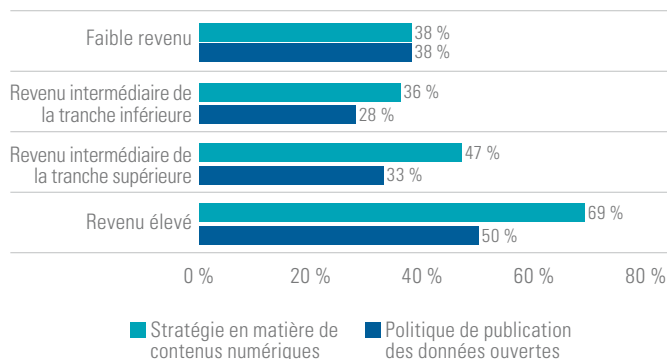
Tableau 24 : Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de contenu numérique et publication

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Allemagne – Conseil fédéral	3	2	6	5	4	10	6
Brésil – Chambre des députés	10	9	7	10	4	10	9
Finlande	10	6	10	9	7	10	9
Israël	10	6	10	9	9	10	4
Lettonie	9	7	8	8	4	10	5
Monténégro	7	2	5	5	2	10	9
Pays-Bas – Chambre des représentants	6	6	6	6	6	10	1
Royaume-Uni	9	9	9	6	8	10	8
Slovaquie	10	10	10	9	8	10	9
Slovénie	9	8	5	10	4	10	8
Brésil – Sénat fédéral	10	8	9	10	10	9	10
Estonie	8	5	9	10	7	9	5
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Italie – Sénat	9	6	9	8	9	9	6
Paraguay – Chambre des députés	10	9	5	8	3	9	10

Stratégie en matière de contenus numériques

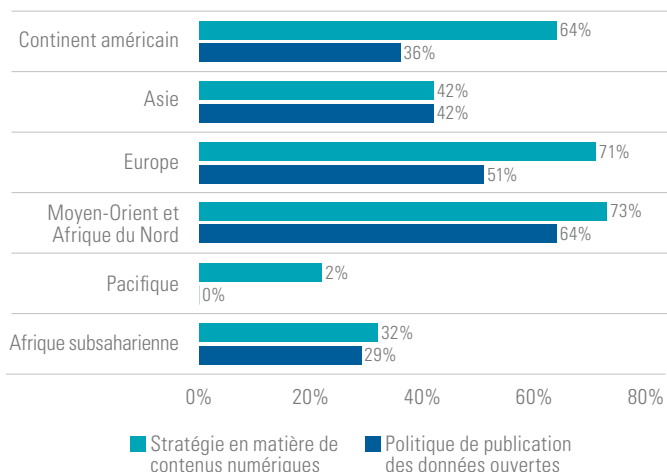
Pour un peu plus de la moitié, les parlements (55 %) disposent d'une politique formelle de gestion de la création, de la publication et de la diffusion des contenus numériques. Une proportion plus faible (41 %) applique une politique spécifique de gestion de la publication des données ouvertes. L'existence d'une politique de gestion des contenus numériques ou de publication des données ouvertes dépend en grande partie du revenu. Soixante-neuf pour cent des parlements des pays à revenu élevé ont déclaré avoir une politique de contenus numériques, et 50 % une politique de publication des données ouvertes. Ces chiffres étaient respectivement plus bas pour les parlements des pays à faible revenu (38 % dans les deux cas). Par ailleurs, les chiffres les plus bas concernent les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont 36 % ont déclaré avoir une politique de contenus numériques et 28 % une politique de publication des données ouvertes.

Figure 31 : Politiques de publication de contenu numérique et de données ouvertes en fonction des niveaux de revenu des pays



On constate également la même disparité entre les régions. Les parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont les plus susceptibles d'avoir une politique de contenus numériques (73 %), suivis par ceux d'Europe (71 %), tandis que les chiffres sont beaucoup plus bas pour l'Afrique subsaharienne et la région Pacifique (32 % et 22 % respectivement). Les parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont également les plus susceptibles d'avoir une politique de publication des données ouvertes (64 %), suivis par ceux d'Europe (51 %). Seuls 29 % des parlements répondants d'Afrique subsaharienne ont déclaré disposer d'une telle politique, et aucun parlement du Pacifique n'a indiqué avoir mis en place ce type de politique.

Figure 32 : Politiques de publication de contenu numérique et de données ouvertes par région



Dans 69 % des parlements, la définition des priorités stratégiques en matière de communication numérique relève de plusieurs fonctions ou services. Cette responsabilité incombe au service des TIC pour 47 % des parlements interrogés, suivi de près par le service presse/relations publiques (46 %) et le service communication (40 %). Ces chiffres brossent un tableau beaucoup plus équilibré que les rapports précédents, soulignant un changement significatif par rapport au fait que les contenus numériques relèvent de la responsabilité du service des TIC. En 2020, c'était le cas dans 72 % des parlements, le service communication et le service presse n'étant responsables que dans 33 % et 32 % des cas respectivement.

Tableau 25 : Responsabilité stratégique pour les contenus numériques

Fonction ou service	%
Service des TIC	47 %
Service presse/relations publiques	46 %
Service communication	40 %
Services bibliothèque/recherche	29 %
Président	27 %
Service de mobilisation de l'opinion/sensibilisation	6 %
Bureau de gestion des connaissances	3 %
Organisme externe	2 %
Autre	28 %

Médias numériques

Comme dans les rapports précédents, les parlements ont indiqué qu'ils mettaient l'accent sur les plateformes numériques pour publier des informations et dialoguer avec les citoyens. Les réseaux sociaux et les sites web apparaissent comme les canaux les plus utilisés, 98 % et 97 % des parlements y étant présents. Ces taux d'adoption élevés soulignent la dépendance des parlements modernes à l'égard des canaux basés sur Internet pour dialoguer avec les citoyens et partager des contenus pertinents. Seuls deux parlements de l'échantillon ont déclaré ne pas avoir de site web et, pour l'un d'entre eux, le site était en cours de développement au moment de l'enquête.

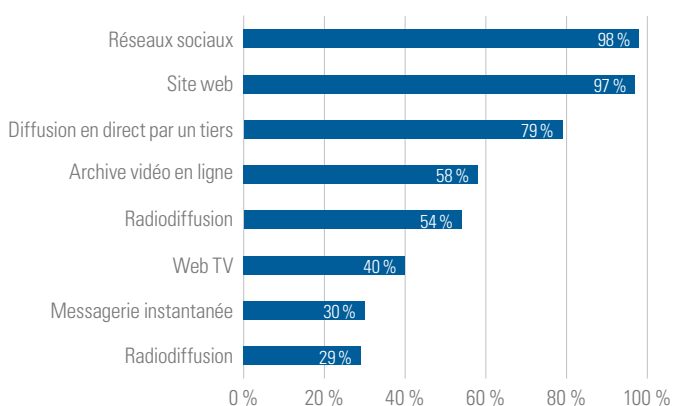
Les contenus vidéo sont un aspect essentiel de la présence numérique d'un parlement. Cinquante-huit pour cent des répondants ont déclaré mettre à disposition des archives vidéo en ligne, ce qui permet aux internautes de visualiser des contenus à leur convenance. La diffusion télévisuelle est utilisée par 54 % des parlements, une part plus faible (40 %) recourant à la web TV. Ces chiffres soulignent l'importance persistante de la diffusion télévisuelle traditionnelle dans de nombreux pays, tout en mettant en évidence l'importance croissante des contenus vidéo sur le web.

La diffusion en direct des débats parlementaires sur des plateformes tierces joue également un rôle majeur dans les stratégies numériques de nombreux parlements, 79 % des parlements interrogés faisant état de cette pratique. En utilisant des services tiers, les parlements peuvent toucher un nombre d'utilisateurs déjà constitué, et bénéficier des fonctions intégrées et des capacités de promotion offertes par ces plateformes externes.

L'utilisation de la radiodiffusion a diminué tout au long de cette série de rapports, l'accent étant mis sur l'audio numérique. La disponibilité croissante d'Internet et la plus grande bande passante favorisent également les médias visuels. La radio reste cependant un média important et est utilisée par 29 % des parlements. Son utilisation est nettement plus répandue sur le continent américain, où 64 % des parlements utilisent ce canal. Ce chiffre tombe à 36 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Afrique subsaharienne. Les taux d'utilisation les plus bas sont enregistrés par les parlements d'Asie (25 %), du Pacifique (22 %) et d'Europe (12 %).

L'utilisation des applications de messagerie instantanée a augmenté de manière significative entre 2016 et 2020, passant de 20 % à 34 %. Cette tendance semble toutefois s'être arrêtée, puisque seuls 30 % des parlements déclarent utiliser des applications de messagerie instantanée en 2024. Ce renversement des taux d'adoption pourrait résulter de la nature des contenus parlementaires ou des préférences des publics visés, qui préfèrent s'informer par le biais d'autres médias.

Figure 33 : Médias numériques pour la communication avec les citoyens



Contenus des sites web

L'enquête demandait aux parlements de décrire les contenus disponibles sur leur site web. Les données révèlent un large éventail de contenus, avec des pourcentages élevés pour la plupart des catégories énumérées. En moyenne, les sites web proposaient 12 des 15 domaines de contenus énumérés au tableau 26, avec les parts les plus élevées pour les types suivants : une liste de parlementaires (99 %), des informations sur les fonctions, la composition et les activités du parlement (97 %), et des détails sur les dirigeants du parlement (96 %). Ces catégories ont toutes obtenu une note élevée en 2020, ce qui montre qu'elles restent importantes. Parmi les autres types de contenus fréquemment disponibles figurent des informations sur l'histoire et le rôle du parlement (95 %), sur les commissions parlementaires, les comités et autres organes non pléniers (94 %), ainsi que des détails sur la visite du parlement (93 %).

Ces chiffres ont légèrement évolué depuis 2020 : la part des sites web parlementaires proposant des contenus sur l'histoire et le rôle du parlement, ainsi que des informations sur les organes non pléniers, a diminué de 3 et 4 % respectivement, tandis que la part des sites proposant des informations sur la visite du parlement a augmenté de 9 %.

En ce qui concerne les processus parlementaires, la part des sites web fournissant des explications sur le processus législatif est restée relativement stable à 78 % (contre 79 % en 2020), tandis que le chiffre concernant les informations sur les processus relatifs au budget et aux financements publics est passé de 51 % en 2020 à 56 % en 2024. On observe également une légère augmentation du pourcentage de sites web proposant des graphiques ou des diagrammes montrant le déroulement des travaux parlementaires (de 55 % en 2020 à 57 % en 2024).

La disponibilité des contenus liés à l'administration du parlement a légèrement augmenté, passant de 83 % en 2020 à 85 % en 2024. Toutefois, des baisses ont été enregistrées dans d'autres domaines. Par exemple, la part des sites web parlementaires fournissant le texte intégral du Règlement, des règles de procédure ou d'autres documents réglementaires similaires a légèrement diminué, passant de 88 % en 2020 à 86 % en 2024. De même, le pourcentage de sites web expliquant la terminologie, les procédures et le déroulement des travaux parlementaires est de 85 % en 2024, contre 86 % en 2020. La part des sites web fournissant des informations de contact pour les questions concernant le parlement a chuté de 88 % en 2020 à 82 % en 2024, et le pourcentage de sites web fournissant des informations de contact pour les questions concernant le site web a diminué de 84 % à 79 % au cours de la même période.

Tableau 26 : Domaines traités par les contenus des sites web

Domaine des contenus	2024	2020
Visite du parlement	93 %	84 %
Histoire et rôle du parlement	95 %	98 %
Fonctions, composition et activités du parlement	97 %	98 %
Dirigeants parlementaires	96 %	95 %
Comités, commissions et autres organes non pléniers parlementaires	94 %	98 %
Liste des parlementaires	99 %	99 %
Explication de la terminologie, des procédures et du déroulement des travaux parlementaires	85 %	86 %
Texte intégral du Règlement, des règles de procédure ou d'autres documents réglementaires similaires	86 %	88 %
Graphiques ou diagrammes montrant le déroulement des travaux parlementaires	57 %	55 %
Explication du processus législatif	78 %	79 %
Explication sur les processus relatifs au budget et aux financements publics	56 %	51 %
Administration du parlement	85 %	83 %
Informations sur le site web (qui en est propriétaire, qui le gère, politique de mise à jour, etc.)	66 %	67 %
Qui contacter pour les questions sur le fonctionnement du site web	79 %	84 %
Qui contacter pour les questions sur le parlement	82 %	88 %

Publication des travaux parlementaires

Il existe un large éventail de documents publiés en ligne sur les travaux du parlement. Dans l'ensemble, l'information la plus fréquemment publiée par les répondants est le calendrier des travaux parlementaires (97 %), suivi par les activités des comités, commissions et autres organes non pléniers (88 %), les enregistrements audio ou vidéo des réunions plénières (85 %) et le texte de toutes les lois adoptées (79 %).

Les parlements des pays à revenu élevé publient systématiquement plus d'informations dans toutes les catégories que ceux des pays à d'autres niveaux de revenu. Les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et des pays à faible revenu sont à la traîne, notamment en ce qui concerne la publication du texte et du statut d'avancement des projets de loi (48 % et 25 % respectivement, contre 92 % dans les parlements à revenu élevé), ainsi que des enregistrements audio ou vidéo des réunions des commissions (28 % et 25 % respectivement, contre 73 % dans les parlements à revenu élevé).

En ce qui concerne les différences régionales, les parlements d'Europe et du continent américain publient généralement plus d'informations en ligne que ceux des autres régions. Les parlements du continent américain se distinguent lorsqu'il s'agit de publier les activités des comités, commissions et autres organes non pléniers (100 %), ainsi que les enregistrements audio ou vidéo des réunions plénières (100 %). La région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a le pourcentage le plus faible de parlements publiant des enregistrements audio ou vidéo de réunions de commission (27 %), tandis que l'Afrique subsaharienne a le pourcentage le plus faible de parlements publiant le texte et le statut d'avancement des projets de loi (43 %).

Les grands parlements ont tendance à publier plus d'informations en ligne que les petits. La différence la plus notable concerne la publication du texte et du statut d'avancement des projets de loi : 83 % des grands parlements publient ces informations contre 65 % des petits parlements. Cependant, la taille du parlement ne semble pas avoir d'incidence significative sur la publication du calendrier des travaux parlementaires, puisque tous les parlements affichent des pourcentages élevés (de 85 % à 100 %).

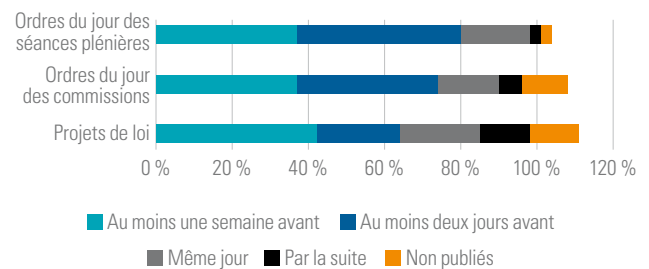
En résumé, les parlements des pays à revenu élevé, les parlements d'Europe et du continent américain, et les grands parlements publient généralement plus d'informations en ligne. Les pays à faible revenu et certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, sont beaucoup moins enclins à publier des projets de loi ainsi que des enregistrements audio ou vidéo des réunions des commissions.

Tableau 27 : Publication des travaux parlementaires

	%
Calendrier des travaux parlementaires	97 %
Texte et statut des projets de loi	75 %
Texte de toutes les lois adoptées	79 %
Questions parlementaires et réponses du gouvernement	74 %
Activités des comités, commissions et autres organes non pléniers	88 %
Audio ou vidéo des réunions plénières	85 %
Audio ou vidéo des réunions des commissions	58 %

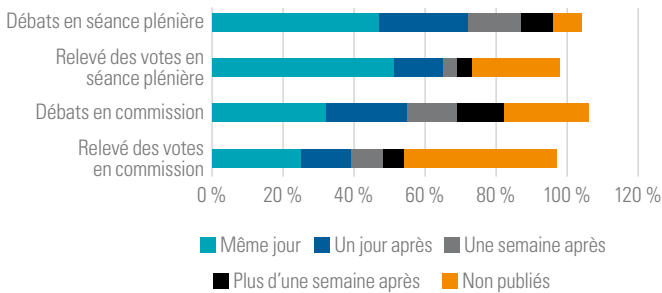
Pour la plupart, les parlements publient leurs documents importants à l'avance. Quatre-vingt pour cent publient l'ordre du jour des séances plénières au moins deux jours à l'avance et 37 % au moins une semaine à l'avance. Dix-huit pour cent d'entre eux les publient le jour de la séance et 3 % seulement le font par la suite. Ces statistiques se vérifient largement pour les autres documents parlementaires : les ordres du jour des commissions sont publiés au moins deux jours avant dans 74 % des cas et le jour même dans 16 % des cas. Dans 13 % des cas, les parlements publient les projets de loi après les avoir présentés, et dans 13 % des cas, les projets de loi ne sont pas publiés du tout. Pour la plupart (64 %), les répondants ont cependant indiqué publier les projets de loi au moins deux jours à l'avance et 42 % au moins une semaine à l'avance.

Figure 34 : Publication de la documentation parlementaire avant une séance



En 2024, la part de parlements déclarant publier leurs délibérations en plénière dans la journée suivant la séance était de 72 %, soit une légère augmentation par rapport à 2020 et à 2016, alors que les chiffres correspondants étaient respectivement de 67 % et 68 %. Quarante-sept pour cent ont déclaré avoir publié le jour même les délibérations des séances plénières, au moins sous forme de projet, et 51 % ont indiqué avoir publié le jour même le relevé des votes en plénière. Il est à noter qu'un quart des parlements (25 %) ne publie pas les relevés des votes en ligne. Une part encore plus importante (43 %) ne publie pas les relevés des votes en commission, bien que 55 % publient les délibérations en commission dans la journée qui suit la réunion.

Figure 35 : Publication de la documentation parlementaire après une séance

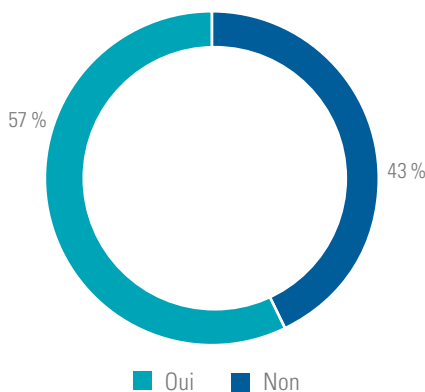


L'enquête a interrogé les parlements sur les délais de publication en ligne des documents clés, afin que la population puisse les consulter, par rapport à la publication de ces mêmes documents en interne (pour les parlementaires et le personnel). Un peu plus de la moitié des répondants (51 %) a déclaré rendre public le texte des projets de loi en même temps que leur publication en interne, et 23 % ont signalé un délai entre la publication en interne et pour la population. Trois quarts des parlements (73 %) ont déclaré publier les programmes des séances plénières dès qu'ils sont disponibles et 57 % ont indiqué adopter cette approche pour les programmes des commissions.

Accessibilité des contenus

Le document de l'UIP *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*¹⁴ formule des recommandations sur le multilinguisme dans le domaine du web parlementaire. Ces principes soulignent l'importance, pour la démocratie, de publier des contenus dans toutes les langues utilisées. Dans l'enquête 2024, 57 % des parlements ont déclaré publier des contenus numériques en plusieurs langues.

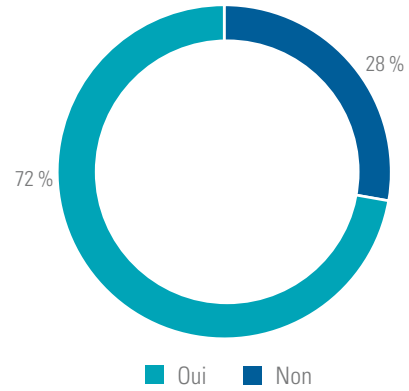
Figure 36 : Contenus publiés en plusieurs langues



La manière dont les parlements répondent aux besoins des utilisateurs handicapés ou ayant des besoins spécifiques varie considérablement. Nombre d'entre eux suivent des normes formelles définissant le mode de diffusion des contenus web. En outre, les parlements se conforment également à des exigences légales qui les obligent à publier leur contenu de manière accessible. Dans l'ensemble, 72 % des parlements interrogés dans le cadre de ce rapport ont indiqué mettre leurs contenus à la disposition des personnes handicapées dans un format accessible, par exemple en s'assurant de la

conformité avec les logiciels de lecture d'écran, en publiant dans un format facile à lire ou en ajoutant aux vidéos des interprétations en langue des signes et des sous-titres.

Figure 37 : Contenus rendus accessibles aux personnes handicapées



Données ouvertes

La publication de données ouvertes a été présentée pour la première fois dans l'édition 2016 de cette série de rapports. À ce moment-là, les documents au format PDF constituaient la principale méthode de mise à disposition des documents et données parlementaires auprès de la population. Cela reste vrai en 2024, avec 87 % des parlements fournissant des données dans ce format. Toutefois, les documents au format PDF sont souvent non lisibles par la machine et on ne peut pas les considérer comme des données ouvertes au sens strict. Les parlements qui publient des données de cette manière sont vivement encouragés à étudier l'utilisation de formats plus appropriés et véritablement ouverts, lisibles par machine, pour la publication de leurs données.

Le rapport 2020 n'a noté que des changements modestes depuis 2016, suggérant que l'utilisation des données parlementaires ouvertes avait largement atteint un plateau. Malgré l'intérêt que portent aux données parlementaires ouvertes les organisations de la société civile et des mouvements tels que Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), cette situation reste inchangée en 2024. Cette stabilisation pourrait être attribuée à plusieurs facteurs, notamment à l'idée que suffisamment de données sont déjà publiées, à un manque de compréhension de ce qui constitue des données utiles et utilisables, ou à la nécessité d'investir dans de nouvelles technologies et plateformes pour permettre de produire davantage de données ouvertes de manière rentable.

L'utilisation de feuilles de calcul pour la publication des données n'a guère évolué non plus. Le seul domaine où il y a eu une augmentation notable depuis 2016 est la part de parlements fournissant un accès aux données via une API, qui est passée de 19 % à 29 %. Cette tendance suggère que la croissance des données ouvertes est probablement organique, les parlements mettant à jour leurs plateformes technologiques sous-jacentes au lieu de rechercher proactivement des opportunités.

¹⁴ UIP, *Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires* (Genève : UIP, 2009).

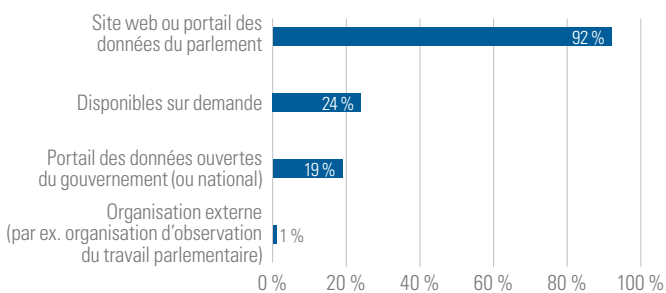
Après les PDF, il est très probable que les parlements proposeront des textes interrogeables (58 %). Les autres formats courants sont les feuilles de calcul téléchargeables (39 %) et les fichiers XML téléchargeables (37 %). En outre, 26 % des répondants ont déclaré prévoir ou envisager de fournir des fichiers XML téléchargeables et des API, tandis que 16 % ont déclaré prévoir ou envisager de proposer du texte interrogeable.

Les rapports précédents ont régulièrement mis en évidence des disparités dans la publication de données ouvertes en fonction des niveaux de revenu des pays. Cette tendance s'est poursuivie en 2024. Les parlements des pays à revenu élevé sont les premiers à fournir des textes interrogeables (65 %), des feuilles de calcul téléchargeables (44 %) et des fichiers XML téléchargeables (54 %), tandis que les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont les plus susceptibles de fournir des API (43 %). Une fois encore, les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à faible revenu sont à la traîne dans la plupart des catégories, aucun parlement des pays à faible revenu n'ayant déclaré proposer des feuilles de calcul ou des fichiers XML téléchargeables.

Les parlements d'Europe sont les plus susceptibles de fournir des données sous forme de fichiers XML téléchargeables (63 %), tandis que le pourcentage le plus élevé proposant des API a été enregistré dans la région Pacifique (78 %). C'est en Asie que l'on trouve les pourcentages les plus élevés de répondants déclarant fournir des textes interrogeables (83 %) et des PDF (92 %), tandis que c'est au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'on trouve les pourcentages les plus faibles de parlements proposant des API (0 %) et des textes interrogeables (27 %). Les grands parlements sont plus enclins à fournir des données sous forme de textes interrogeables (74 %), de fichiers PDF (91 %) et de fichiers XML téléchargeables (48 %).

Lorsque les parlements publient des données ouvertes, la grande majorité d'entre eux (92 %) le font via leur propre site web ou portail de données. Un quart des répondants (24 %) a déclaré mettre les données à disposition sur demande, et 19 % par le biais d'un portail gouvernemental ou national de données ouvertes, mais seulement 1 % par le biais d'organisations d'observation du travail parlementaire ou d'autres organisations externes.

Figure 38 : Emplacement de publication des données ouvertes



Si l'on examine ces données en fonction des niveaux de revenu des pays, on constate que les parlements des pays à revenu élevé sont plus enclins à publier leurs données sur leur propre site web (88 %), tandis que ceux des pays à faible revenu sont les plus nombreux à mettre les données à disposition sur demande (50 %). Les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (27 %) et des pays à faible revenu sont les plus enclins à publier des données via un portail gouvernemental ou national (25 %).

En termes de différences régionales, le continent américain affiche le taux le plus élevé de parlements communiquant leurs publications sur leur propre site web (93 %) et par le biais d'un portail gouvernemental (29 %). Cette région est la seule où les parlements font appel à des organisations externes (7 %). La région Pacifique a le plus faible taux de publication sur site web (67 %), mais se classe au premier rang pour ce qui est de la mise à disposition de données sur demande (44 %).

Tendances futures pour les contenus numériques

Alors que les parlements s'engagent dans la transformation numérique au cours des deux prochaines années, les thèmes les plus importants qui ressortent des améliorations prévues en matière de contenus numériques et de publication sont l'intégration de l'IA, le développement continu des sites web parlementaires (y compris l'inclusion de contenus adaptés aux mobiles), ainsi que la production et la publication de données ouvertes.

De nombreux parlements reconnaissent le potentiel de l'IA pour les aider à publier et à dialoguer avec les citoyens. Les technologies de l'IA, telles que la transcription en temps réel, l'analyse du contenu émotionnel, le traitement du langage naturel et la classification automatisée des documents, peuvent potentiellement accroître l'efficacité, l'accessibilité et la participation.

Lorsqu'il s'agit de redévelopper un site web, l'accent est mis sur une expérience plus conviviale. Faciliter l'accès aux sites web et la navigation à partir de divers appareils améliore la transparence. Cela contribue à la mobilisation de l'opinion et à la participation, en permettant aux citoyens d'accéder plus facilement aux informations parlementaires et de les comprendre, et en favorisant un plus grand intérêt et une plus grande confiance dans le processus démocratique.

Les initiatives en matière de données ouvertes resteront importantes pour les parlements. Certains répondants ont indiqué prévoir d'adopter des politiques centrées sur les données ouvertes et de créer des portails dédiés pour partager des ensembles de données avec les citoyens. En publiant des données parlementaires dans des formats accessibles et réutilisables, les parlements favorisent une meilleure analyse et une meilleure compréhension des activités législatives, promouvant ainsi la transparence et la redevabilité.

L'accessibilité est un autre thème essentiel, les parlements prenant conscience du fait que les contenus numériques doivent être accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Dans les pays en développement, l'expansion de l'infrastructure numérique est une priorité absolue. Certains parlements de ces pays prévoient d'investir dans l'amélioration de l'accès à Internet et du débit de ce dernier

en interne et pour la population, jetant ainsi les bases d'une meilleure inclusion numérique et d'une participation accrue. Les parlements cherchent également à améliorer et à moderniser leurs systèmes d'e-Parlement. En tant que plateformes sur lesquelles les contenus numériques sont créés et publiés, ces systèmes jouent un rôle crucial dans la modernisation des activités parlementaires et pour une meilleure mobilisation de l'opinion.

Alors que les technologies numériques sont de plus en plus utilisées, la cybersécurité reste une préoccupation majeure. Certains parlements prévoient d'investir dans des mesures de cybersécurité avancées, telles que la protection pilotée par l'IA et l'évaluation régulière des vulnérabilités, afin de protéger les données sensibles et de maintenir la confiance des citoyens.

Les améliorations futures porteront notamment sur les points suivants :

- Accessibilité
- Intégration de l'IA
- Collaboration avec des partenaires externes
- Améliorations en cybersécurité
- Développement d'applications mobiles
- Systèmes d'e-Parlement
- Expansion de l'infrastructure numérique
- Initiatives relatives aux données ouvertes
- Contenus vidéo
- Remaniement et modernisation des sites web

Participation des citoyens

La participation des citoyens contribue à la redevabilité et à la transparence des parlements, et les incite à répondre aux besoins et aux préoccupations de la population qu'ils servent. En faisant activement participer les citoyens au processus législatif, les parlements peuvent puiser dans un large réservoir de connaissances et d'expertise, et diversifier les perspectives. Cette démarche permet de prendre des décisions plus éclairées qui reflètent mieux les intérêts de l'ensemble de la population.

Tableau 28: Indice de maturité numérique : les 15 premiers parlements en matière de participation des citoyens

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Autriche	9	7	9	6	10	8	10
Brésil – Sénat fédéral	10	8	9	10	10	9	10
Burundi – Sénat	7	4	6	7	3	6	10
France – Sénat	9	5	8	10	6	8	10

Pays	Indice de maturité numérique	Gouvernance, stratégie et gestion numériques	Infrastructure	Systèmes parlementaires	Soutien aux utilisateurs	Contenu numérique et publication	Participation des citoyens
Malaisie	4	4	4	3	4	2	10
Paraguay – Chambre des députés	10	9	5	8	3	9	10
Paraguay – Sénat	9	6	7	10	7	7	10
Ukraine	8	9	6	6	4	8	10
Bahreïn	9	8	6	10	7	8	9
Brésil – Chambre des députés	10	9	7	10	4	10	9
Finlande	10	6	10	9	7	10	9
Irlande	10	9	10	6	9	9	9
Malawi	5	4	5	3	2	4	9
Monténégro	7	2	5	5	2	10	9
Slovaquie	10	10	10	9	8	10	9

Une participation efficace de la population peut contribuer à renforcer la confiance dans le processus démocratique, car les citoyens sentent que leur voix est entendue et qu'ils ont un rôle à jouer dans la construction de l'avenir. Cela peut entraîner un plus grand civisme et une démocratie plus résiliente. Malheureusement, dans l'enquête réalisée pour ce rapport, seul un quart des parlements (26 %) a déclaré que l'amélioration de la légitimité du processus législatif était une priorité, et seuls 25 % ont indiqué considérer l'inclusion des citoyens dans le processus de prise de décision comme importante. Les trois premières priorités en matière de dialogue avec la population sont les suivantes :

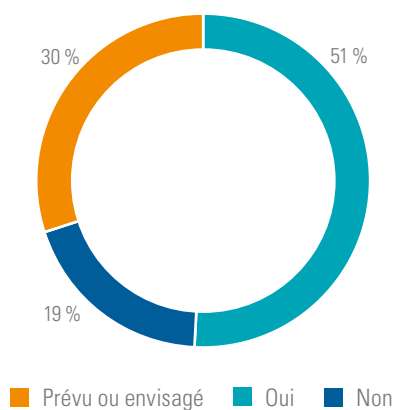
- Expliquer l'action du parlement (61 %)
- Informer les citoyens (57 %)
- Faire participer les citoyens (48 %)

Les parlements ont été interrogés sur leur approche stratégique de la participation des citoyens. Seuls 35 % des répondants ont indiqué être dotés d'une stratégie formelle pour la participation en ligne des citoyens et 44 % ont déclaré disposer de ressources numériques pour la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion en vue d'encourager la participation. Cela suggère que, bien que certains parlements reconnaissent l'importance de la participation en ligne des citoyens, beaucoup n'ont pas encore développé une approche globale. Par exemple, les parlements ont rarement, à ce jour, développé une stratégie de participation des citoyens qui combine efficacement les activités en ligne et en personne, et qui prend en compte la capacité du parlement à dialoguer avec tous les secteurs de la société, y compris les femmes et les hommes, les jeunes et les personnes âgées, les habitants des zones rurales et urbaines, les personnes vivant avec un handicap, et les membres d'autres groupes concernés.

L'absence de stratégie formelle dans de nombreux parlements suggère qu'il peut y avoir des contraintes de ressources, une expertise interne limitée ou une prise de conscience limitée de l'importance de la participation en ligne. Il existe également des obstacles externes à la participation en ligne des citoyens, qui sont examinés plus loin.

La moitié des parlements ayant répondu à l'enquête (51 %) a déclaré utiliser des outils de communication numérique spécifiquement pour communiquer avec les jeunes. En outre, 30 % ont indiqué prévoir ou envisager de le faire.

Figure 39 : Utilisation des outils numériques pour communiquer avec les jeunes



La prédominance des ressources numériques de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion (44 %) par rapport aux stratégies formelles (35 %) suggère que les parlements peuvent privilégier la mobilisation de l'opinion et la participation des citoyens sans voir la nécessité de mettre en place une stratégie globale.

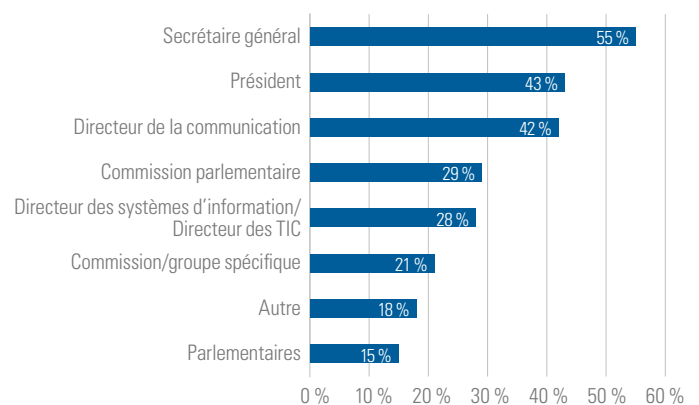
Les données de l'enquête montrent des variations en fonction des niveaux de revenu des pays, les parlements des pays à faible revenu étant les plus susceptibles d'avoir une stratégie formelle pour la participation en ligne des citoyens (50 %). Toutefois, ce n'était le cas que pour 12 % des parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce qui infléchit considérablement la moyenne vers le bas. En ce qui concerne les ressources numériques de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion, la moitié des parlements des pays à revenu élevé (50 %) ont déclaré en disposer, contre seulement 24 % des parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Les parlements de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord étaient plus susceptibles d'avoir une stratégie formelle pour la participation en ligne des citoyens (45 %), suivis par ceux d'Europe (37 %), du continent américain (36 %), d'Asie (33 %), d'Afrique subsaharienne (29 %) et de la région Pacifique (22 %). C'est dans la région Pacifique que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de parlements déclarant disposer de ressources numériques de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion (56 %), suivie par le continent américain (50 %), l'Europe (46 %), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (36 %), l'Asie (33 %) et l'Afrique subsaharienne (32 %). La taille du parlement n'a pas d'influence sur l'adoption de stratégies formelles, bien que les grands parlements semblent disposer

de plus de ressources à investir dans la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion.

La responsabilité pour définir les objectifs en matière de participation en ligne des citoyens incombe à un large éventail de collaborateurs et de parlementaires. Dans deux tiers des parlements (66 %), ces décisions relèvent de plusieurs personnes ou d'un groupe. Si la fonction de secrétaire général est la plus susceptible d'être impliquée dans la définition des objectifs stratégiques (dans 55 % des cas), il n'en est le seul responsable que dans 10 % des cas.

Figure 40 : Responsabilité pour la définition des objectifs en matière de participation en ligne des citoyens



Lors de la réflexion sur la participation des citoyens, il est important de comprendre non seulement ce que le parlement veut réaliser, mais aussi l'efficacité des méthodes existantes pour atteindre ces objectifs. Alors que 36 % des parlements ont déclaré prévoir ou envisager des méthodes formelles ou informelles d'évaluation de l'impact de la participation des citoyens, seuls 21 % ont indiqué le faire effectivement.

Ressources pour la participation des citoyens

L'enquête donne des informations sur le personnel spécialisé employé par les parlements pour gérer et promouvoir l'accès et la participation des citoyens.

Dans l'ensemble, 64 % des parlements ont déclaré disposer d'un personnel spécialisé dans la mobilisation de l'opinion et la sensibilisation, 54 % dans la participation des citoyens et 32 % dans l'aide au public pour l'utilisation des données ouvertes. Les parlements des pays à revenu élevé sont en tête de l'utilisation des données ouvertes (42 %), tandis que ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont nettement à la traîne (12 %). La mobilisation de l'opinion et la sensibilisation sont des priorités pour les parlements des pays à faible revenu (75 %), tandis que la participation des citoyens est un sujet relativement plus important pour ceux des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (63 %).

Sur le plan régional, le continent américain se distingue, puisque 86 % des répondants de cette région déclarent disposer d'un personnel spécialisé dans la mobilisation de l'opinion et la sensibilisation, et 79 % dans la participation des citoyens. L'Europe est en tête pour l'utilisation des données ouvertes (44 %), tandis que l'Afrique subsaharienne et la région Pacifique sont à la traîne (11 % et 0 % respectivement). L'Asie a le plus faible pourcentage de parlements disposant d'un personnel spécialisé dans la mobilisation de l'opinion et la sensibilisation (25 %), mais 67 % des parlements de cette région disposent d'un personnel spécialisé dans la participation des citoyens.

En ce qui concerne la taille des parlements, les grands parlements sont plus susceptibles d'avoir du personnel impliqué dans l'utilisation des données ouvertes (52 %), tandis que les petits parlements et les moyens donnent plus souvent la priorité à la mobilisation de l'opinion et à la sensibilisation (71 % et 55 % respectivement). La taille du parlement n'a pas une grande influence sur la participation des citoyens, laquelle varie de 52 % à 57 % selon les catégories de taille.

Si la mobilisation de l'opinion et la sensibilisation sont généralement bien soutenues, l'utilisation des données ouvertes peut encore être améliorée, en particulier dans les parlements des pays à faible revenu et dans certaines régions.

Tableau 29 : Ressources pour la participation des citoyens

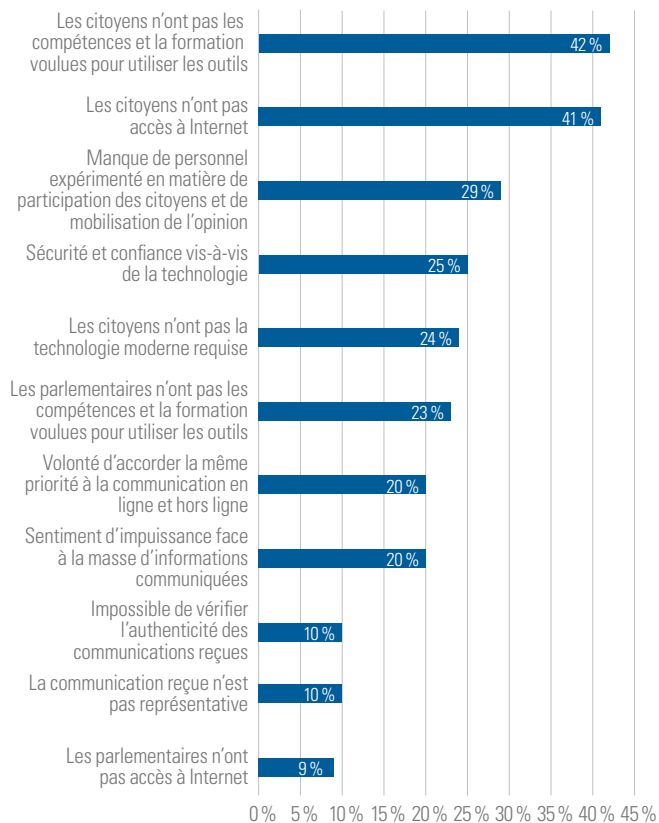
	Mobilisation de l'opinion et sensibilisation	Participation des citoyens	Utilisation des données ouvertes
Dans l'ensemble	64 %	54 %	32 %
Niveau de revenu du pays			
Revenu élevé	69 %	48 %	42 %
Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	63 %	63 %	33 %
Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	52 %	60 %	12 %
Faible revenu	75 %	38 %	25 %
Région			
Continent américain	86 %	79 %	50 %
Asie	25 %	67 %	25 %
Europe	63 %	44 %	44 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	55 %	45 %	55 %
Pacifique	78 %	56 %	0 %
Afrique subsaharienne	71 %	54 %	11 %
Taille du parlement			
Petit	71 %	52 %	25 %
Moyen	55 %	55 %	30 %
Grand	70 %	57 %	52 %

De nombreux parlements travaillent avec des organisations d'observation du travail parlementaire et des organisations de la société civile pour améliorer l'accès des citoyens aux activités et aux données parlementaires. Ces organisations peuvent être des partenaires actifs et efficaces des parlements, en touchant des publics que les parlements ne peuvent pas toucher et en apportant une valeur ajoutée au processus démocratique d'une manière unique. Le *Rapport mondial 2016 sur l'e-Parlement* recommandait d'adopter cette méthode de travail, et il est bon de constater que 60 % des parlements entretiennent désormais des relations avec de telles organisations, 37 % d'entre eux travaillant directement avec elles.

Obstacles à une participation efficace

Les parlements ont été invités à identifier les obstacles à la participation en ligne des citoyens. Quatre-vingt-un pour cent des répondants ont identifié au moins l'un de ces obstacles. Les plus fréquents dans tous les parlements sont le manque de compétences et de formation des citoyens pour utiliser les outils fournis par le parlement (42 %) et le manque d'accès à Internet (41 %). Dix pour cent des parlements ont déclaré craindre que la participation en ligne ne soit pas représentative de l'ensemble des citoyens, et le même pourcentage a indiqué ne pas pouvoir se fier à l'authenticité des messages reçus. Les parlements ont également cité le manque de ressources financières, le manque de personnel formé aux méthodes de participation et le défi que représente le dialogue en plusieurs langues.

Figure 41 : Obstacles à la participation en ligne



Tout au long de ce rapport, les données mettent en évidence des différences significatives entre les parlements bien dotés en ressources et ceux des pays en développement. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la participation des citoyens, où les réponses à l'enquête montrent des différences flagrantes et significatives. Par exemple, 75 % des parlements des pays à faible revenu ont indiqué que le manque d'accès à Internet pour les citoyens constituait un obstacle à leur participation, alors que 6 % seulement des parlements des pays à revenu élevé ont déclaré considérer que ce même point représentait une difficulté. De même, alors que l'accès à Internet n'a été cité comme un obstacle que par 2 % des parlements européens, 71 % des parlements d'Afrique subsaharienne et 58 % de ceux d'Asie ont indiqué qu'il s'agissait d'un défi. Soulignant l'impact de l'infrastructure et de l'équipement sur l'efficacité de la participation numérique, 63 % des parlements des pays à faible revenu ont déclaré que les citoyens ne disposaient pas des technologies les plus récentes, alors que la proportion correspondante n'était que de 6 % dans les parlements des pays à revenu élevé. Aucun parlement sur le continent américain, en Asie ou en Europe n'a signalé que le manque d'accès à Internet des parlementaires constituait un problème, alors qu'un quart des répondants (25 %) en Afrique subsaharienne l'ont fait. Ce manque d'accès se reflète également en termes de culture numérique : alors que 20 % des parlements européens considèrent le manque de compétences numériques des citoyens comme un obstacle, les parlements d'Afrique subsaharienne, de la région Pacifique et d'Asie considèrent ce point comme un défi (50 %, 44 % et 42 % respectivement).

Cette situation souligne le fait que l'utilisation d'outils numériques pour promouvoir une plus grande participation des citoyens est plus facile lorsqu'une nation est numériquement connectée et possède des niveaux élevés de culture numérique. Les parlements des pays en développement et dans d'autres pays confrontés à des problèmes de connectivité, à une infrastructure médiocre et à de faibles niveaux de culture numérique ont plus de mal à dialoguer en ligne avec les citoyens. Dans de telles situations, les parlements pourraient être encouragés à travailler avec des organisations d'observation du travail parlementaire et des organisations de la société civile en vue d'amplifier leurs efforts de mobilisation de l'opinion et de participation.

De manière peut-être un peu ironique, les parlements des pays à revenu élevé se sont déclarés plus susceptibles d'être dépassés par la quantité de messages reçus et de considérer ce point comme un obstacle à la participation (25 % et 24 % des parlements européens respectivement). À l'inverse, aucun parlement de pays à faible revenu n'a cité ce point comme étant urgent. Cette constatation devrait servir de mise en garde aux parlements qui souhaitent développer la participation des citoyens, en soulignant le fait que le succès dans ce domaine exige des compétences et des ressources spécifiques.

Un quart des parlements (25 %) a déclaré que la sécurité de la technologie et la confiance en elle constituaient un obstacle, ce problème étant plus fréquent dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (38 % et 36 % respectivement) que dans les pays à revenu élevé (10 %). Les parlements d'Afrique subsaharienne (32 %) ont davantage tendance à identifier cette difficulté par rapport aux parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (18 %), d'Europe (15 %) et du continent américain (7 %). La confiance dans l'authenticité des communications numériques n'a pas été citée comme un problème par les parlements européens, seuls 2 % d'entre eux l'ayant signalé. Cependant, 22 % des parlements du continent américain et de la région Pacifique ont identifié cette difficulté.

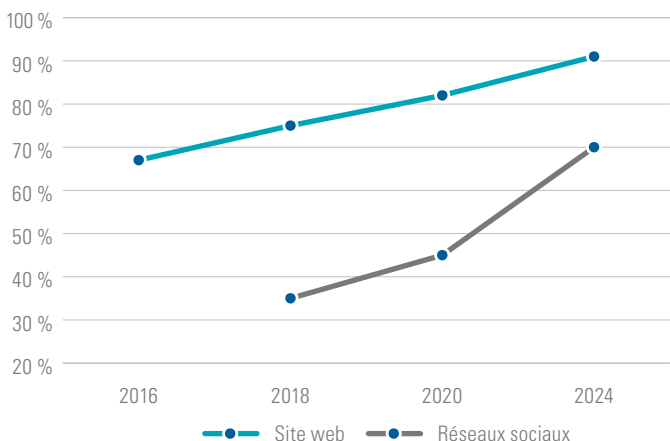
Tableau 30: Obstacles à la participation en ligne en fonction des niveaux de revenu des pays

	Revenu élevé	Revenu intermédiaire de la tranche supérieure	Revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Faible revenu
Accès à Internet insuffisant pour les citoyens	6 %	50 %	56 %	75 %
Les citoyens n'ont pas les compétences et la formation voulues pour utiliser les outils	23 %	37 %	52 %	38 %
Les citoyens n'ont pas la technologie moderne requise	6 %	17 %	36 %	63 %
La communication reçue n'est pas représentative	8 %	10 %	-	25 %
Sentiment d'impuissance face à la masse d'informations communiquées	25 %	10 %	12 %	-
Manque de personnel expérimenté en matière de participation des citoyens et de mobilisation de l'opinion	21 %	20 %	24 %	50 %
Accès à Internet insuffisant pour les parlementaires	-	7 %	12 %	38 %
Les parlementaires n'ont pas les compétences et la formation voulues pour utiliser les outils	6 %	20 %	32 %	50 %
Sécurité et confiance vis-à-vis de la technologie	10 %	20 %	36 %	38 %
Volonté d'accorder la même priorité à la communication en ligne et hors ligne	23 %	17 %	4 %	13 %
Impossible de vérifier l'authenticité des communications reçues	8 %	3 %	12 %	13 %

Utilisation des outils numériques dans les commissions

Plus de 9 parlements sur 10 (91 %) ont déclaré utiliser un site web pour communiquer avec les citoyens en ce qui concerne les commissions. Cela représente une augmentation notable et constante depuis 2016, lorsque le chiffre correspondant était de 67 %. L'utilisation des réseaux sociaux a connu une augmentation tout aussi spectaculaire, passant de 35 % en 2018 à 45 % en 2020 et à 70 % dans le présent rapport.

Figure 42 : Utilisation des sites web et des réseaux sociaux pour les commissions



Les objectifs les plus fréquemment cités par les parlements en ce qui concerne l'utilisation des outils numériques pour les commissions sont la communication d'informations sur les travaux, les compétences et les processus d'une commission (82 %), et la publication des conclusions des travaux (68 %). Le deuxième média numérique le plus utilisé par les commissions est le réseau social, auquel 70 % des répondants ont recours, suivi par le courriel (65 %). Seuls 11 % des parlements ont déclaré utiliser des applications mobiles pour communiquer des informations sur les commissions.

Les sites web, suivis de près par les réseaux sociaux, sont les moyens les plus courants pour publier des informations. Une proportion plus faible de parlements les utilise pour interagir et dialoguer directement avec les citoyens (37 % dans les deux cas). Près de la moitié des parlements (49 %) ont déclaré recourir aux sites web pour solliciter des propositions et des commentaires, tandis que 42 % ont déclaré s'appuyer sur les réseaux sociaux à cette fin, 29 % utilisant le courriel et seulement 3 % une application.

Tableau 31 : Utilisation des outils numériques par les commissions

	Site web	Courriel	Réseaux sociaux	Application
Utilisés pour un ou plusieurs objectifs	91 %	65 %	70 %	11 %
Communication d'informations sur les travaux, les compétences et les processus	82 %	30 %	64 %	11 %

	Site web	Courriel	Réseaux sociaux	Application
Communication de la position de la commission sur divers sujets	55 %	22 %	39 %	5 %
Demande de propositions, d'observations et d'avis de la part des citoyens	49 %	29 %	42 %	3 %
Mobilisation directe des citoyens	37 %	26 %	37 %	-
Réactions aux propositions et observations reçues	26 %	51 %	21 %	1 %
Publication des conclusions ou résultats des travaux de la commission	68 %	18 %	40 %	5 %

Analyse des propositions

Les parlements semblent lents à adopter des outils numériques pour analyser les propositions des citoyens, les méthodes d'analyse manuelle restant prédominantes.

De nombreux parlements ont explicitement déclaré qu'ils n'utilisaient pas d'outils ou de méthodes spécifiques, manuels ou numériques, pour analyser les propositions des citoyens. Lorsque les parlements ont déclaré avoir analysé les propositions des citoyens, la plupart ont indiqué qu'ils recouraient à des méthodes manuelles appliquées par des spécialistes, généralement au nom des commissions. L'expertise de ce personnel sert à extraire des informations clés, identifier des modèles et donner un sens aux données qualitatives provenant des propositions des citoyens. En outre, certains parlements ont déclaré avoir consulté des experts du domaine concerné afin de mieux comprendre les questions soulevées et d'assurer une analyse approfondie.

Plusieurs parlements ont indiqué que, même s'ils n'utilisaient pas actuellement d'outils numériques spécifiques, ils évaluaient diverses possibilités et options pour l'avenir. Le plus souvent, il s'agit d'outils pour la mobilisation et la participation en ligne des citoyens. Seuls 2 % des parlements ont déclaré recourir à l'IA pour analyser les propositions des citoyens, bien que 27 % d'entre eux aient indiqué envisager cette possibilité à l'avenir. Compte tenu de la puissance potentielle de l'IA à analyser de gros volumes de données qualitatives, il s'agit d'un domaine où l'on peut s'attendre à une croissance significative dans les années à venir.

Les parlements qui ont déclaré recourir aux outils numériques se répartissent en deux catégories spécifiques. Premièrement, certains parlements ont mentionné l'utilisation d'outils d'analyse de données qualitatives et quantitatives. Deuxièmement, certains répondants ont mis en avant des initiatives spécifiques visant à promouvoir la participation des citoyens et les outils en ligne, avec une composante d'analyse.

Enseignements tirés de l'expérience

Au cours des deux dernières années, les parlements ont mis en œuvre avec succès des outils numériques, tels que la diffusion en direct, les réseaux sociaux et les forums en ligne, afin de toucher un public plus large et d'accroître la participation des citoyens. Ce faisant, ils ont facilité l'accès à des informations législatives comme les projets de loi, les débats et les décisions. Les répondants ont indiqué que cela avait permis de susciter un intérêt pour les activités parlementaires et avait contribué à renforcer la confiance, les canaux permettant d'informer les citoyens en retour dans des délais utiles étant cités comme particulièrement importants.

Dans l'enquête réalisée pour ce rapport, les parlements ont également fait état d'efforts fructueux pour inclure une diversité des voix, en particulier celles des communautés marginalisées ou sous-représentées. Nombre d'entre eux ont estimé que cela avait enrichi le processus législatif et l'avait rendu plus représentatif. Parallèlement à ce travail de mobilisation de l'opinion, des programmes expliquant le rôle et le fonctionnement du parlement ont permis d'accroître l'intérêt et la participation des citoyens.

Les réseaux sociaux sont utiles, mais ils peuvent conduire à des débats polarisés et à la diffusion d'informations erronées. Une approche prudente et équilibrée est donc nécessaire, ainsi que des mesures proactives pour lutter contre la diffusion de fausses informations et promouvoir des sources légitimes telles que les sites web parlementaires.

Plusieurs parlements ont déclaré qu'une meilleure formation à la culture numérique aiderait les citoyens à utiliser efficacement les outils numériques pour participer, et que la mobilisation de l'opinion devait être bien ciblée. L'expérience montre que le dialogue avec les citoyens sur des sujets spécifiques donne de meilleurs résultats qu'un contenu générique non ciblé. Parmi les autres thèmes notables identifiés par les parlements figurent l'importance d'une communication simple et claire, le besoin de ressources et d'expertise adéquates, et le potentiel des technologies innovantes telles que l'IA pour stimuler la participation. Les parlements ont également indiqué avoir appris à s'adapter aux défis posés par la pandémie de COVID-19, en tirant parti des plateformes numériques pour poursuivre leurs travaux et dialoguer à distance avec les citoyens.

Collaboration interparlementaire

Les parlements sont des institutions uniques. En matière de technologie, ils peuvent apprendre beaucoup des autres entités du secteur public, ainsi que des entreprises. Le mieux est toutefois d'apprendre les uns des autres. La pandémie de COVID-19 en a été la meilleure preuve : les parlements qui collaboraient et partageaient leurs idées ont été en mesure de passer rapidement à de nouvelles méthodes de travail en ligne.

Réseaux

Le CIP de l'UIP a été lancé en décembre 2018. Il opère selon un modèle distribué de pôles régionaux et thématiques hébergés par des parlements ou, dans le cas du Pôle sur l'association du public, par des partenaires externes. Les responsabilités en matière de coordination et de recherche incombent au Secrétariat du CIP, qui fait partie de l'UIP. Près de la moitié des parlements (45 %) ont déjà participé à un pôle, un projet ou un événement du CIP, et 32 % souhaitent le faire, soit une augmentation de 67 % de la participation depuis 2020. Au début de l'année 2024, seuls 13 % des parlements n'avaient pas connaissance du CIP.

Tableau 32 : Participation au Centre pour l'innovation au parlement

		2024	2020
Connaissance du CIP	A participé à un pôle, projet ou événement du CIP	45 %	27 %
	Souhaiterait participer à l'avenir	32 %	43 %
	Ne prévoit pas de participer	10 %	13 %
Pas de connaissance		13 %	17 %

Il existe un certain nombre d'organisations et de réseaux qui soutiennent les parlements, notamment l'APC pour les membres du Commonwealth, le CERDP pour les parlements européens et l'IFLA, qui se concentre sur les bibliothèques et la recherche parlementaires. Parmi les réseaux plus thématiques, on peut citer le volet parlementaire du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) et le PGO, qui met l'accent sur l'ouverture et la transparence.

Tableau 33 : Participation aux réseaux interparlementaires

Réseau	%
Association parlementaire du Commonwealth (APC)	22 %
Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)	49 %
Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA)	45 %
Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)	6 %
Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)	14 %
ParlAmericas	13 %
Autre	19 %

Fournir un soutien

Soixante-dix pour cent des parlements ont déclaré fournir ou être prêts à fournir un soutien à d'autres, et 46 % ont indiqué qu'ils le faisaient actuellement dans au moins un domaine fonctionnel. Les domaines dans lesquels les répondants ont le plus souvent déclaré apporter un soutien actif sont les processus et procédures législatifs (37 %), le développement et la formation du personnel (37 %) et les services de bibliothèque et de recherche (32 %). En outre, l'enquête a révélé une volonté marquée d'apporter à l'avenir une aide dans des domaines tels que les systèmes de gestion des documents (40 %), les normes documentaires (36 %) ainsi que la mobilisation de l'opinion et la participation des citoyens (32 %).

Dans tous les domaines fonctionnels, à l'exception de cinq, les parlements qui se sont déclarés prêts à apporter leur soutien sont plus nombreux que ceux qui le font actuellement. Cela est particulièrement vrai dans les domaines suivants : normes documentaires (36 % sont prêts à apporter leur soutien contre 9 % qui le font actuellement), systèmes de gestion des documents (40 % contre 17 %) et gestion des données (32 % contre 12 %). Seule une poignée de parlements a déclaré avoir aidé d'autres parlements dans les domaines plus récents et émergents du cloud et de l'IA (9 % et 7 % respectivement). En outre, 23 % d'entre eux se sont déclarés prêts à apporter leur soutien à d'autres parlements dans ces deux domaines. Cette volonté est le signe qu'un potentiel existe pour accroître le soutien interparlementaire.

Lorsque des parlements apportent leur soutien à d'autres, le nombre moyen de domaines fonctionnels couverts est de six. Ce chiffre passe à huit pour le nombre moyen de domaines fonctionnels dans lesquels les parlements sont prêts à apporter leur soutien.

Sans surprise, le niveau de revenu du pays est un déterminant majeur pour la capacité d'un parlement à fournir un soutien. Les parlements des pays à revenu élevé sont les plus susceptibles de fournir un soutien actif, en particulier dans des domaines tels que les services de bibliothèque et de recherche (35 %), les procédures législatives (33 %), la gestion administrative (29 %) ainsi que la participation des citoyens et la mobilisation de l'opinion (23 %). À l'inverse, aucun parlement de pays à faible revenu n'a indiqué qu'il apportait actuellement un soutien en matière de participation des citoyens et de mobilisation de l'opinion, bien qu'une proportion impressionnante de 50 % se soit déclarée prête à le faire. Dans tous les domaines, les parlements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et des pays à faible revenu étaient moins susceptibles de fournir un soutien. Toutefois, ils ont exprimé une forte volonté de le faire à l'avenir dans la plupart des domaines.

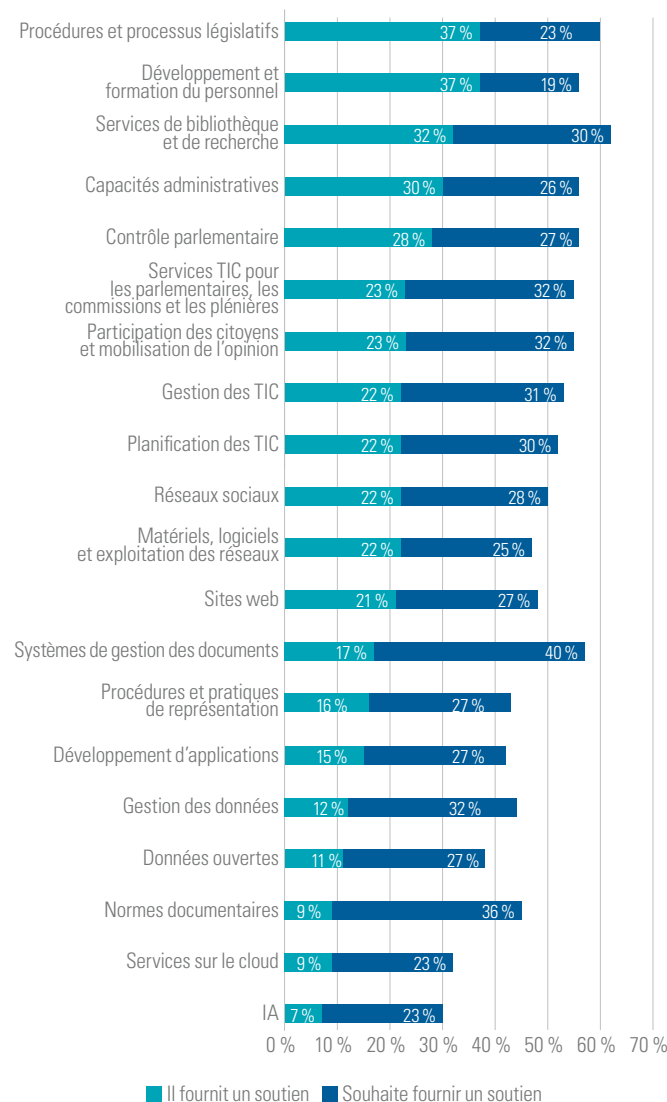
Les parlements du continent américain se distinguent par leur volonté très marquée de fournir un soutien en matière de mobilisation de l'opinion (86 % ont déclaré fournir ou être prêts à fournir un tel soutien), de procédures législatives (64 %) et de contrôle parlementaire (57 %). Actuellement, la part des parlements d'Afrique subsaharienne fournissant un soutien interparlementaire est très faible, bien que les parlements de

cette région aient fait part de leur forte volonté d'apporter leur aide à l'avenir, en particulier en ce qui concerne les systèmes de gestion des documents (39 %), la planification des TIC (39 %) et la gestion des données (32 %).

Là encore, il n'est peut-être pas surprenant que les grands parlements soient les plus actifs en matière de soutien. Si les petits parlements sont ceux qui déclarent les niveaux de soutien les plus bas, ils sont souvent prêts à aider les autres.

Bien que les niveaux globaux d'activité varient, les parlements manifestent un grand intérêt pour le partage des connaissances en vue de renforcer les fonctions clés, en particulier des capacités essentielles telles que les procédures législatives, les opérations administratives et les outils numériques. Les grands parlements et ceux des pays à revenu relativement élevé sont les plus actifs en matière de soutien, mais de nombreux parlements plus petits et ceux des pays à faible revenu sont désireux de s'améliorer sur ce plan à l'avenir.

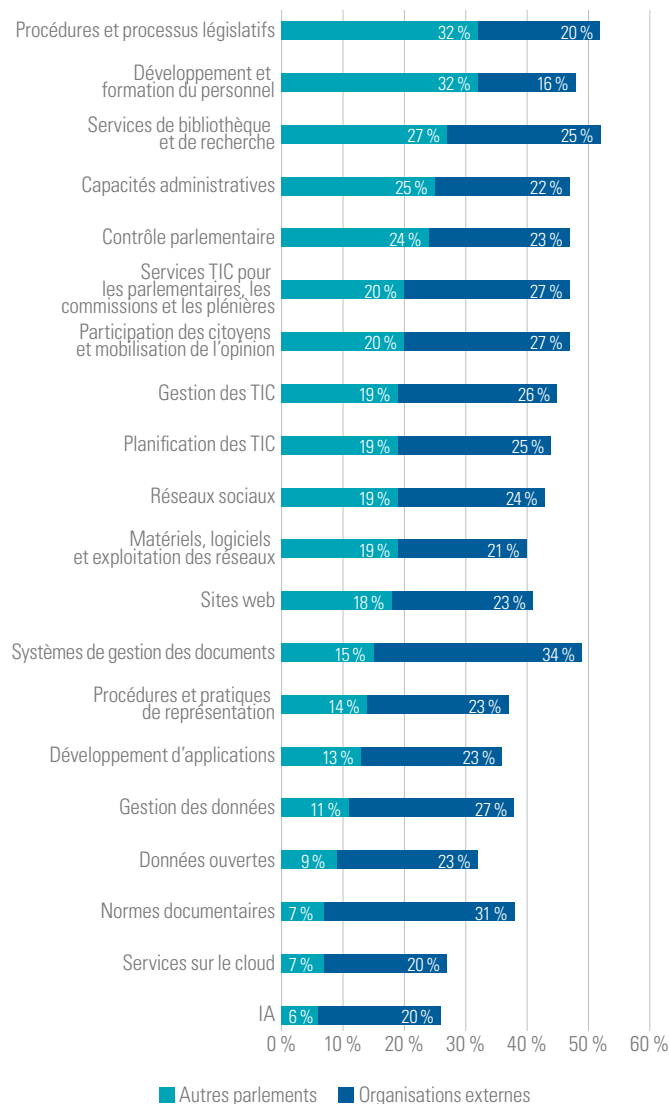
Figure 43 : Fourniture d'un soutien à d'autres parlements



Recevoir un soutien

Alors que 46 % des parlements ont indiqué apporter leur soutien à d'autres dans au moins un domaine, seuls 32 % des répondants ont déclaré recevoir un soutien externe. Une proportion encore plus faible (17 %) a déclaré recevoir le soutien d'un autre parlement, bien qu'un pourcentage plus élevé (27 %) ait déclaré être soutenu par des organisations extérieures, y compris l'UIP, l'ONU et l'UE.

Figure 44 : Parlements recevant un soutien externe



Il existe une certaine corrélation entre les domaines fonctionnels dans lesquels les parlements offrent ou sont disposés à offrir un soutien, et le soutien reçu par d'autres parlements. Le contrôle parlementaire, la gestion administrative, les services de bibliothèque et de recherche, ainsi que le développement et la formation du personnel sont les domaines les plus importants pour le soutien interparlementaire. L'IA, les services sur le cloud, les normes documentaires et les données ouvertes sont les domaines où le soutien des autres parlements est le moins probable. Toutefois, les normes documentaires arrivent en deuxième position lorsqu'il s'agit du soutien des organisations externes, juste derrière les systèmes de gestion des documents, avant la participation des citoyens et la mobilisation de l'opinion, et les services TIC pour les parlementaires, les commissions et la plénière. Pour l'IA, les données ouvertes ou les services sur le cloud, près de trois fois plus de parlements ont déclaré recevoir un soutien de la part d'organisations externes par rapport à ceux qui ont déclaré recevoir un tel soutien de la part d'autres parlements. Inversement, le soutien est plus susceptible de provenir d'autres parlements pour des domaines plus spécifiques au parlement, tels que le développement du personnel et les procédures et processus législatifs.

Les parlements des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont les plus susceptibles de recevoir un soutien. Les parlements du continent américain sont les plus susceptibles de recevoir un soutien interparlementaire et un soutien de la part d'organisations extérieures, suivis par ceux d'Europe. Les parlements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Afrique subsaharienne sont les moins susceptibles de recevoir un soutien d'autres parlements. Les parlements de la région Pacifique, d'Asie et d'Afrique subsaharienne reçoivent moins de soutien de la part d'organisations externes en ce qui concerne leurs besoins en TIC.



Participants au Pôle parlementaire sur la science des données de l'UIP réunis à Brasilia en avril 2024. © Chambre des députés du Brésil

CONCLUSION

Avec des données provenant de 115 parlements ou chambres de 86 pays et 2 parlements supranationaux, le Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement fait apparaître un intérêt stratégique croissant pour les technologies numériques, 68 % des sondés mettant désormais en œuvre des stratégies numériques pluriannuelles. Cette évolution est également attestée par l'augmentation des dotations budgétaires allouées aux TIC et par l'implication plus active des dirigeants de haut niveau dans la gouvernance numérique.

Le rapport présente le nouvel Indice de maturité numérique, qui fournit de précieuses informations sur l'adoption du numérique dans les parlements. Si l'infrastructure et le soutien aux utilisateurs représentent des thèmes forts, la participation des citoyens reste un point faible dans de nombreux parlements. Le rapport met notamment en évidence une fracture numérique persistante, le niveau de revenu du pays étant le principal facteur prédictif de la maturité numérique. Cette constatation souligne la nécessité d'un soutien ciblé et d'initiatives de partage des connaissances pour combler le fossé entre les parlements des pays à revenu élevé et ceux à faible revenu.

Les technologies émergentes gagnent du terrain, l'IA et l'informatique sur le cloud connaissant un essor important. Toutefois, cette évolution suscite de nouveaux défis, notamment en matière de cybersécurité, domaine devenu prioritaire dans de nombreux parlements. Le rapport note l'adoption quasi générale des réseaux sociaux comme outils de participation des citoyens, même si les stratégies formelles de participation en ligne restent souvent limitées.

La collaboration interparlementaire donne une impulsion déterminante à la transformation numérique. La participation accrue au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP atteste de la valeur croissante accordée au partage des connaissances entre les parlements et au renforcement de leurs capacités.

Sur la base de ces constatations, le rapport recommande aux parlements de se concentrer sur l'élaboration de stratégies numériques globales en adéquation avec leurs objectifs généraux, en assurant un pilotage rigoureux de la transformation. Une affectation adéquate des ressources, tant financières qu'humaines, est cruciale pour accompagner la modernisation. Avec l'essor des technologies émergentes, par exemple l'IA, les parlements doivent définir des cadres de gouvernance efficaces, et la réglementation est essentielle pour garantir une mise en œuvre responsable et transparente.

Le rapport souligne l'importance du renforcement des capacités et recommande d'investir dans la formation et le développement des compétences des parlementaires et du personnel, en particulier dans des domaines tels que la cybersécurité et la gestion des données. La participation des citoyens doit être une priorité, en s'appuyant sur des stratégies formelles tirant parti des outils numériques et impliquant davantage de citoyens dans le processus législatif.

Enfin, ce rapport encourage vivement le développement de la collaboration interparlementaire et du partage des connaissances. En apprenant les uns des autres et en relevant collectivement les défis communs, les parlements peuvent accélérer leur parcours de transformation numérique et mieux servir leurs administrés à l'ère du numérique.

Annexes

Annexe A – Échantillon et méthodologie

Le présent rapport est basé sur les résultats d'une enquête qui a été diffusée et promue directement auprès des parlements par les canaux habituels de l'UIP et par les réseaux du CIP. D'autres contacts directs ont été établis avec les responsables des TIC dans les parlements afin de les encourager à remplir le questionnaire et un suivi continu a été assuré avec les parlements pour optimiser la taille de l'échantillon. Une réponse distincte a été demandée à chaque chambre parlementaire.

Le questionnaire d'enquête était disponible à la fois en ligne et sous forme de document Microsoft Word, et pouvait être rempli en anglais, en français ou en espagnol. Les données ont été collectées entre octobre 2023 et janvier 2024. Des réponses ont été reçues de 115 chambres parlementaires au total, couvrant les parlements de 86 pays, plus deux parlements supranationaux. Étant donné que le nombre de parlements consultés dans le monde est faible, l'échantillon ne peut pas être considéré comme statistiquement significatif. Mais on peut le considérer représentatif. Les résultats ne peuvent être extrapolés à l'ensemble des parlements. Ils ne représentent que les parlements et les chambres qui ont répondu à l'enquête. Lorsque des données qualitatives sont présentées dans ce rapport, elles ont été examinées à l'aide d'un processus d'analyse thématique, par lequel les données sont analysées afin d'identifier des modèles émergents (thèmes), qui sont organisés de manière à donner un sens à la problématique.

Le plus grand parlement ou chambre ayant participé à cette recherche est l'Assemblée populaire nationale de Chine, qui compte 2 977 membres. Le plus petit était le Sénat des Palaos, avec 13 membres. Le nombre moyen de parlementaires pour l'ensemble des répondants est de 199. Sur l'ensemble de l'échantillon, 42 % des répondants ont été classés dans la catégorie des « petits » parlements (moins de 100 parlementaires), 38 % dans celle des « moyens » (entre 100 et 299 parlementaires) et 20 % dans celle des « grands » (300 parlementaires ou plus). Trente-six pour cent des réponses provenaient de parlements ou de chambres d'Europe, 24 % d'Afrique subsaharienne, 12 % du continent américain, 11 % d'Asie, 9 % du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et 8 % de la région Pacifique.

Les données sont quelque peu biaisées en faveur des parlements ou des chambres des pays à revenu élevé, puisque ceux des pays à revenu élevé et des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure représentent respectivement 45 % et 26 % des répondants. À l'inverse, seulement 22 % et 7 % des réponses provenaient de parlements ou de chambres de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de pays à faible revenu, respectivement. À titre de référence, au niveau mondial, 15 % des pays sont classés dans la catégorie des pays à faible revenu et 30 % dans celle des pays à revenu élevé. Bien que le présent rapport établisse des comparaisons avec les ensembles de données des enquêtes précédentes, les parlements participant à chaque enquête peuvent varier et diffèrent dans les faits.

Annexe B – Parlements et chambres ayant participé à la recherche

Pays	Parlement ou chambre	Monocaméral	Chambre basse	Chambre haute
CONTINENT AMÉRICAIN				
Brésil	Congrès national		●	●
Canada	Parlement		●	●
Chili	Congrès national		●	●
Guyana	Assemblée nationale	●		
Mexique	Sénat			●
Paraguay	Congrès		●	●
Suriname	Assemblée nationale	●		
Trinité-et-Tobago	Parlement		●	●
ASIE				
Bhoutan	Assemblée nationale		●	
Cambodge	Sénat			●
Chine	Assemblée populaire nationale	●		
Japon	Chambre des représentants		●	
Kazakhstan	Parlement		●	●
Malaisie	Parlement		●	●
Pakistan	Assemblée nationale		●	
République de Corée	Assemblée nationale	●		
Sri Lanka	Parlement	●		
Thaïlande	Assemblée nationale		●	●
EUROPE				
Allemagne	Bundestag et Conseil fédéral		●	●
Andorre	Conseil général	●		
Arménie	Assemblée nationale	●		
Autriche	Parlement		●	●
Azerbaïdjan	Assemblée nationale	●		
Chypre	Chambre des représentants	●		
Danemark	Parlement	●		
Estonie	Parlement	●		
Finlande	Parlement	●		
France	Sénat			●
Espagne	Les Cortes		●	●
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD				
Grèce	Parlement	●		
Hongrie	Assemblée nationale	●		
Islande	Parlement	●		
Irlande	Parlement		●	●
Italie	Parlement		●	●
Lettonie	Parlement	●		
Luxembourg	Chambre des députés	●		
Macédoine du Nord	Assemblée de la République	●		
Monaco	Conseil national	●		
Monténégro	Parlement	●		
Pays-Bas	Chambre des représentants		●	
Norvège	Parlement	●		
Pologne	Sejm		●	
Portugal	Assemblée de la République	●		
République de Moldova	Parlement	●		
Royaume-Uni	Parlement		●	●
Roumanie	Parlement		●	
Slovaquie	Conseil national	●		
Slovénie	Assemblée nationale		●	
Suisse	Assemblée fédérale		●	●
Ukraine	Parlement	●		
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD				
Algérie	Assemblée populaire nationale		●	
Bahreïn	Assemblée nationale		●	●
Djibouti	Assemblée nationale	●		
Israël	Parlement	●		
Koweït	Assemblée nationale	●		
Liban	Assemblée nationale	●		
Maroc	Chambre des représentants		●	
Tunisie	Assemblée des représentants du peuple		●	

Pays	Parlement ou chambre	Monocaméral	Chambre basse	Chambre haute
PACIFIQUE				
Australie	Parlement		●	●
Fidji	Parlement	●		
Kiribati	Assemblée	●		
Nouvelle-Zélande	Chambre des représentants	●		
Palaos	Congrès national		●	●
Tonga	Assemblée législative	●		
Vanuatu	Parlement	●		
AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
Afrique du Sud	Parlement		●	●
Angola	Assemblée nationale	●		
Botswana	Assemblée nationale	●		
Burundi	Parlement		●	●
Eswatini	Parlement		●	●
Éthiopie	Chambre des représentants du peuple		●	
Ghana	Parlement	●		
Kenya	Parlement		●	●
Lesotho	Parlement		●	●
Madagascar	Parlement		●	●
Malawi	Assemblée nationale	●		
Maurice	Assemblée nationale	●		
Mozambique	Assemblée de la République	●		
Namibie	Parlement		●	●
République centrafricaine	Assemblée nationale	●		
Seychelles	Assemblée nationale	●		
Tanzanie (République-Unie de)	Assemblée nationale	●		
Zambie	Assemblée nationale	●		
Zimbabwe	Parlement		●	●
AUTRE				
-	Parlement européen	●		
-	Parlement panafricain	●		



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org